



# Chroniques monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE  
Directeurs de la publication : *Philippe MORET et Christian LAURANSON-ROSASZ*

N° 41, 2007  
Sommaire

Le mot du Président	2
Tremblement de terre à Monistrol	2

## ENQUÊTES

Madeleine Moret et Christiane Petit	<i>Une visite chez tous ceux de la Grand Rue</i>	3
Christiane Petit	<i>Boulanger de Monistrol</i>	46

## AU FIL DES SIÈCLES

Chr. Lauranson et Ph. M.	<i>Les étranges volontés dernières de François Bayle, seigneur de Martinas, dictées le 2 mars 1555</i>	63
Philippe Moret	<i>Renvoyé pour mutinerie, ou comment le général de Chabron rata son entrée dans l'armée (1823)</i>	78
Philippe Moret ***	<i>Armand de Charbonnel, évêque et capucin</i>	90
	<i>La Fête-Dieu de 1923, pieuse et récréative</i>	107

## SPÉCIAL FLACHAT

Ph. M.	<i>Présentation et compléments de la Notice</i>	113
Abbé Fraisse	<i>Notice brève sur le château et le domaine du Flachat (1881)</i>	119
Ph. M.	<i>Faits et gestes des Béget du Flachat</i>	150
Ph. Moret	<i>Promenade guidée au château des évêques</i>	160



## Le mot du président

Le mot sera bref. Il est temps de sortir le numéro 41 daté... 2007. Ne perdons pas le temps qui s'envole !

Merci pour ceux qui ont fait un franc succès de nos dernières *Chroniques* essentiellement consacrées au château.

Ce qui marque le présent numéro, c'est d'avoir tenté une entreprise risquée : écrire une histoire du présent, une histoire des vivants. La bonne idée a été de nettement circonscrire l'objet de l'enquête : les boulanger, et ceux qui vivent de la Grand Rue et la font vivre. Madeleine et Christiane ont interrogé pour ainsi dire tous les témoins et souvent à travers eux d'autres mémoires plus anciennes. Chaque maison a maintenant son histoire particulière. Merci à tous ceux et celles qui se sont prêtés au jeu, avec un grand souci de la précision. Nous dédions ce travail à feu Mme Clémenson qui la première avait mis ses souvenirs sur le papier.

Autre point fort de ce numéro : nous avions depuis très longtemps formé le vœu de publier les notices de l'abbé Fraisse. Il fut notre premier historien de Monistrol et nous devions à sa mémoire de faire connaître son travail. Les Dupuis, les Béget, les Charbonnel, il faut s'immerger dans ces familles grouillantes de vie dans leur domaine du Flachat.

L'histoire ne cesse de nous ménager des surprises. Nous en avons encore une fois exploré quelques-unes. Je vous laisse les découvrir.

La plus brève sera celle-ci : ouvrons *l'Almanach de la Haute-Loire* 1860 qui retrace en neuf courtes pages les événements de 1859. On n'y voit que l'essentiel : les dons de l'Impératrice à telle ou telle église ou loterie caritative, sollicités par la marquise de La Tour-Maubourg, et les nominations de fonctionnaires. Mais voici que s'y glisse un fait divers stupéfiant :

**« 13 mai 1859. A Monistrol-sur-Loire, arrondissement d'Yssingeaux, vers huit heures et quart, on ressent deux secousses de tremblement de terre. Le mouvement semble se produire de l'Est à l'Ouest. »**

Signe prémonitoire ? Dix-huit jours après, le colonel de Chabron remportait une éclatante victoire à Palestro, dans la guerre de l'unité italienne..

# Une visite chez tous ceux de la Grand Rue

*par Madeleine Moret  
et Christiane Petit*

La Grand Rue, devenue rue du Commerce après la dernière guerre, a toujours été le cœur de notre ville, et nous avons été plusieurs à vouloir décrire et transmettre le rythme de sa vie à travers les époques du 20<sup>ème</sup> siècle. Nous avons pu le faire grâce à la bonne mémoire orale de tous ceux qui ont bien voulu nous confier leurs précieux souvenirs.

Mme Jeanne Clémenson a été la première à entreprendre ce travail, qu'elle a bien nourri par les observations de sa longue vie (1906-2007). Et nous sommes reconnaissantes à Paule Clémenson de nous avoir communiqué le petit rouleau de papier sur lequel sa mère a tracé les limites des maisons et mentionnait les commerces qu'elle y avait connus. Nous en verrons quelques vignettes, « mieux qu'un long discours.

Nous remercions particulièrement pour leur aide chaleureuse Mmes Jeanne Touron née Marcket-Déléage et Jeanne Boyer née Lyonnet qui sont la mémoire du quartier, sans oublier Mmes Jeanne Chevalier née Bayard, Perotti née Cheucle, Marinette Forest, Nanou Sabot née Fournier, Chantal Martin née Matton et Marie-Claire Aulagnier née Maisonneuve, qui furent enfants de la Grand Rue.

Nous remercions aussi Mmes Louis Saby, Marie Bayard, Ninette Blanchard, Marcelle Laurenson née Drevet, Suzanne Chamart, Jeanne Bellon, Marie-Thérèse Rousson, Michèle Montméat, Annie Audin, Véronique Breuil. MM. René Déléage, Michel Audin, Paul Pétrot, Yves Blanchard, René Duboeuf, Jean-Paul Fayard et toutes celles et ceux qui ont bien voulu être attentifs à nos questions.

## Le fil du temps

La Grand Rue d'antan était vivante d'allées et venues mais préservée de l'agitation des voitures, conviviale avec les femmes à la fontaine, près du mur de l'ancienne maison Tréhand, d'autres à leur fenêtre. On sortait les chaises pour faire la causette. On y apportait souvent son bol de soupe.

Les souvenirs sont un peu mythiques, car s'il y avait familiarité et entraide, la vie était dure au quotidien pour beaucoup. Pour les femmes sûrement : l'eau n'était qu'à la borne-fontaine tant qu'on n'avait pas souscrit un abonnement, or celui-ci avait un prix ; et il n'y eut l'égout qu'en 1956 – opération mémorable car la tranchée d'installation laissa la rue éventrée pendant plus de six mois à cause d'un hiver très rigoureux, avec des passerelles de planches pour aller de boutique en boutique.

Au cours des années 60, la ville et la rue changent petit à petit. Plus d'individualisme et aussi plus de demande de modernisation. Le commerce vit au rythme d'un Monistrol qui recommence à grandir. Autour de 1970 arrive la « nouvelle vague » des jeunes commerçants : Paul Pétrot et Jean-Pierre Touron en 1964, Jean Breuil en 1966, Roger Montméat et René Robert en 1970, Georges Casta, René Duboeuf et les Rousson en 1972, Annie Audin en 1973. Les devantures sont rénovées, les peintures s'éclaircissent... Le mouvement ne s'arrêtera pas, reflétant les évolutions du commerce et donc de la société.

Aujourd'hui, cette diversité de bonnes adresses, souvent originales, crée une attraction qui ne se limite pas à la desserte du vieux bourg.

### **Petit guide de lecture**

Il est temps d'ouvrir la porte de ces commerces, maison par maison, et de faire la connaissance de ceux qui successivement ont fait vivre leur boutique.

Par définition le commerçant s'expose au regard du chaland et même du passant. Mais nous briderons notre intérêt ; elle n'ira pas plus loin que la boutique, pas vers l'arrière-boutique ou les étages. Pour les plus anciens cependant des anecdotes qui nous ont été rapportées colorent le paysage.

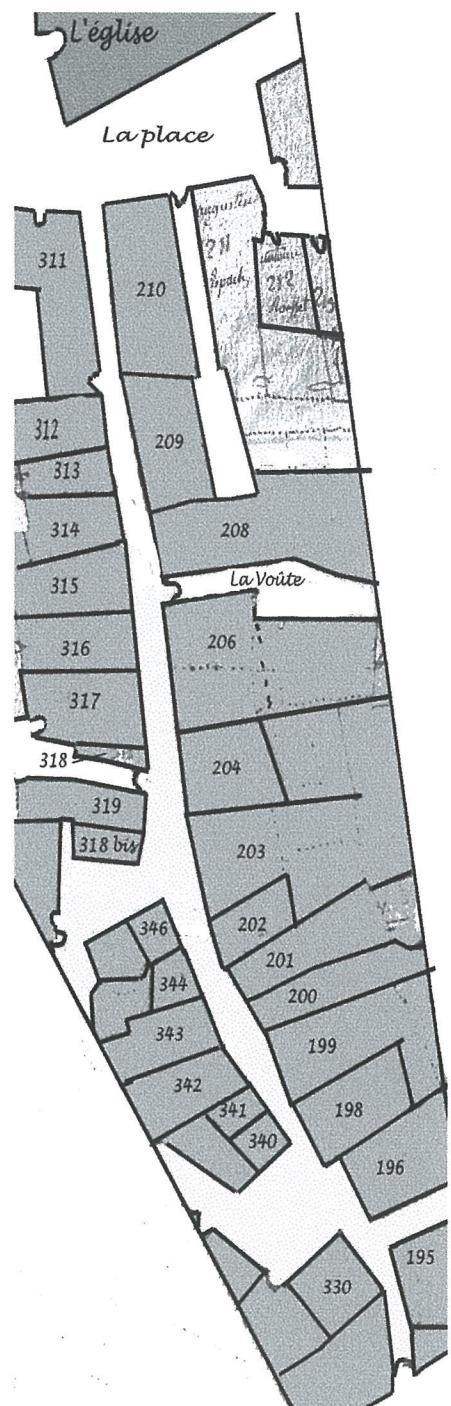
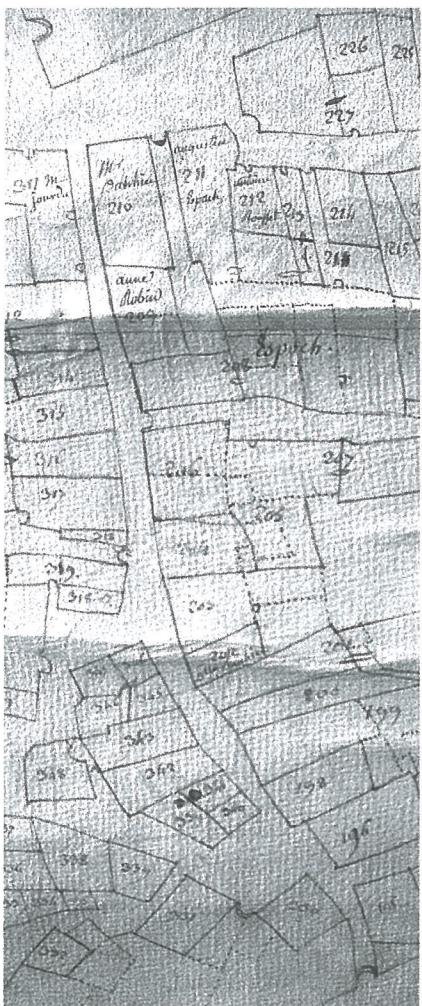
De même nous ne nous attachons pas à la propriété des murs de ces maisons, mais bien aux commerces et aux gens qui les ont occupés.

Une exception toutefois. Ils nous a paru utile de saisir l'occasion de ce travail pour faire remonter d'un siècle l'histoire de chaque maison. Nous le pouvons sans trop de difficulté, grâce à trois précieux documents qui forment une continuité : un plan cadastral de 1793 ; le plan du cadastre de 1812 ; un « plan de ville » établi en 1861. Ces documents décrivent les immeubles et leurs propriétaires. Cela dit, propriétaire et occupant ne se distinguent pas souvent au 19<sup>ème</sup> siècle.

Chaque maison est étudiée à part. Elle est identifiée par le numéro de l'adresse postale et par son occupation actuelle. Elle donne succinctement, en petits caractères les trois informations apportées par les trois plans dont nous venons de parler.

Les plans de 1793 et 1812 numérotent les parcelles, mais ce n'est pas la même numérotation. Dans notre liste le numéro de chaque parcelle est indiqué entre parenthèses.

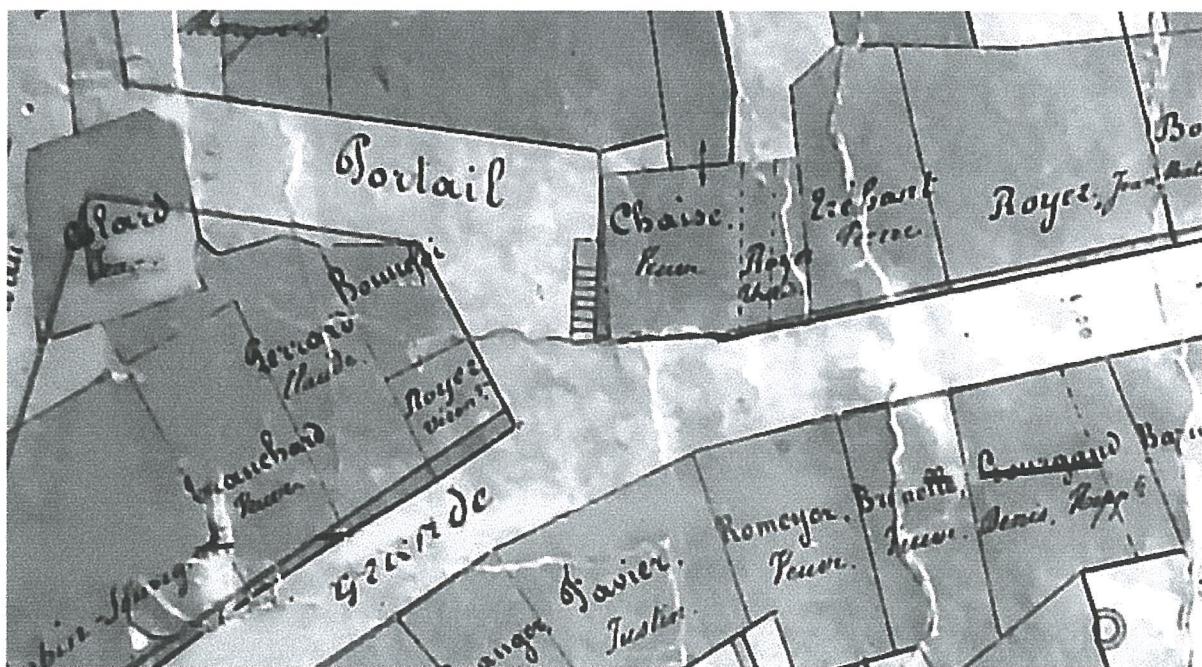
**La Grand Rue en 1793, détail du plan de la matrice frontière**  
**A gauche, photo du dessin original, à droite notre plan schématique**



**Maisons au sud, partant de l'église :** 210 (Danhiec, homme de loi) 209 (Anne Robin, veuve Piat), 208 (Jean Espach), 206 (Marcellin Moret), 204 (Marie Chalendar veuve Dusuc), 203 (veuve Boucheroles), 202 (Mlle Danhiec), 201 (Marc Boutéon prêtre puis Decroix), 200 (Laurens Grail boulanger), 199 (Du Betz du Flachat), 198 (Mathieu Exbrayat serrurier), 196 (Pierre Moret avocat), 195 (Claude Lavigne) ; **Maisons au nord, partant de l'église :** 311 (Lagrevol, Jourda), 312 (J. Royer boulanger), 313 (J. Blanchard cultivateur), 314 (Chometton confiseur), 315 (Benoît Bayon fils), 316 (Grégoire Bayon père), 317 (Jean Caps, mineur), 318 (Antoine Royer menuisier), 319 (Michel Chèze boucher) ; 346 (Anne Courbon), 344 (Michel Bouchardon), 343 (Jacques Cottey), 342 (Tolin prêtre), 341 (Mathieu Piat), 340 (Marguerite Goutton) ; 330 (Fornel du Roure)



Le « plan de ville » de 1861, très longtemps exposé dans la salle de réunion du conseil municipal, a un objectif précis : porter à la connaissance de tous, et particulièrement des propriétaires, les contraintes d'urbanisme qui désormais s'imposent. Sur le plan bien lisible (2mm pour un mètre) sont tracées les nouvelles emprises, soit en recullement et suppression (en jaune), soit en accroissement (en rose). C'est un plan à la Haussmann. Même dans cette reproduction sans couleurs on voit l'ampleur du programme. En particulier, les maisons côté nord ont dû être reconstruites, pour gagner à peine un mètre. Le côté sud a eu plus de chance. (Voir les couleurs en page de couverture, cliché E. Valla)



Le recensement de 1901 est notre véritable point de départ. Nous l'avons numérisé il y a quelques années. Lui nous parle des occupants. Il nous renseigne sur le lieu, la profession, la composition de la famille, les enfants, les domestiques, etc.

Nous nous sommes aussi aidés des *Annuaires de la Haute-Loire*. Ils donnent des listes de commerçants pour les principales villes du département. Les pierres tombales de notre cimetière sont également riches de précisions.



*Même les souris et les chats d'habitude si familiers sont partis se cacher. La Grand Rue est vide, sans doute pour faciliter le travail du photographe. Nous allons tenter de la faire revivre (à droite le Casino du n° 14, à gauche. l'ilot Tréhand-Besson encore debout).*

## Maisons côté sud, venant de l'église numéros pairs

La visite commence en venant de l'église, par les maisons situées à gauche. Leur façades sont au nord, mais elles ont leur vues arrière sur les jardins bien ensoleillés.

### Place de la Fontaine, à l'angle de la Grand Rue

1793 (210), Maurice Danhiec (1715-1798), sieur de Nantet, maire et juge de Monistrol, dernier descendant d'une longue lignée de notaires, depuis le 15<sup>ème</sup> siècle. La maison qu'ils possèdent est vaste, comprenant les deux maisons actuelles, Davenas et Yojoa.

1812 (363), Marie-Catherine Danhiec, veuve Labruyère, et sa sœur. Elle avait épousé noble Jean-Marie La Fayolle de la Bruyère, avocat, en 1783. La propriété Danhiec s'est étendue, englobant aussi l'actuelle maison Bayard. Rappelons qu'il s'agit des propriétaires, et que plusieurs boutiques peuvent y être abritées.

1861. Coutarel la veuve. Elle a la même contenance qu'en 1812. Côté place, la maison est susceptible d'un recullement qui n'a pas été fait.

Au recensement de 1901, Mme veuve Montchal, née Victoire Descellières, 59 ans, y est *drapière*, c'est-à-dire marchande de tissus. Vers 1904, Victor Davenas (1877-1915) a épousé Marie-Louise Montchal (1874-1958) et s'est installé dans la maison, sentinelle à l'entrée de la Grand Rue. Il est tailleur d'habits (*Annuaire* de 1912), et le couple est marchand de tissus, et chapelier à l'occasion.

Pendant la guerre de 14-18 Victor Davenas est affecté au 53<sup>ème</sup> d'artillerie et meurt aux Armées le 25 septembre 1915.

Après la mort tragique de son mari à 38 ans, Mme Davenas devient chef de famille. Elle tiendra pendant plusieurs années le commerce de tissus : elle est citée dans les *Annuaires* de 1925 et 1934, toujours sous la raison sociale Victor Davenas.

En 1932 leur fils, Alfred Davenas (1905-1991), époux de Philomène Chaumarat (1904-1945), s'établit horloger-bijoutier,

Alfred Davenas a été une figure de la vie monistrolienne. Il s'est intéressé à la chasse, à la musique, à la photographie, et avait des talents pour peindre des décors de fête. Il fut longtemps président de la Société de chasse, président aussi de l'Harmonie municipale, ou encore projectionniste pour le Ciné-Club. Quant à la photographie, sa famille, ses amis, savent la place qu'elle tenait pour lui.

A partir 1980 il cesse ses activités. Après son décès en 1991 le grand immeuble referma ses volets sur des souvenirs de plus d'un siècle.

2007, une page est tournée : Philippe Bernard, nouveau propriétaire, a entrepris la rénovation de cette maison, pour un nouvel avenir.

## Au n° 2

## Yojoa décoration

1793 (partie de 210). C'est toujours la continuation de la maison Danhiec.

1812 (363). Même situation qu'en 1793.

1861. Coutarel la veuve. Même situation qu'en 1793 et 1812, mais le propriétaire a changé.

Jacques Douplat est tailleur, comme en témoignait encore en 2000 le panneau enseigne au dessus de la porte ; il avait été tailleur des armées. Au recensement de 1901, Vitalis Douplat, 27 ans, est coiffeur, époux de Catherine Deléage. Néanmoins il avait appris le métier de tailleur en aidant son père, mais il ne le pratiqua que pour sa famille. Il continuait d'utiliser une des premières machines à coudre Singer, venue d'Angleterre, dont la cadence crépitante impressionnait ses petites filles. Vitalis était bien coiffeur-barbier. Confier sa barbe au rasoir d'un professionnel était alors très répandu. Pendant la guerre de 14-18, c'est sa femme qui rasait les clients.

Comme beaucoup de commerçants monistroliens il cherche à diversifier ses activités et on le voit ainsi, de 1905 à la guerre, tenir café à côté de sa table de barbier.

A partir des années 40 le couple déjà âgé vit tranquillement retiré Grand Rue. Vitalis s'occupe de sa terre du Pinet. Pendant la guerre de 40, le passant pouvait entendre à certaines heures la radio très fort :

M. et Mme Douplat un peu sourds, écoutaient radio Londres !

Autre anecdote : l'écolière qui les apercevait attablés face à face à l'heure du café du matin auprès d'une grande débelloise couronnée d'une frise de petits carreaux blancs et bleus, la scène faiblement éclairée par une suspension à contrepoids.

Une caractéristique disparue de la maison : deux belles bornes massives encadraient la porte.



M. et Mme Douplat meurent tous deux en 1961, l'une à 87 ans, l'autre à 91 ans. Après cette date la maison reste longtemps fermée.

En 2001, Anne-Marie Aznar et Raphaël Rougeron, après de gros travaux de rénovation, ouvrent Yojoa, jolie boutique d'objets décoratifs et inventif atelier de tapissier.

## Au n° 4

## Pâtisserie Bayard

1793 (209). Anne Robin, veuve de Maurice Piat.

1812 (partie de 363). La famille Danhiec-La Bruyère a acheté la parcelle d'Anne Robin.

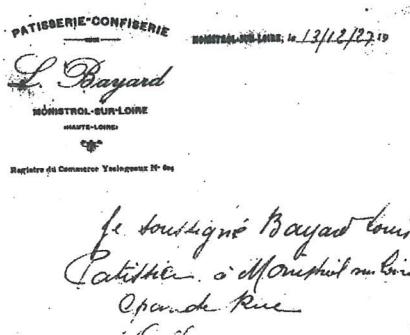
1861. La veuve Coutarel est propriétaire de l'ensemble tel qu'il existait en 1812.

Avant 1897, c'est l'habitation de Mme Philomène Bayard (1837-1917).

1897, son neveu confiseur s'y installe à 27 ans. Délibération municipale du 28 mars 1897 : « *Autorisation est donnée à Louis Bayard, confiseur, d'établir une devanture à la maison de Mme Philomène Bayard, Grand Rue, et de pratiquer un petit aqueduc à travers la chaussée pour conduire les eaux pluviales (et elles seulement) provenant de la cour derrière dans celui qui se trouve en face* ». La porte de la devanture se voit encore, avec ses motifs floraux encadrant « *L. Bayard pâtissier-confiseur* ».

Au recensement de 1901, Louis Bayard (1870-1947) est bien dit pâtissier et tient la pâtisserie avec son épouse Berthe Isnard. Il a marqué plusieurs générations de bons apprentis.

Léon Bayard (1900-1946) leur fils, qui a épousé Thérèse Douplat sa voisine, une fois formé se joint à son père et lui succède en 1936. Mais il meurt le 2 août 1946 à 46 ans, la même année que sa mère, et avant son père Louis qui décède l'année suivante en 1947.

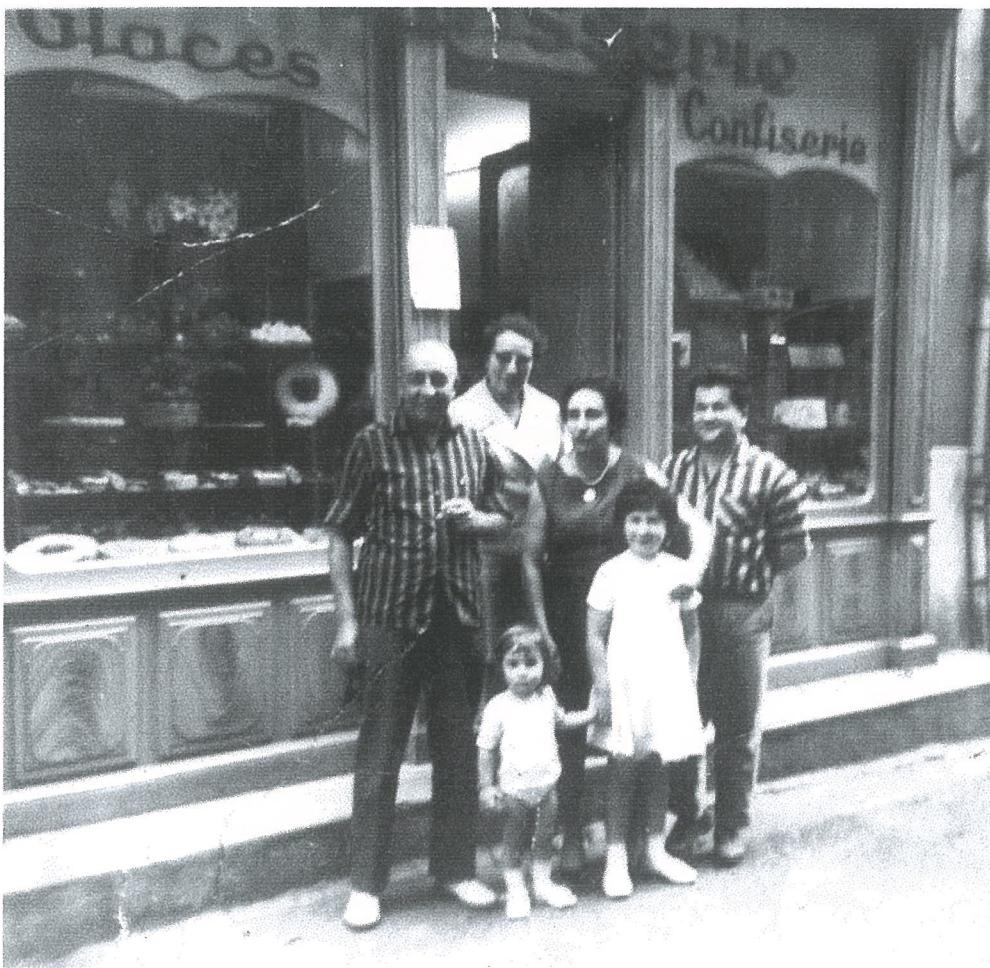


La pâtisserie bien implantée, avec un certain équilibre entre elle et les deux confrères de la rue, Firmin Espach et Alphonse Matton, perd son chef de famille. Mme Thérèse Bayard-Douplat a traversé les difficultés avec l'aide de ses ouvriers et de ses amis.

Mars 1955 : avec Jacques Bayard (1933-1996) et sa jeune femme Marie Dupuy, la pâtisserie commence une nouvelle vie. Ils vont bientôt reconstituer le matériel comme la clientèle. L'énergie, le savoir-faire et le goût du commerce leur font vite regagner une place de grand. En mai 1996, jeune retraité, il disparaît brutalement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1994 Dominique Bayard avait pris le témoin et depuis il ne cesse d'exercer sa créativité de pâtissier-chocolatier.

1897-2007, mieux qu'un centenaire...



*Le tout-petit, c'est Dominique Bayard, à côté de sa sœur Marie-Thérèse, à droite leur père Jacques et au centre leur mère Marie.*

## Au n° 6

## Droguerie Montméat

1793 (208), Jean Espach cadet, rubanier.

1812 (362), Jean-Paul Espach, né en 1749, épouse Marie Royet en 1776.

1861. Baralon.

En 1905 Jean Mounier tient la charcuterie « Au sanglier du Velay », et propose « gibier, salaisons, pâtés froids, jambons, saucissons », bref « charcuterie en tous genres ». Le contrôle d'hygiène de 1920 nous



l'*Annuaire*, et prend sa retraite peu après.

Vers 1940 lui succède une succursale du Casino, tenue par des gérants qui ont laissé un bon souvenir : les Orlut, les Boyer, les Michel, quelques autres encore. C'est l'époque où il y a deux magasins du Casino, l'autre étant faubourg Carnot.

Enfin, les bien connus M. et Mme Barriol y ont passé l'année 1969 pendant les travaux qui modernisaient le Casino du faubourg, et ont fermé la succursale de la Grand Rue avant de faire longue carrière au faubourg.

En 1970 Michèle et Roger Montméat créent une grande droguerie pleine de ressources, jusqu'aux colifichets féminins et aux clés-miracles...

## Au n° 8/10

## La Voûte

1793 (206). Marcellin Moret, 1748-1800, bourgeois de Monistrol, épouse en 1775 Marie-Françoise de Colomb.

1812 - 360. Louis-Marcellin Moret, 1778-1848, propriétaire ; et 359, Marcellin Poniard, de Sainte-Sigolène. La propriété Moret a été coupée en deux, à l'époque de l'occupation maximale du vieux bourg.

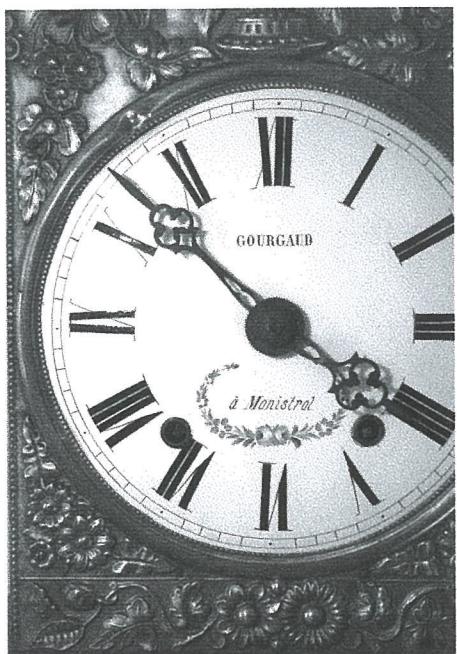
1861. Denis-Hippolyte Gourgaud, horloger (1819-1899). Ne pas le confondre avec Pierre-Paul Gourgaud, propriétaire de la grande maison Perotti au quartier du Château.

En 1901 Jean-Baptiste Gourgaud, 54 ans, est « rentier ». Il n'y a plus d'activité artisanale ? Mais la tradition horlogère n'est qu'apparemment disparue.

En effet, entre 1905 et 1912, Camille Pernel rouvre une bijouterie-horlogerie, et exerce à cette adresse jusqu'en 1928. Sa raison sociale est la suivante :

*Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, optique / Machines à coudre et cycles / Ancienne maison Gourgaud fondée en 1802 / C. Pernel successeur / Monistrol sur Loire, Haute-Loire (voir cliché)*

apprend que son abattoir, conforme aux normes, était dans le petit bâtiment au fond de sa courrette, visible du passage de la Voûte. Il est encore cité en 1934 dans



**HORLOGERIE, BIJOUTERIE** ○ ○ ○ ○  
 ○ ○ ○ ○ ○ **ORFÈVRERIE, OPTIQUE**  
**MACHINES A COUDRE & CYCLES**  
 ANCIENNE MAISON GOURGAUD, FONDÉE EN 1802  
*C. Lernel Successeur*  
 MONISTROL-SUR-LOIRE (HAUTE-LOIRE)  
 Spécialité pour Mariages Réparations de Bijouterie  
 et Cadeaux et d'Horlogerie garanties

*A gauche, une horloge signée GOURGAUD, vers 1850.*

La longévité de l'activité horlogère au même endroit est remarquable...

Elle cesse avec Benoît Lyonnet, marchand de tissus. Il traverse la rue en 1928 pour s'installer plus au large. Il achète la maison et y ouvre en plus d'un commerce de tissus la gérance d'un bureau de tabac, qu'il assurera jusqu'à sa mort. De son côté Mme Lyonnet était une couturière très appréciée. Elle meurt en 1940.

A partir de juin 44, Marie Lyonnet, toute jeune, tient la gérance auprès de son père très fatigué, qui mourra en 1947. Le rationnement du tabac entraîne beaucoup de paperasseries et donc de tracasseries.

En complément la boutique propose des vêtements hommes-enfants de la marque Jeanne d'Arc mis en valeur par de beaux mannequins à visage de cire dans ses hautes vitrines, et plus tard des vêtements de travail Lafond.

1951, le bureau de tabac ferme.

CHAUFFAGE  
SANITAIRE

APPAREILS MÉNAGERS  
QUINCAILLERIE  
BUTAGAZ-PROPAGAZ

COUVERTURE  
PLOMBERIE

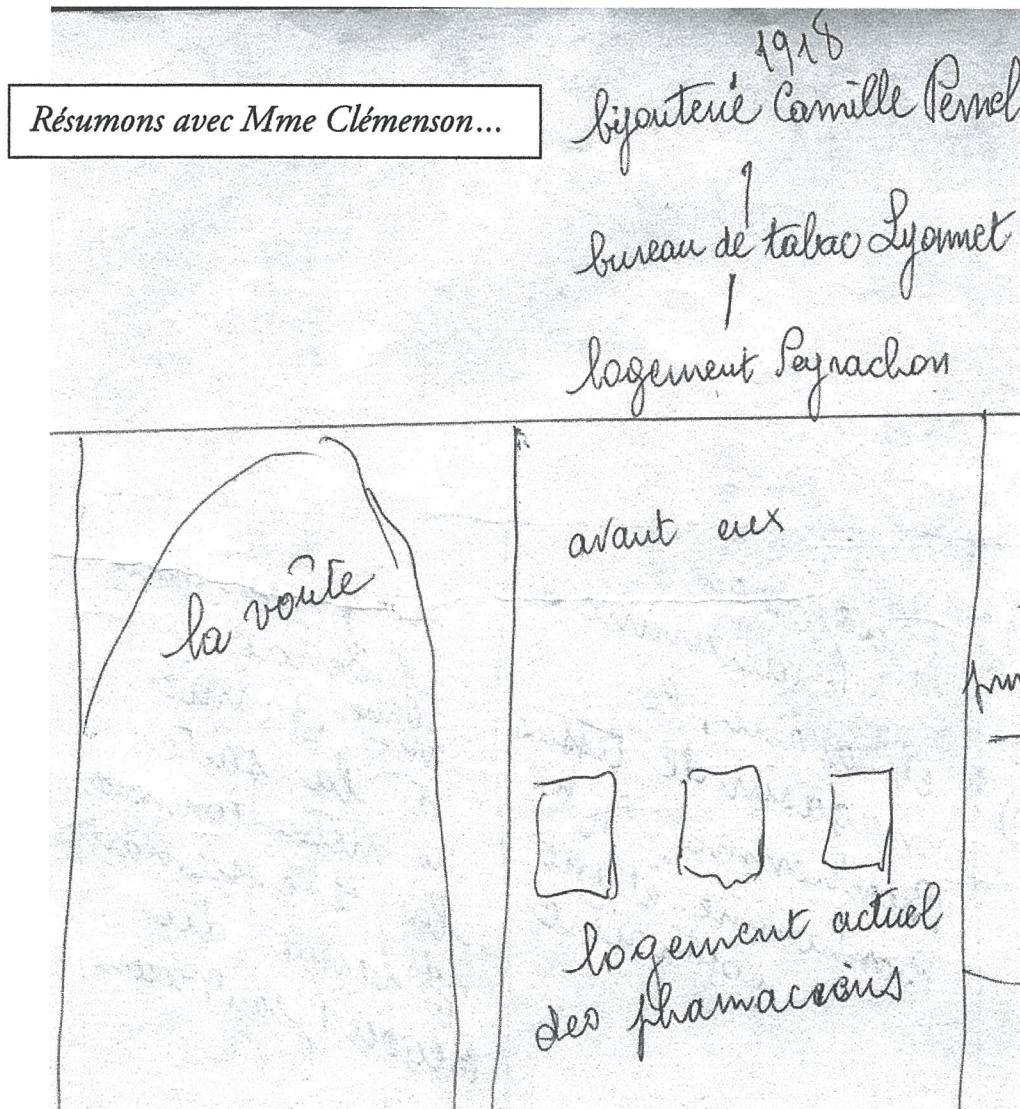
ANCIENNE MAISON PIERRE MALLET  
**SABY-MALLET**  
*Gendre, Successeur*

TELEPHONE : 20-74  
 C. C. H. LYON 979-85  
 R. C. H. RUY 59 A 078  
 R. M. YRDINGAUX 700

12, Place de la Fontaine  
 MONISTROL-SUR-LOIRE  
 (HAUTE-LOIRE)  
 GARE : BAS-MONISTROL.

1953 : M. Saby-Mallet achète l'immeuble et fait du rez-de-chaussée un espace d'exposition pour son matériel de chauffagiste et plombier qui se vendait place de la Fontaine, mais aussi bien pour des jouets qui attiraient toute l'année et pas seulement à l'époque de Noël.

Quelques années après, M. et Mme Peyrachon acquièrent la maison, pour en faire leur habitation, en face de la pharmacie. Des travaux aménagent le rez-de-chaussée de la façade : la porte et les vitrines deviennent fenêtres ; il n'y a plus de magasin, la boutique est devenue maison d'habitation.



## Au n° 12

## Pizzeria La Gondole

1793 (204). Marie Chalendar, veuve Dussuc, boulangère, et maison reprise par Antoine Romand.

1812 (358 et 356). 356 : Vital Barthélémy dit Champblanc ; 358 : Jacques Sucques. Nouvel exemple de dédoublement d'une maison.

1861. Brunelle .

En 1901, au recensement, Antoine Jourda est déjà installé ferblantier, il a 35 ans. « On trouve tout chez lui. » Il exerce jusqu'à la guerre de 40, et sa longévité marque la rue..

De 1943 à 1970, Léon Drevet est ici tailleur pour hommes. Il a quitté l'angle du faubourg Carnot et propose dans ses nouvelles vitrines tissus et croquis à une fidèle clientèle.

En 1972 M. et Mme Roger Rousson créent un commerce de primeurs, qui dure jusqu'à 1986, mais qu'ils continuent activement sur les marchés.

De 1986 à 1995 leur succède le couple Firmin Cote, épicerie et primeurs.

En 1995, nouveauté totale dans la Grand Rue : une pizzeria ouvre avec son four chaleureux, mis au point par le pizzaiolo sicilien Cavatino, passionné de ses recettes et surtout des Ferrari. Après autorisation de la firme, il donne le nom de *Scuderia* à ce lieu convivial.

En 1997 Philippe Bouilhol lui succède. On se retrouve « chez Bouilh » ; dans une ambiance sympathique il fait ses fournées jusqu'en 2007. La pizzeria du Commerce devient alors vénitienne à l'enseigne de la Gondole.

## Au n° 14

## Photo déclic

1793 (203). La veuve Boucherolles (Colomb de Lespinasse, fille de François de Charbonnel du Betz).

1812 (355). La même, dite Boucherolles-Lespinasse.

1861. Veuve Romeyer.

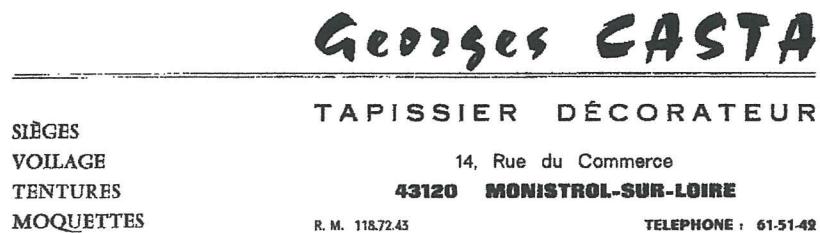


En 1901 nous trouvons Mme Rivas, née Belle (1864-1954). Elle est veuve de Cyprien Rivas. Elle tient ici une épicerie pendant de longues années, qui devient succursale des Etablissements économiques du Casino de St-Etienne (succursale n° 81). Voir le cliché daté d'environ 1910. C'est un détail de la carte postale de la grand rue vide (p. 4)

Lui succèdent, en 1912 au moins, M. et Mme Pierre Mogier, puis plus tard M. Jean Mogier leur fils et sa femme. On y vendait tous les produits d'épicerie au détail. Plusieurs générations de monistroliens se

rappellent la bonne odeur du café fraîchement torréfié. Il y avait aussi une vitrine et un rayon de mercerie.

En 1972, la tradition épicière s'arrête. Un jeune tapissier-décorateur Georges Casta s'établit et sa renommée est bientôt faite. Il restera ici jusqu'à sa retraite, en 2005.



Une autre activité lui succède : le photographe Jean Rémon, venant de la place de la Fontaine, installe ici le studio Photo Déclic.

## Au n°16

## Boutique Trendy

1793 (202). La demoiselle Danhiec.

1812 (354). Pierre Granger, chapelier.

1861. Justin Favier.

La façade présente un remploi très remarquable de pierres anciennes, en deux parties. En haut l'affrontement de deux animaux ; en bas le texte latin suivant : « *Homo vide quanta patior pro te* », « Homme, vois comme je souffre pour toi » : ce motif sculpté a dû accompagner un calvaire.

1901, Jean Espach (1853-1933) est boulanger, époux de Marie Bourg (1860-1932). C'est sans doute l'époque où fut placée une grande porte vitrée, gravée de motifs floraux entourant « *Boulangerie Pâtisserie J. Espach* ». Elle a été conservée.

En janvier 1921 leur fils Firmin Espach (1886-1961) prend la relève de boulanger pâtissier. Il est l'époux de Maria Galloy (1891-1940). Ils ont deux filles, Léonie (1922-2007) et Rose (1927-2002). En 1942, Firmin abandonne la boulangerie, et se fait inscrire au registre du commerce comme « pâtissier confiseur ». On n'oubliera pas sa spécialité de *religieuses*, avec sa meringue si particulière.

En 1953, à 67 ans, il transmet le fonds à son gendre Fernand Bost, à son tour pâtissier-confiseur. Mais la boutique sera le domaine de Léonie et de sa sœur Rose Espach qui accueillaient leurs clients avec le sourire et savaient les conseiller.



*Devant leur pâtisserie, Jean Espach et son épouse, dans les années 1900.*



*Firmin Espach, fils de Jean, son épouse et leurs filles, Léonie et Rose.*

En 1985 André Bost succède à son père. Bientôt avec Odile, il assure une belle continuité. Mais il meurt en 2006, foudroyé par une crise cardiaque, à 53 ans. La pâtisserie, plus que centenaire, est fermée.

2007 : ouverture d'une boutique de mode pour jeunes, Trendy. Le sablage de la façade a mis en valeur ses motifs sculptés.

**Au n°18****Maison privée**

1793 (201). Marc Bouthéon chanoine, maison que reprend Decroix dit le cadet.

1812 (353). Me Marcellin Rosier, notaire.

1861. Veuve Granger

Avant 1900 Jean Deléage tenait au rez-de-chaussée un café. L'enseigne peinte sur le mur et encore visible le rappelle. Au 2<sup>ème</sup> étage deux très hautes fenêtres au châssis métallique bien caractéristique attestent de son activité principale de passementier, comme nous l'a confirmé son petit-fils René Deléage.

Au recensement de 1901, Louis Fournier est boucher à cette adresse. En 1920, un contrôle d'hygiène des abattoirs particuliers de Monistrol nous apprend que celui de cette boucherie est installé non loin, « dans une ruelle du château »... Cette « tuerie » est aujourd'hui une belle maison rénovée par l'arrière-petit-fils de Louis Fournier, Dominique Sabot.

En 1930 Georges, fils de Louis, reprend la petite boucherie paternelle. Les demoiselles Fournier faisaient des fleurs et feuilles en perles, - ce travail à domicile aidait à vivre beaucoup de monistroliennes.

On continuait à dire couramment « On va chez Lavaleille », surnom de la famille. Pour quelques années seulement : en 1937 Georges Fournier ferme son commerce pour travailler à l'usine Limouzin.

Mme Sabot a conservé la maison de famille.

**Au n°20****Maroquinerie Fayard**

1793 (200). Laurent Grail, boulanger.

1812 (352). Laurent Pigeol.

1861. Marcellin Pigeol.

En 1905 on note dans *l'Annuaire* la présence de la pharmacie Ernest Fouillouze, que l'on suit ici jusqu'au début des années 20. La porte de l'officine était en retrait, comme les boutiques successives l'ont gardé, pour secouer le parapluie avant d'entrer....

La pharmacie est fermée en 1924.

La place est prise par un commerce de chapeliers, M. et Mme Cibert. Ils sont cités à partir de 1930 dans les *Annuaires*.



En 1976 un autre couple de chapeliers, M. et Mme Cyprien Diamore, reprend l'activité, jusqu'à la fin de 1982. Leur magasin était resté habillé de profonds placards et étagères, qui accueillaient les rangées de chapeaux.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983, Jean-Paul Fayard ouvre un atelier de cordonnerie et, avec Sylviane, une boutique de belle maroquinerie, que signale la trop rare enseigne de tôle découpée, représentant le bottier à son établi.

## Au n° 22

## Lila Boutique

1793 (199). [Charbonnel] Du Betz du Flachat, maison, grange, écurie et cour.

1812 (347). Julien Aulanier, dit Moger.

1861. Claude Héritier.

Au recensement de 1901, Jean Terme ou Therme (1865-1918), négociant, époux de Maria Saulze (1867-1927), également négociante, faisait le commerce des toiles. Cités dans les *Annuaires* de 1912 et 1925.

En 1934, Pierre Pétrot (1904-1963) y est ferblantier, plombier, quincaillier. Mme Pétrot s'occupait du magasin. En 1964 ces activités sont transférées au n° 26 de la rue. La maison sert de dépôt, mais surtout d'habitation pour Mme Pierre Pétrot mère. Sur un côté du magasin avait cohabité avec elle un étroit salon de coiffure : celui de Marie-Rose Sabatier avant la guerre, de Rose Cheucle pendant la guerre, puis d'Hélène Moulin jusqu'en 1951, enfin de Mme Petiot, pour quelque temps avant de franchir la rue pour un local au n° 23. .

En 2001 Isabelle ouvre *Lila Boutique*, boutique de chaussures et de vêtements féminins élégants.

## Au n° 24

## Le Tiroir

1793 (198), Mathieu Exbrayat, serrurier.

1812 (346). Jean Chibolon cadet.

1861. Morisson (?)

Au recensement de 1901 Joannès Borie, 25 ans, est plâtrier.

*Annuaire* de 1905, Alexandre Blanchard, venu de Blesle, est cordier, jusqu'en 1920.

En 1920, son gendre Antoine Forest reprend le métier. Leur atelier fut un temps près de l'allée du château : on pouvait tresser les cordes en les suspendant aux branches des tilleuls de l'allée. Cette production artisanale s'arrête en 1929.

Puis on trouve pendant quelque temps un petit magasin de quincaillerie et vaisselle.

M. Joannès Borie était propriétaire de cette maison à sa mort en 1931. Ses héritiers décident de la vendre. Selon la tradition familiale, Claudio Borie, fils, aurait renoncé à la reprendre pour lui en raison de sa vétusté. En 1933 Camille Pernel l'achète, pour louer. C'est donc après 1933 que des travaux de rénovation furent entrepris.



Janvier 1935, Robert Ligot, venu de Touraine, crée de toutes pièces une droguerie, la *Droguerie centrale*. Avec succès, mais, préférant le Puy, il cède ce fonds en novembre 1936 à M. et Mme André Audin. M. Audin est peintre et Mme Audin tient la droguerie (*à droite sur la photo ci-contre*).

Dans les années 1965-1966, leur fils Michel Audin commence à travailler avec son père, puis continuera quelques années le métier de peintre.



1973, Annie Audin reprend la droguerie familiale et, à partir de 1981, elle innove en transformant ce magasin généraliste en une boutique de décoration, de cadeaux et d'art de la table : c'est le Tiroir. Il accompagne la transformation de Monistrol et flatte le goût du bel objet.

2007. Gilles Couturier reprend le *Tiroir*.

## Au n° 26

## Chaussures Tendance

1793 (196), Pierre Moret, avocat, frère aîné de Marcellin.

1812 (345). Jean-Pierre Chometton, médecin.

1861, Mlle Zélie Chometton.

La maison de Zélie est léguée à sa mort au Bureau de bienfaisance de Monistrol, qui la loue pour accroître les revenus de l'hôpital.

Au recensement de 1901, il a 44 ans, Jean-Louis Chambouvet (1857-1934), en est le locataire comme cordonnier et bottier. L'enseigne de tôle découpée, visible sur une ancienne photographie, montre une élégante bottine à la mode 1900.

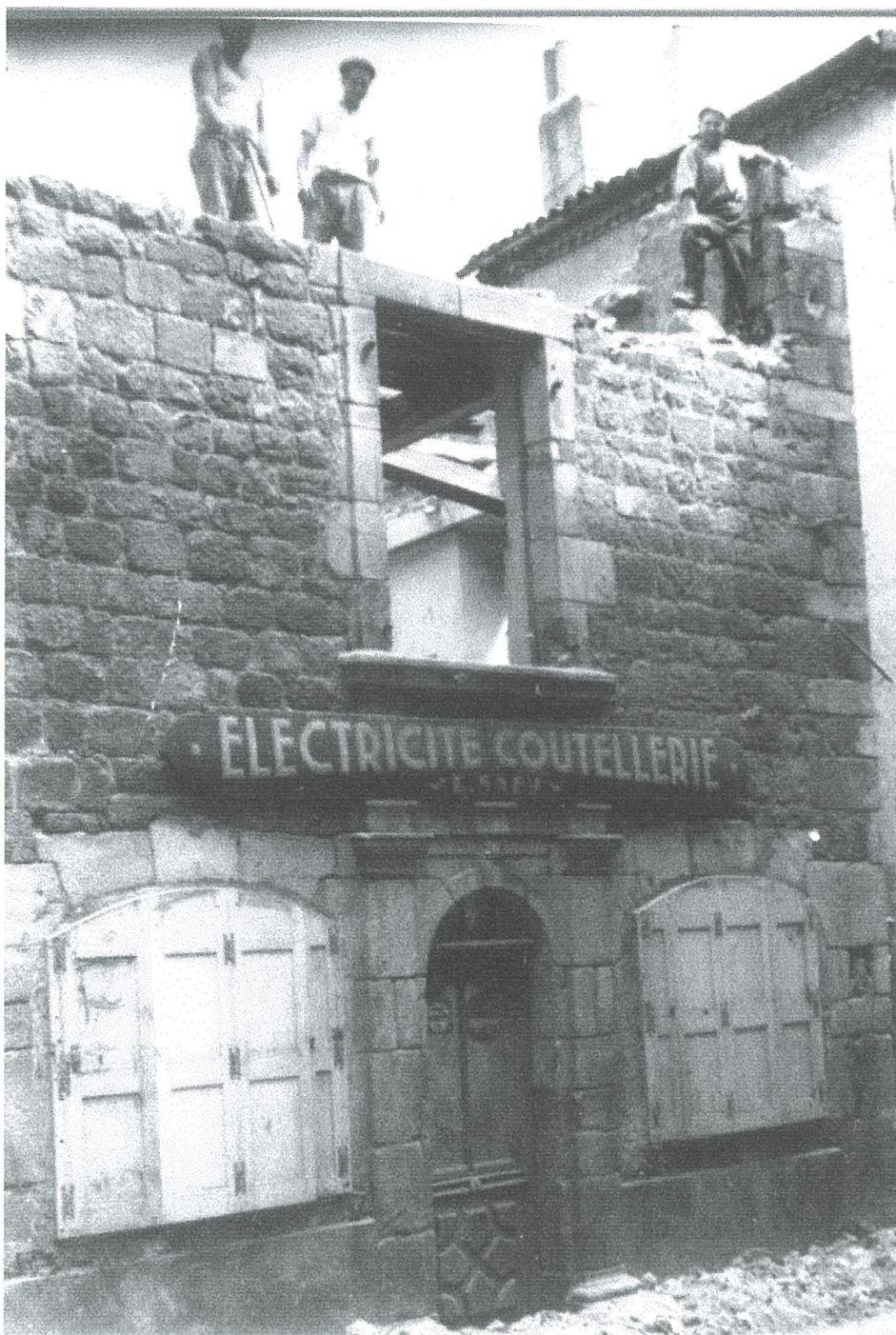
Il figure dans les *Annuaires* de 1905 à 1934. Après sa mort en 1935 le bail est renouvelé à sa veuve, Jeanne Girard (1866-1949) et à son fils Marcel Chambouvet (1892-1955), pâtissier à Tence (où ses descendants tiennent encore aujourd'hui un commerce réputé). Il avait été apprenti chez Louis Bayard.

La maison est en très mauvais état ; le maire déclinait déjà toute responsabilité en 1935. Mme veuve Chambouvet y meurt en 1949.

En décembre 1949 Louis Saby, électricien, après deux ans rue Chaussade, préfère démarrer sa carrière avec une vitrine Grand Rue. Le

Bureau de bienfaisance lui loue la maison Chometton, où il reste jusqu'en 1959, avant de s'installer place de la Victoire.

En fait de vitrines, le nouvel occupant disposait de larges fenêtres du 16<sup>ème</sup> siècle en plein cintre qui lui permettaient de présenter les nouveautés de l'électro-ménager, si tentatrices en cet après-guerre ! Les mélomanes s'y fournissaient des disques de leurs rêves, de Mozart à Verchuren. Et c'est là qu'on vit à Monistrol les premiers postes de télévision.

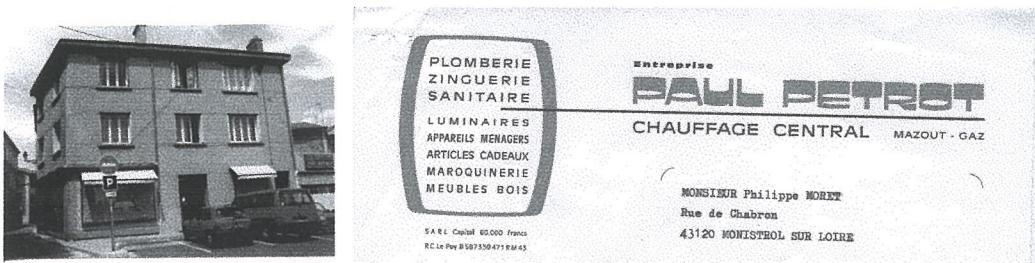


*Maison du 17<sup>me</sup> siècle, l'une des plus belles de la ville ; on ne sait pas qui la fit construire. Au début de la démolition l'enseigne du précédent propriétaire est encore là.*

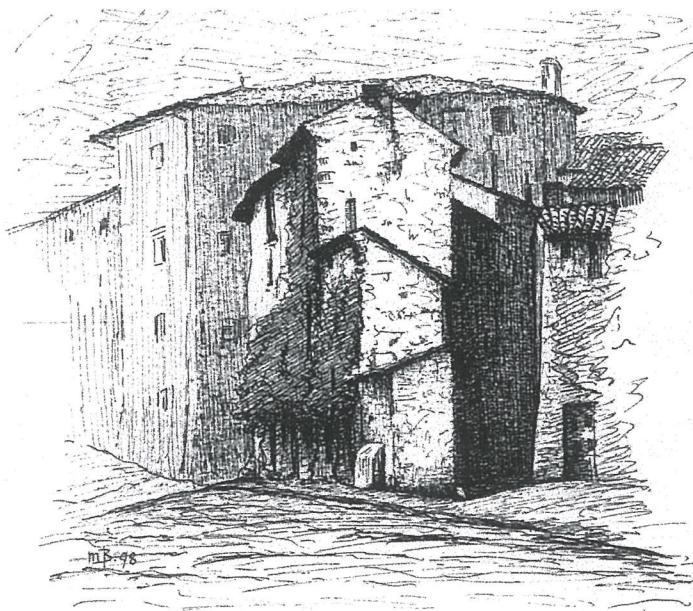
En 1960 le Bureau de bienfaisance vend l'immeuble à la bougie. On y entrait en descendant deux marches, et les jours d'orage les eaux du quartier du château s'y engouffraient. Mais l'antique façade avait du caractère.

Pierre Pétrot est l'adjudicataire. Il souhaite des locaux fonctionnels. C'est l'époque des grandes modernisations. En 1961 début de la démolition de la vieille maison (photo page précédente). Les travaux de reconstruction s'achèvent en 1963. Pierre Pétrot meurt à la fin de cette année, à la veille de l'installation.

Début 1964 Paul Pétrot son fils reprend l'entreprise de plomberie-zinguerie et chauffage et ouvre son magasin d'appareils ménagers et d'articles cadeaux.



En 1997 Paul Pétrot se retire. Une grande boutique de chaussures prend la suite. C'est « Tendance Chaussures ». Au même emplacement on retrouve la vocation du début du siècle.



*Dessin à la mine de plomb, de Marc Bouchacourt, vers 1900.*



« Grand rue reconstituée » dit la légende. La reconstitution visait à retrouver l'aspect que pouvait avoir le Portail Neuf en 1874, année de sa démolition. Ce montage fut fait vers 1910. Trente-cinq ans avaient passé mais l'on pouvait encore avoir des souvenirs précis. L'image nous a conservé une bonne idée des maisons détruites en 1961 (maison Chometton cf. supra). et 1979 (façade Renaissance). Entre les deux, la ruelle Chèvreton, que la reconstitution ne laisse pas deviner.

## Pour mémoire : les cinq maisons de la « rue Chèvreton », démolies en 1979

Une ruelle très étroite, dénommée rue Chèvreton jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, séparait la maison Chomettont d'un petit groupe de cinq maisons. Cet îlot marquait la limite entre la ville murée et les fossés et faubourgs. Il fut détruit en 1979. Il avait déjà été modifié par la démolition en 1874 du Portail neuf, qui s'appuyait sur la maison ayant façade sur la Grand Rue.

Le plan de 1793 montre l'état le plus ancien, où le mur de ville a gardé son épaisseur d'origine. Ce mur devient un massif de pierre impressionnant quand on approche du Portail (voir le détail du plan). Mais le mur n'est plus opérationnel : on a autorisé les maisons à s'adosser à la muraille, sans doute même à y ouvrir des vues.

En face, c'est le plan de 1861 qui est le plus parlant. Il montre bien la liaison entre la tour et un bâtiment dit prison. C'est un héritage révolutionnaire. Antérieurement, la porte s'articulait avec les bâtiments des Ursulines.

### 1

1793 (195). Claude Lavigne dit Fay, voiturier.

1812 (340). Le même Claude Lavigne.

1861. Durieu, menuisier.

C'est la maison sur la moitié de laquelle s'appuyait le Portail Neuf. Lorsque celui-ci fut démolie, la façade sur la Grand Rue fut remaniée, mais il en restait une exceptionnelle fenêtre du 15<sup>ème</sup> siècle, les moulures du linteau, faisant saillie, retombant à mi-jambages.

Les derniers occupants furent les Sébastien Mogier, cordonnier ; ils y habitaient avec leur ouvrier. Peut-être est-ce le même que celui dont Mme Clémenson se souvenait, sous le double surnom : *Claude du charbon* parce qu'il aidait les gens du quartier à le rentrer et *Claude des dépêches*, parce qu'il les portait à domicile...

### 2.

1793 (194). Anne Petit, veuve de François Ronziers.

1812 (341). Marcellin Oulion dit Poitrine,

1861. A partir d'ici les parcelles, bien délimitées, ne portent néanmoins pas de nom.

Dans la maison de Mme Valour, M. André Gendreau, longtemps seul dentiste ici, exerce de 1947 au début des années 60 (avant son installation route de Sainte-Sigolène).

### 3.

1793 (193). Christofle Miramand dit l'amiral.

1812. (342). Pierre Miramand dit cadet.

Ici commence la suite de trois maisons où les Miramand avaient à la fois leur atelier et leur demeure. C'étaient de remarquables artistes du métal (voir le garde-corps du château). On les dit serruriers, ferronniers ou graveurs. Mgr de Galard les fit travailler à la cathédrale. L'un était le bedeau de la collégiale et c'est lui qui grava le nom de saint Marcellin sur son crâne, lorsqu'on le cacha. Un autre fut un célèbre sans-culotte.

150 après, dans ce petit logement, Mme Blanc faisait battre des métiers à ruban, derrière les hautes fenêtres, bien visibles sur la photo.

### 4.

1793 (192), Pierre Miramand fils.

1812 (343). Miramand frères, héritiers.

### 5.

1793 (191), Christofle Miramand fils.

1812 (344). Christofle Miramand.

Et au bout, des WC publics, construits dans les années 30, et dénommés « chez Bastien » par les enfants du quartier.





*Cette photo de l'ilot Chèvreton fut prise in extremis par Jean-Claude Walter, au début de la démolition, - on voit encore la treille.*

## Les maisons au nord, en partant de l'église numéros impairs

### Au coin de la Grand Rue

### Le 421

1793 (311). Lagrevol, juge de paix (M. Jourda sur le plan).

1812. La maison Lagrevol de 1793 semble avoir été divisée en deux, ouvrant deux parcelles, 312 et 313.

La parcelle 312 est la propriété d'André Granger, chapelier.

1861. Antoine Chol.

On reconnaît sans mal l'actuel café 421 dans la photo à l'enseigne du « café Romeyer ».

L'imposant personnage au balcon est François Romeyer, et nous pouvons suivre le couple pendant les décennies des années 20 et 30. François meurt en 1936. Mme Romeyer va tenir le café quelques années encore.



En 1941 Joannès Garnier (1878-1962) et son épouse, qui avaient quitté leur boulangerie en 1934 (voir l'article sur la boulangerie), reprennent ce café et le tiennent jusqu'en 1953.

En 1955, c'est Anna Montans, familièrement appelée Nana, qui prend le café et le gère jusqu'en 1980.

Après cette date, le fonds a été revendu plusieurs fois sous le vocable du 421. Il a été tenu successivement par MM. Clément (l'inventeur du nom), Barrel, Broussard, Cuelho, Laroche-Borette, et depuis août 2006 par Alain Gerin.

**Au n°1****Pâtisserie Oudin**

1793 (311). Continuation de la parcelle 311, à Lagrevol, juge de paix.

1812 (313). Marcellin Lafont

1861. Jean Royet.

Dans les années 1920, ce fonds de commerce a été plusieurs fois en faillite, la dernière fois avant 1933.

En 1933 Alphonse Matton s'installe à l'enseigne de la Bonne Pâtisserie. Jeune marié et sortant à peine de sa formation dans une grande maison de St-Etienne, il s'inquiéta tout de suite auprès de ses voisins de ses chances de réussite, après plusieurs échecs de la profession à cette adresse, dans la rue des pâtissiers. Venant de St-Etienne il eut d'abord le sentiment d'être traité comme un étranger. Les premiers clients semblaient se faire très discrets et venaient plutôt le soir...



*La famille Martin-Matton devant la pâtisserie, au début des années 1970.*

*Au delà de la pâtisserie Matton on aperçoit la partie de la maison Espach fermée, puis la première boulangerie Jean Breuil.*

M. Matton fera sa place, et d'abord par son talent. On appréciait particulièrement ses succès au chocolat. Il a formé de nombreux apprentis. Il avait la spécialité de fournir les restaurants en pièces montées pour les repas de mariage. D'anciens riverains du passage de la Voûte, un peu plus avant dans la rue, se rappellent ces gâteaux fragiles,

qu'il abritait au frais dans la cave de Mme Teste, pour quelques heures ou une nuit.

Mais aussi il s'investit dans la vie locale, notamment dans le club de foot, dont il est le président de 1941 à 1945. Lors des déplacements des joueurs il les entasse volontiers dans sa voiture et pour le tonus tient au frais les boissons citronnées,,.

Il eut une grande renommée. Il prit sa retraite en 1970.

Après lui, il y eut 18 mois d'un essai infructueux. Mais en 1972 René Duboeuf vint relever le défi. Il remonta cette belle pâtisserie, où il exerça avec succès pendant 31 ans. En 1988, il fit des travaux qui rendirent le laboratoire plus fonctionnel et le magasin plus attrayant.

Il se retire en 2003, confiant le fonds à Nicolas Oudin pour servir et continuer une belle tradition.

### Au n° 3

### Immeuble Henri Espach

1793 (312). Jacques Royet boulanger.

1812 (314). Jacques Royer fils dudit Métrande

1861. Henri Espach, boulanger. Il a épousé Anne-Marie Royer en 1847.

Anne-Marie Royet est citée au recensement de 1881 comme veuve Espach, tenant la boulangerie avec son fils Hippolyte, né en 1855.



*De droite à gauche,  
Henri Espach et son  
épouse Pauline Durieu,  
dans les années 30.*

En 1901, Hippolyte Espach, 46 ans, boulanger encore, époux de Jeanne Barthélémy depuis 1883. Leur fils Henri (1884-1963), époux de Pauline Durieu, travaille avec son père avant de lui succéder. C'est dans cette maison la troisième génération de boulangers Espach, lesquels, après une interruption, ont repris le flambeau des Espach du 18<sup>ème</sup> siècle, que l'on connaît comme boulangers au moins depuis 1754.

Autour de 1950 Henri Espach prend sa retraite.

De cette époque à 1965, c'est M. Reviron qui tient la boulangerie.

En 1966 le fonds est repris par Jean Breuil. Vingt ans après, en 1986 il transporte sa boulangerie-pâtisserie dans les locaux neufs du 13 rue du Commerce.

On a peine à imaginer qu'une partie de l'immeuble, côté pâtisserie, était occupée par M. et Mme Lyonnet : elle était couturière et ils y ont vécu jusqu'en 1928, avant de traverser la rue (voir n° 8-10). Plus tard y vint Mme Maurin, marchande de laine dans les années 40 et 50.

1986 : l'immeuble du n° 3 est alors détruit, et reconstruit en petit immeuble d'habitations HLM. Il n'y a plus place pour un commerce. Mais, au rez-de-chaussée pour le bureau local de l'OPAC de la Haute-Loire. En souvenir, la nouvelle maison porte le nom d'*Immeuble Henri Espach*.

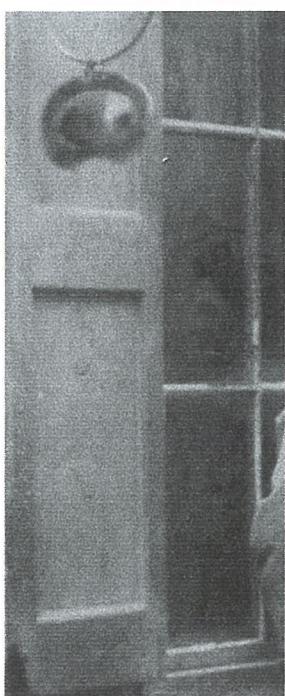
## Au n° 5

## Suz'arts déco

1793 (314). Jean Blanchard, cultivateur.

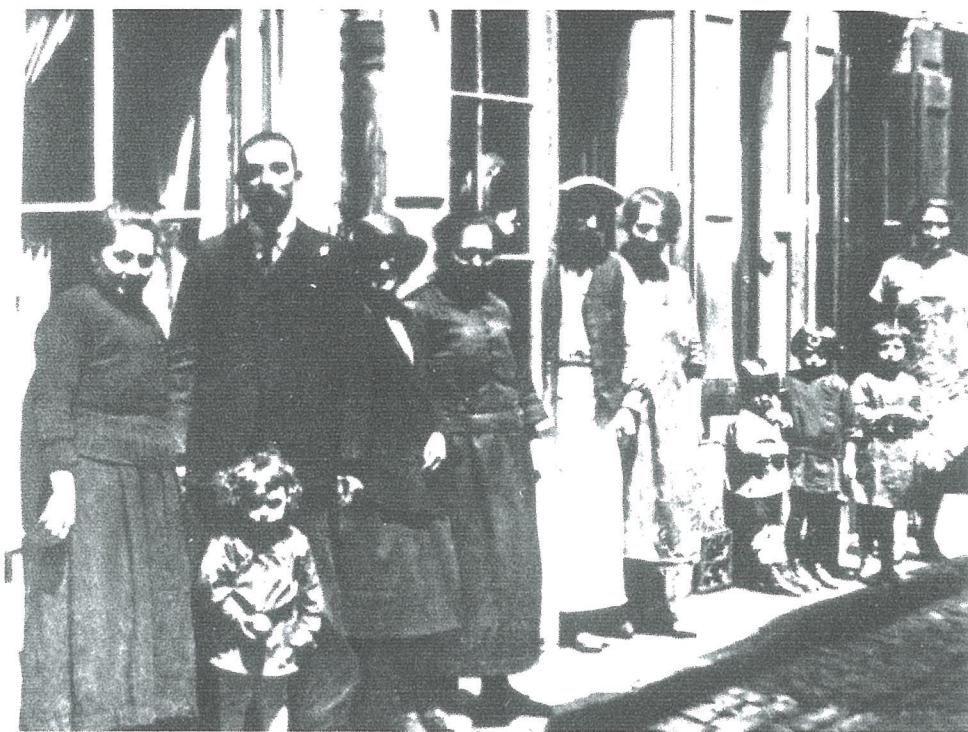
1812 (315). Marguerite Verdier, veuve de Jean Blanchard, et Jean Blanchard huissier.

1861. Matthieu Borie.



En 1902 Pétrus Marcet (1873-1963), petit-fils de Mme veuve Borie est perruquier-coiffeur (on voit sur une photo son enseigne au plat à barbe en métal).

Il est aussi tambour de ville-afficheur, c'est-à-dire annonceur des décisions municipales, puis garde-champêtre. Le 22 juin 1902 le conseil municipal le nomme « garde de ville ». Il partagera sa vie entre son activité de perruquier et sa fonction municipale qu'il exerçait avec toute sa prestance. Son autorité teintée de bonhomie lui permettait d'arbitrer les petits conflits ou de réprimander les incivilités.



De g. à dr., Mme Marcket, Petrus Marcket et leur petite-fille Jeanne (elle tient une balle dans la main) ; deux personnage ; Henri et Pauline Espach, puis leurs enfants Hippolyte et Jeanne, enfin Jean Lyonnet et sa mère Mme Lyonnet. 1928.

Il meurt nonagénaire. Un an après son décès, en 1964, son arrière-petit-fils Jean-Pierre Touron et son épouse Nicole ouvrent un magasin de radio-télévision, vente et dépannage. En 1990 ils quittent la rue du Commerce pour un local plus vaste au Grand Chemin.

**RADIO - TÉLÉVISION**  
**VENTE ★ DÉPANNAGE**

**J.P. TOURON**

5, Rue du Commerce, 5  
43 - MONISTROL-sur-LOIRE

Téléphone : 22-08  
Reg. Com. 64 A 374  
Rép. M. 2003.64.43

Le 23. juin 1969

Monsieur Bouchecourt Doit

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX
	Just allat ou autreme	

Quelques commerces passagers dans les années 90 (comme en 1999 une boutique de gadgets). En 2003 la stabilité est retrouvée, avec *Suz'arts déco* qui propose fournitures, cours et conseils aux passionnés de toutes les sortes de loisirs créatifs et beaux-arts.

Une parcelle présente en 1793 et 1812 ne figure pas au plan de 1861. Elle a dû être absorbée, soit par la parcelle précédente, soit par la suivante.

1793 (314). Marcellin Chometton confiseur.

1812 (316). Antoine Dupuy, les hoirs.

## Au n° 7

## Ancienne pharmacie Peyrachon

Deux parcelles distinctes en 1793 et 1812, sont réunies avant 1861 sur la tête de Jean Royet. Elles étaient d'ailleurs avant 1793 détenues par la même famille, les Bayon.

1793 (315). Benoît Bayon fils, négociant.

et 316, Grégoire Bayon père

1812 (315). Anne Aulanier, veuve de Benoît Bayon

et 318, François Delhagne

1861. Jean Royet (1819-1881).

et 1861, Jean Royet

Au recensement de 1901 le fils, Vitalis Royet (1851-1915), est négociant en tissus. Il a épousé Fanny Souvignet (1858-1893), qui lui apporte un autre immeuble de la Rue, le n° 19.

1906<sup>1</sup> : après démolition de son ancienne maison, il reconstruit une demeure imposante. Elle respecte l'alignement prescrit par le plan de ville mais elle est surélevée d'un étage.

Sur la photo ci-jointe Vitalis Royet présente fièrement sa nouvelle devanture : « Draperies ROYET Nouveautés ».

Il fut longtemps premier adjoint et les dons Royet permirent l'extension du cimetière.

Il habitait avec ses filles, Marie (1883-1942) et Rose (1887-1975) dont le souvenir reste vivant ; la porte de Rose était toujours ouverte aux enfants du quartier (voir aussi le n° 19).

En 1947, ouverture de la pharmacie de M. et Mme Louis Peyrachon.

Vers 1970 toute l'installation intérieure et la devanture sont refaites.

En 1987 leur succède la pharmacie Barralon et Masson, qui se transporte au Grand Chemin en 1996.

Le rez-de-chaussée est fermé depuis cette date.

<sup>1</sup> Date révélée par les consignes de précaution données aux voisins par actes d'huissier.



*Ci-dessus : la démolition de l'immeuble Royet a nécessité la pose de ces étais impressionnantes que le photographe immortalise. Le cliché est pris de la maison Douplat (Yojoa), avec ses deux grosses « bornes ». En haut de la porte, l'enseigne « coiffeur » : c'est Vitalis Douplat.*

*Ci-contre : les travaux sont achevés à l'entièvre satisfaction de M. Royet, qui l'exprime devant ses vitrines.*



**Au n° 9-13****Boulangerie Breuil**

Entre 1980 et 82, la commune acquiert trois maisons anciennes et vétustes, Besson et Tréhand, et derrière elles la petite maison Mourier, pour les démolir et bâtir à la place un immeuble HLM avec une boulangerie.

Novembre 1982 voit débuter la démolition des immeubles. A la grande joie des enfants qui avaient ainsi un terrain de jeux improvisé, la reconstruction tardera, ne commençant qu'au printemps 1986.

La boulangerie de M. et Mme Jean Breuil prend possession de locaux tout neufs. En 1999 son fils Thierry et Véronique leur succèdent. Au fil des années ils augmenteront encore le rayon pâtisserie, que vient de mettre en valeur une nouvelle disposition intérieure en 2007. L'enseigne en tôle découpée nous montre l'artisan au fournil.

Pour mémoire nous évoquons les trois maisons disparues.

**La maison Besson**

1793 (317). Jean Caps, mineur.

1812 (320). Jean Sucque dit Biscuit.

1861. Pierre Tréhand.

Cette dernière mention peut égarer les monistroliens habitués à appeler Tréhand l'autre maison justement !

La maison Besson est mitoyenne de l'immeuble Peyrachon, auparavant la maison de Vitalis Royet.

Le couple Besson tient en 1914 un commerce de beurre, œufs et fromages, sur place et sur les marchés. Veuve au début des années 20, Mme Besson continue. Quelques tables de café lui permettent de s'intituler café-buvette (comme on le lit avec peine sur une ancienne carte postale).

Elle a laissé le souvenir d'une personne très soignée et très courageuse. Dans cette petite maison délabrée on la voyait laver son plancher à l'eau de javel tous les jours, d'où une odeur particulière mêlant javel et fromages !

Elle exerce jusque vers 1954 et finit chez elle une retraite bien méritée.



*Les immeubles Tréhand et Besson à la veille de leur démolition en 1982*

### **La maison Tréhand (au coin de la petite place)**

1793 (319). Michel Chèzes (alias Chaise)

1812 (322). Michel Chèze dit Bouchard.

1861. Veuve Chèze.

Entre ces deux maison les maigres documents indiquent l'existence d'un passage, d'une venelle conduisant vers les cours en arrière. De plus un certain Antoine Royet, menuisier, est dit avoir « boutique et chambre au dessus de Chèze », et Chèze en retour a « maison et caveau au dessous ludit Royet »..

1901. Xavier Tréhand (1840-1906) est menuisier depuis longtemps. A sa mort, son fils Louis (1879-1912) lui succède. On cite un Auguste Tréhand en 1914.

Fleury Javelle (1884-1939) reprend l'atelier et le tourne vers l'ébénisterie. Il est cité dans l'annuaire de 1925. On sait qu'il a réalisé une salle à manger pour un jeune ménage de Monistrol en 1929. Il meurt en 1930, à 46 ans.

A la fin des années 30 la menuiserie cède le pas à la charcuterie. C'est d'abord M. Odier, puis, pendant la guerre de 40 et l'après-guerre, M. et Mme Roger Brun. En 1948, M. et Mme Marcel Blanchard

reprennent le fonds. Dans la rue, Marcel est connu pour ses vitrines animées. C'est aussi un sportif accompli. Il a été plusieurs années champion du 10.000 mètres en Lorraine. A Monistrol il tiendra un temps le jeu de boules au château. Partagé entre plusieurs activités, il finit par délaisser la boucherie pour travailler chez Martouret. Il ferme son commerce en 1964, mais la famille habitera la maison jusqu'en 1980.

### La maison Mourier, sur l'arrière

Maison très vétuste, avec un petit escalier extérieur et vue sur les jardins derrière. Pendant la guerre elle est occupée par des réfugiés. A partir de 1957 elle a abrité les Vento, famille de travailleurs siciliens appelés par les besoins du bâtiment.

A la fin des années 60 le couple Boureille y habite. Lui est réparateur de parapluies. Elle est laveuse et aussi la dernière à annoncer les enterrements en passant dans les rues de la ville<sup>2</sup>.

### Rue du Château au Portail

Cette rue est ainsi dénommée sur le plan de 1861. Pourtant, on ne voit pas un quelconque portail ou passage voûté sur ce plan. Pas plus que sur le plan de 1812, ni sur celui de 1793. La mémoire est donc très ancienne.

Mais ce Portail est bien confirmé en 1898 par une note de Marc Bouchacourt : « Ecussons et motifs sculptés sur une façade d'une maison de la Grand Rue, reconstruite aujourd'hui et appartenant à M. Peyrard (au coin de la ruelle qui vient du château et aboutit presque au milieu de la Grand Rue. Cette maison communiquait, paraît-il, par un passage voûté avec la maison de l'autre côté de la ruelle. » Il ne peut y avoir de confusion avec le passage voûté de la maison Peyrachon, beaucoup plus haut dans la rue. Le portail n'est pas une fiction. Il est bien localisé entre le P'tit en ka et la boulangerie Breuil (et bien rétréci !)

L'information de Bouchacourt est précise : ce n'est pas un simple portail. C'est un « passage voûté », permettant deux passages croisés. L'un au niveau du sol fait passer de la Grand Rue au Château, entre les deux maisons (un portail de bois peut éventuellement le fermer). L'autre est ménagé par dessus le portail, pour réunir les deux maisons séparées. Il est voûté, donc important et solide. Cela ressemble comme deux gouttes d'eau à la voûte qui a subsisté un peu plus loin, ou encore au Portail Neuf.

Mais à quoi ce passage servait-il ? Faisait-il partie d'un système défensif propre au quartier du château ? L'enquête commence.

<sup>2</sup> Voir *Chroniques « Monistrol 20<sup>ème</sup> siècle »*, 2000, n° 35.

## Au n° 15

## Restauration P'tit en ka

1793 (346). Anne Courbon, veuve Allard.

1812 (325). Jean Royet

1861. Royer.

En 1901 Alexandre Peyrard (1850-1923), 51 ans, est cordonnier. Jean Peyrard (1879-1941), son fils, lui succède, Il est fabricant de pantoufles, et ainsi désigné dans les *Annuaires*, de 1925 à sa mort.

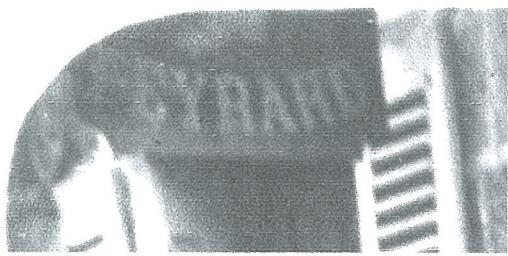


Après 1941, les demoiselles Peyrard, Rose (1898-1950) et Maria (1877-1969) vécurent à leur tour de la fabrication des pantoufles. Dans cette période de pénurie de la guerre et de l'après-guerre, elles se firent une spécialité de pantoufles, faites de morceaux de chiffon, de tissus de récupération mélangés et de peaux de lapin, superposés et surpiqués, et qui, miracle, tenaient chaud.



*Maria et une voisine. et au dessus Maria et Rose (assise).*

*L'enseigne Peyrard pendait à gauche de la porte.*



C'était le système D à tous les niveaux, car pour la découpe de ces sortes de matelassage, elles ont même utilisé une ancienne machine à découper le bois. Et on pouvait les observer, derrière la fenêtre qui suit l'angle de leur entrée, en montant la ruelle du quartier du château, taillant, coupant et piquant toujours...

Vers 1960, au moment où Maria Peyrard allait arrêter de travailler, la mode des grandes villes atteignait la petite et les enfants cruels commençaient à rougir de devoir porter ces rapetassages ! Mlle Peyrard meurt en 1969.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble sera habité en appartement pendant quelques années encore. A certains moments avec Mme Bernadette Da Silva ou Mme Arnaud, on retrouvera une petite activité de retouches et couture à domicile.

Mais bientôt la tradition de la machine à coudre s'arrête.

S'établit ensuite, de 1980 à 1988, le cabinet d'assurances de M. Béal, successeur de M. Constant pour l'UAP.

Puis au même endroit, vers 1989, c'est la création originale du café et snack de Michelle Ploton, à l'enseigne du *P'tit en ka*. Il met depuis ce temps de l'animation et de la jeunesse dans le quartier. Après la créatrice, plusieurs successeurs, chacun apportant sa touche personnelle : de septembre 1997 à 2002, Manu Ronze ; puis Laurence Chouvet-Colantonio, et enfin en 2005 Claire Macardier.

## Au n° 15

## Institut de beauté Valérie

1793 (344). Michel Bouchardon.

1812 (326). Jean Bouchardon dit Bien aimé.

1861. Claude Perrard (Peyrard).

A l'autre entrée sur la rue, le Crédit lyonnais ou une permanence deux fois par semaine, le lundi matin, jour de foire, et le vendredi jour de marché, des années 30 aux années 70.



1979, Marie-Léonce Bontemps crée un institut de beauté, repris en 1985 par Valérie Perrier, à l'enseigne Institut Valérie, qui va fêter ses 23 ans d'activités, - c'est jeune encore.

## Au n° 17 Cabinet de maître d'œuvre du bâtiment

1793 (343). Jacques Cottey.

1812 (327). Jacques Cottey.

1861. Veuve Tranchard.

Autour de 1930, Claudius (1891-1977) et Charlotte (1896-1977) Maisonneuve, créent un commerce de primeurs et de fromages. Ils vendaient aussi, pour les fêtes, volailles et lapins qu'ils élevaient dans leur petite cour ou dans leur jardin du château. Ils sont d'autre part représentants en faïence.

En 1959 leur fils Albert (1925-1986) et son épouse Marie-Louise Davenas (1933-2007) s'installent. Lui comme plombier-zingueur et chauffagiste ; sa gaieté sur les chantiers lui valut un sympathique surnom : *lou fieulaire*, le siffleur.



Elle tenait le magasin de cadeaux, articles ménagers et vaisselles de qualité. On se rappelle Marie-Louise Maisonneuve, dans les moments de tranquillité, assise devant la porte sur un petit banc rouge sans dossier pour trier les légumes du souper, et bavarder avec ses voisines, Mmes Cibert et Audin....

Passionnée de l'histoire de son Monistrol elle fut des premières adhérentes de la Société d'histoire..

Elle ferme ce commerce en 1990.

Et en 1993, Bernard Gauthier, maître d'œuvre du bâtiment, aménage là ses bureaux.



*La petite famille Maisonneuve sous la conduite de l'aînée Marie-Claire, en 1966. En arrière-plan on distingue bien la boucherie Blanchard et la maison Besson. Et plus loin la pharmacie n'a pas encore été refaite.*

## Au n° 19

## Bureau de l'ADMR

1793 (342). L'abbé Tholin, ses héritiers.

1812 (328). Jean Rouchouse.

1861. Théodore Souvignet (1821-1897)

Le plan de 1861 révèle le voisinage des deux familles Souvignet et Robin, liées par ailleurs par d'étroits liens de famille : Théodore Souvignet (1821-1897) est, par sa fille Fanie (1858-1893), le beau-père de Vitalis Royet (1851-1915) dont il a été question plus haut).

Remarquer que, du point de vue architectural cet îlot ne comporte plus maintenant que deux maisons (si l'on regarde les génoises et les chenaux) et même une seule si l'on considère les façades. Sur rue, toute cette façade est frappée au plan de ville de 1861 d'un important recullement. Celui-ci a dû être réalisé simultanément, en coordination, entre 1861 et 1890. Les deux écussons remployés sont sans doute la seule trace de la façade démolie.

Mais la simplification de la construction n'a pas diminué le nombre des commerces. Ainsi, le premier immeuble venant de l'église (couramment dit maison Peyrard) englobe les trois commerces que nous venons d'évoquer (les numéros 15 et le numéro 17, qui étaient en

1861 Royer, Peyrard et Tranchard). Ceux qui commencent ici occupent les immeubles Souvignet et Robin, réunis en un seul bâtiment.

En 1915 Vitalis Royet meurt.

La maison Souvignet était entrée dans le patrimoine de ses filles par leur mère (Vitalis avait épousé Fanny Souvignet). Désormais, désirant vivre en rentières dans leur maison, elles ont transporté le fonds de commerce au n° 19.

C'est ainsi qu'autour de 1920 s'établissent M. et Mme Jean Bonhomme. Lui est marchand de tissus (« Draperies et nouveautés ») et elle couturière. Ils exercent longtemps leur activité, jusque vers 1960.

Après eux, un successeur marchand de tissus et de draps pendant quelque temps, Mme Michèle Marquez.

Puis Mme Aulagnier ouvre en 1978 un magasin de vêtements de sport, Sports Jeunesse. Elle arrêtera en 1982.

A cette date prend fin le règne du tissu...

Après une interruption, le local devient de 1998 à 2000 vitrine d'exposition pour des objets de décoration du *Tiroir* en face...

Installation provisoire de la Lyonnaise de banque pendant qu'on rénove leur local au bout de la Chaussade, sur l'avenue de la Libération.

Groupama, cabinet d'assurances.

Depuis 2003 c'est le local de l'Association de l'aide à domicile en milieu rural (ADMR).

## Au n° 21

## Magasin fermé

Sur le plan de 1861, cette maison réunit au bénéfice de M. Robin deux parcelles, en 1793 comme en 1812. Voici les propriétaires de ces deux parcelles :

1793 (341). Mathieu Piat

1793 (340). Marguerite Goutton

1812 (329). Bourgier

1812 (330). Fournier, sœur (religieuse)

En 1901, M. Mme Benoît Jacquemard ont une crèmeerie, œufs et fromages. M. Jacquemard est de plus marchand de faïence, dont il propose tout un rayon.

En 1938 leur succèdent M. et Mme Berger. Madame veuve Berger, devenue Mme Barnier, puis de nouveau seule, tiendra toujours ce même commerce, jusqu'en 1988. Les faïssettes de Mme Barnier étaient recherchées par les amateurs.

Et il y avait aussi un peu de vaisselle à la vente, assiettes et bols.

Ce magasin est présentement fermé.

## Ruelle montant au château

(au fond l'arcade du couvent des Ursulines)

Au n° 23

Onglerie Art Nail

1793 (330). Le citoyen Fornel de Paulin (c'est l'ancien seigneur du four et de Paulin), maison et four (la maison a été reconstruites au 19<sup>ème</sup> siècle, et il ne reste pas de trace de l'antique four banal).

1812 (283). Jacques Decroix, sa veuve. On se souvient que Decroix père et fils ont été les derniers fourniers. Il semble qu'entre 1793 et 1812 le locataire ait racheté le propriétaire...

1861. Les écuries d'Adrien Mogier.

1901 : Jean Mogier (1843-1911), boucher, et son épouse Sophie Juge (1846-1925). Veuve, elle continua à tenir la boucherie et d'aider son fils François (1870-1926). Ils meurent pour ainsi dire ensemble, elle en 1925, lui en 1926. Ils avaient leur *tuerie particulière* au quartier du Château, non loin de celle de Fournier.

Pendant quelque temps, la maison ne comporte pas de commerce. Autour de 1950 le local est partagé en deux, charcuterie et coiffure. M. Souchon, charcutier de St-Maurice de Lignon, ouvre une fois par semaine, puis deux, le mardi et le samedi, jusqu'à la fin des années 60.

L'autre partie du rez-de-chaussée est le salon de coiffure de Mme Petiot (qui a commencé sa carrière presque en face, au n° 22).

Ensuite, une succession de commerces qui n'ont pas duré. Dans les années 1975 le magasin de vêtements de Mme Sahuc-Condamin. Plus tard, l'opticien Verr'Optic, puis le cabinet de comptables Alix, et depuis 2006, innovation à Monistrol, une onglerie, Art Nail.

Au n° 25

La Boutique fleurie

Adossée aux bâtiments des Ursulines il n'y a pas de parcelle propre en 1783 et 1812, ni mention sur le plan de 1861.

Au début des années 1900 et jusqu'en 1910, M. et Mme Ginhoux tiennent une petite épicerie.

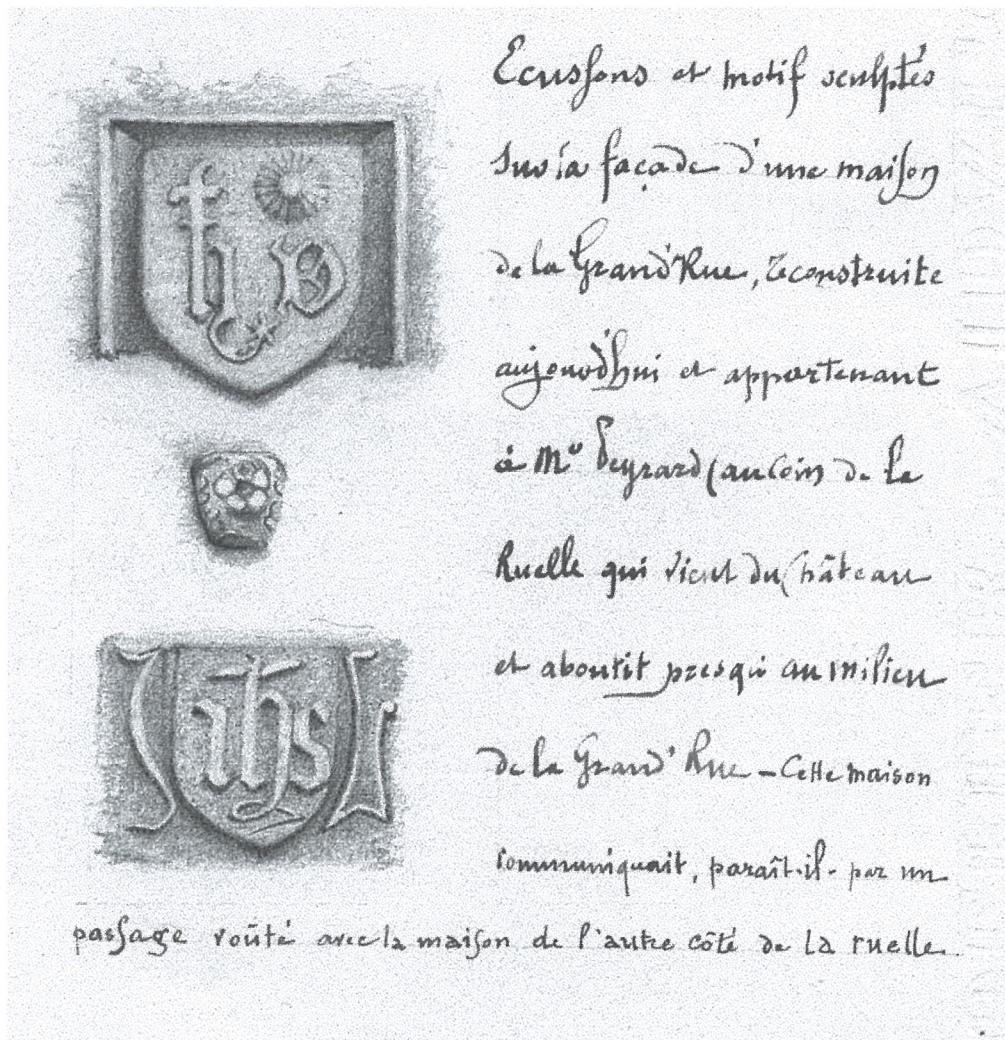
De 1930 à la guerre M. et Mme Ange Voltini sont épiciers et succursalistes du *Zanzibar*, la maison bien connue de St-Etienne.

Ils sont remplacés par les Economats du Centre, dont on se rappelle les gérants, M. et Mme Gaillard (qui font aussi le taxi) et M. Furnon.

Le local reste fermé quelque temps.

1970, nouveauté, M. René Robert crée un commerce de fleurs qu'il fait prospérer jusqu'en 1988. Il aura deux successeurs fleuristes qui ne feront que passer.

Et en 1991 Nathalie Gontaud lance sa « Boutique fleurie », et pour embellir notre quotidien fait toute l'année fleurir le pavé.



*Qui dit plan de ville, dit destructions de nombreux éléments du décor. La maison Peyrard montre encore trois motifs discrets que le propriétaire d'il y a plus d'un siècle a su préserver en l'insérant dans la nouvelle façade.. Nous en présentons un dessin de Bouchacourt, toujours attentif, autour de 1900, à crayonner le patrimoine..*

# Boulangers de Monistrol

*par Christiane Petit*

Depuis la nuit des temps, le pain est la base de la nourriture. Buffon écrivait : « *Le grain dont l'homme fait son pain n'est point le don de la nature, mais le grand, l'utile fruit de ses recherches et de son intelligence dans le premier des arts.* »

Anciennement appelés, comme leurs prédecesseurs romains, *pistors* ou *pesteurs*, par allusion au travail du pétrin, les faiseurs de pains furent dits *boulangers*, par référence à la boule, à partir du 12<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>.

L'histoire de la boulangerie chez nous se divise en deux parties, avant et après la Révolution.

Ce qu'on peut savoir de la boulangerie d'avant la Révolution à Monistrol a été traité par Philippe Moret (*Chroniques monistroliennes*, n° 26-27, 1992). Il a montré comment cette histoire est commandée par l'existence d'un four banal. Ce four est un service public obligatoire. Un *seigneur du four*<sup>2</sup> est le garant du bon fonctionnement de l'installation et du choix du fournier. Le fournier cuit les boules, pâtes, terrines qu'on lui apporte. Ils veillent tous les deux à la rigoureuse observation de l'obligation. Longtemps la confection de la boule de pain cru se fait dans les familles. Mais au 18<sup>ème</sup> siècle on voit apparaître les premiers boulangers. « *En ville bien des habitants, bourgeois ou non, ne voulaient pas s'embarrasser de faire leur pâte eux-mêmes. Faire de bonne pâte à pain est un art. C'était celui du boulanger. Donc, partout où existait un fournage, le boulanger n'intervenait qu'avant ou après la cuisson. Il pétrissait la pâte, l'apportait crue au fournier, la récupérait cuite, et vendait son pain.* » L'adage le dit : « *Le boulanger le pain fera,  
Et le fournier l'enfornera* »

On conçoit que les boulangers aient été les premiers intéressés à briser le monopole du four banal.

La plus ancienne trace d'un boulanger à Monistrol est celle de Pierre Bonnet, cité dans les registres paroissiaux en 1703 et 1708 ;

<sup>1</sup> Monistrol n'a pas connu les compagnons boulangers (comme ceux qui furent initiés en 1811 par Bavarois Beau Désir). Les boulangers du Devoir fêtent depuis toujours la Saint-Honoré. Voir François Icher, *La France des compagnons*.

<sup>2</sup> Pour compliquer les choses, à Monistrol le seigneur du four n'est pas l'évêque, seigneur de Monistrol, mais un seigneur particulier, qui dans les derniers siècles de l'ancien régime est le seigneur de Paulin.

peu après il devient fournier. Dans les années 1750 à 1770, les rôles du « vingtième d'industrie » (l'ancêtre de notre taxe professionnelle), montrent que deux boulangers ont fini par s'établir, Jean Espach et Marcelin Mourier, tous les deux installés Grand Rue, à deux pas du four banal, situé au bout de la rue (aujourd'hui une onglerie). Jean Decroix père puis cadet sont les derniers fourniers.

Vers la toute fin de l'ancien régime, en 1788, ils sont six : à la Grand Rue Laurent Grail et la veuve Chalendar ; au faubourg de l'Arbret (Carnot), Jacques Dutreuil ; à la ville, le fils de Jacques Royer ; il y a aussi Jacques Oudin<sup>3</sup> et la veuve Mourier et son gendre.

Avec l'Ancien régime le monopole du four disparaît. Les seigneuries sont supprimées. Certes, Jean Decroix peut continuer à assurer son service, mais désormais il y a concurrence.

En 1793, il reste quatre boulangers ; deux ont, semble-t-il, fait défection (voir note 3) : Jacques Oudin et la veuve Mourier ; mais en 1812 on retrouve sans doute son fils devenu grand, et transféré vers la place de la Victoire. Une hypothèse de Philippe Moret sur ce recul : pour être boulanger désormais, il faut aussi assurer la cuisson, il faut un four. Cela demande un nouvel investissement, un espace plus important.

## 1881, 1901, 1925...

Sautons le 19<sup>ème</sup> siècle, sur lequel il faudra faire des recherches. Commençons par rassembler l'information donnée par les recensements, celui de 1881<sup>4</sup> et celui de 1901<sup>5</sup>, qui ouvre le 20<sup>ème</sup> siècle.

**Allet Ferdinand**, 31 ans, à l'emplacement de la pharmacie du faubourg Carnot. Non cité en 1901.

**André Charles**, 1881, 1901 (44 ans), rue Jeanne d'Arc. Le four a été détruit après le rachat de cette maison dans les années 1990.

**Barbier Armand**, 1881, 66 ans. Non cité en 1901

**Bénéton Jean-Marie**, non cité en 1881, 1901, au Grand Chemin

**Bourg Clément**, 1881, 27 ans. Non cité en 1901.

**Cornillon Barthélemy**, 1881, 48 ans. Non cité en 1901.

<sup>3</sup> Dans le poème où Hippolyte de Chabron évoque la Terreur, il parle de « la boulangère Oudin » qui faisait passer du pain aux trois soeurs Charbonnel dans le dénuement.

<sup>4</sup> Dépouillé par Ph. M. en épilogue à son article sur le « Four banal de Monistrol », *Chroniques* 26/27, 1992.

<sup>5</sup> Numérisé par Philippe et Madeleine Moret en 2000.

**Delolme Régis**, 1881, époux de Rosalie Fournel, rue Chaussade. 1901 (46 ans), Grand Rue, ainsi qu'en 1925. Voir sa photo dans les pages consacrées à Louis Laurenson.

**Durieu Mathieu**, 1881, 30 ans, époux de Rosalie Liogier. Non cité en 1901.

**Veuve Espach** née Royer, 1881, 59 ans, avec ses fils Hippolyte et Jean-Marie, pâtissier Grand Rue. En 1901 Hippolyte est à son compte.

**Espach Paul**, 1881, 33 ans, époux de Marie Descellières

**Espach Jean**, 1901 Grand Rue

**Veuve Favier** née Proriol, 1881, 50 ans, avec ses deux fils Jules et André, Grand Rue.

**Favier André**, 1881, 56 ans, avec son fils Xavier.

**Favier Louis**, 1881, 31 ans, la maison en face de la Médiathèque

**Garnier Claude**, époux de Marie Lauranson, 1881 (36 ans), 1901, à l'angle de la place de la Victoire et de la rue qui mène place Néron, même endroit qu'aujourd'hui.

**Lacoste Joseph**, 1881, 31 ans.

**Lacoste Jean**, 1901, Grand Rue mais est-ce à l'emplacement de la boulangerie Breuil ; dans le pâté de maisons détruit habitait Louise Lacoste jusqu'en 1978.

**Maisonneuve Claudio**, 1881, 31 ans, cité en 1901, ancienne maison Clément Moulin, au coin du faubourg Carnot et de la rue de Chabron, actuellement magasin de lingerie fine.

**Romeyer Jean**, 1881, 76 ans, époux de Marie Royet.

*L'Annuaire de la Haute-Loire* de 1925 donne la liste des boulanger des villes principales du département. La voici pour Monistrol<sup>6</sup> :

**Vve Allet**, boulanger-cafetier faubourg Carnot, à l'emplacement de la pharmacie

**Berthois Auguste**, Grand Chemin

**Espach Henri**, Grand Rue, qui aurait tenu jusqu'au début des années 1950

**Garnier Joannès**, fils de Claude, place de la Victoire,

**Goudon Georges**

**Maisonneuve Jean**

**Marconnet Gabriel**

<sup>6</sup> *Chroniques* n° 22, 1990. .

## Un peu d'économie

Quelques chiffres pour donner un idée du coût de la vie :

Année	Prix moyen du kg de pain	Salaire horaire d'un manœuvre
1900	0 fr. 38	0 fr. 30
1910	0 fr. 40	0 fr. 33
1920	1 fr. 02	1 fr. 80

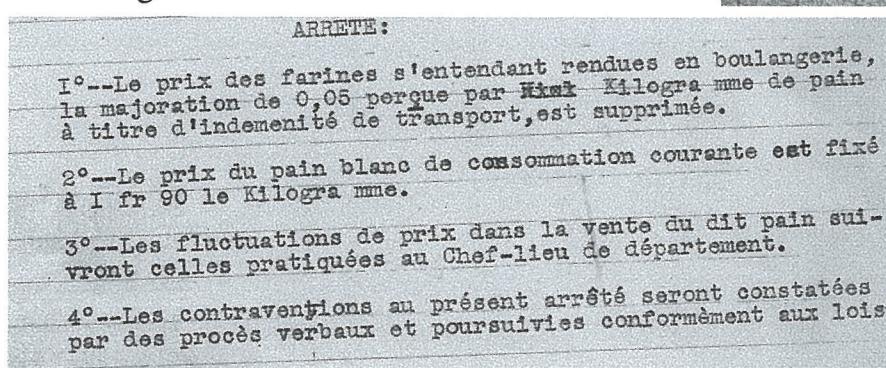
Le pain est une denrée sensible, et son prix surveillé, puis réglementé par l'administration.

Ainsi en 1924, vu la hausse des farines et les instructions du préfet, le prix du pain fut porté à 1 fr. 30 le kg à partie du 16 mars. En raison du prix des farines, le pain sera vendu 1 fr. 45 le kg à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1924. C'est la cinquième fois que le prix du pain est augmenté depuis le mois de mai<sup>7</sup>.

Un autre signe de l'importance vitale du pain. Dans nos *Chroniques* M. Claude Garnier a présenté un article sur les Alsaciens-Lorrains dont Monistrol avait reçu le dépôt<sup>8</sup>. Ces travailleurs volontaires effectuaient exclusivement des travaux agricoles. « *Seuls furent autorisés les remplacements dans des professions jugées indispensables, telles que la boulangerie.* »



Sans parler des tickets de rationnement de la dernière guerre.



1934 : l'administration fixe le prix du pain, c'est le maire qui est chargé de l'exécution.

<sup>7</sup> *Chroniques*, n° 25, 1991.

<sup>8</sup> *Chroniques*, n° 29, 1994.

Le Maire de la Commune de Monistrol-s-Loire,  
 Chevalier de la Légion d'Honneur,  
 Vu l'article 30 du titre premier de la loi du 19-et 22 juillet  
1791;

## ARRETE:

Art.-Ier- A dater du 19 juillet 1791. le prix moyen de la farine  
 étant de 109 frs, le prix du Kilogramme de pain de seigle est fixé  
 à 1frs 45.

Art.2°-Le barème ci-dessous établissant les variations des prix  
 à pratiquer, en fonction du cours des farines, devra être stricte-  
 ment suivi.

PRIME DE CUISSON DE: 62 FRS

PRIX DE LA FARINE

PRIX DU PAIN

55 frs	I franc
61 ,,	I,05
67 ,,	I,10
73 ,,	I,15
79 ,,	I,20
85 ,,	I,25
91 ,,	I,30
97 ,,	I,35
103 ,,	I,40
109 ,,	I,45
115 ,,	I,50
120 ,,	I,55
125 ,,	I,60
128 ,,	I,65

La chaîne de la réglementation s'étend : il faut aussi fixer le prix de la farine...

M. Bourgin nous apprend qu'en 1978, le prix du pain devient libre, mais encore pas tout à fait : il est « encadré ». Il faudra attendre encore dix ans, 1987, pour que la liberté soit complète.

Jusqu'en 1966 le jour de fermeture des boulangeries était le jeudi, jour de congé des écoles. C'est avec l'arrivée de M. Breuil, et avec l'accord de la mairie et des autres boulanger que ceux-ci désormais ferment un jour précis de la semaine, chacun le sien. Pour en changer, il faut l'accord du maire et de la préfecture.

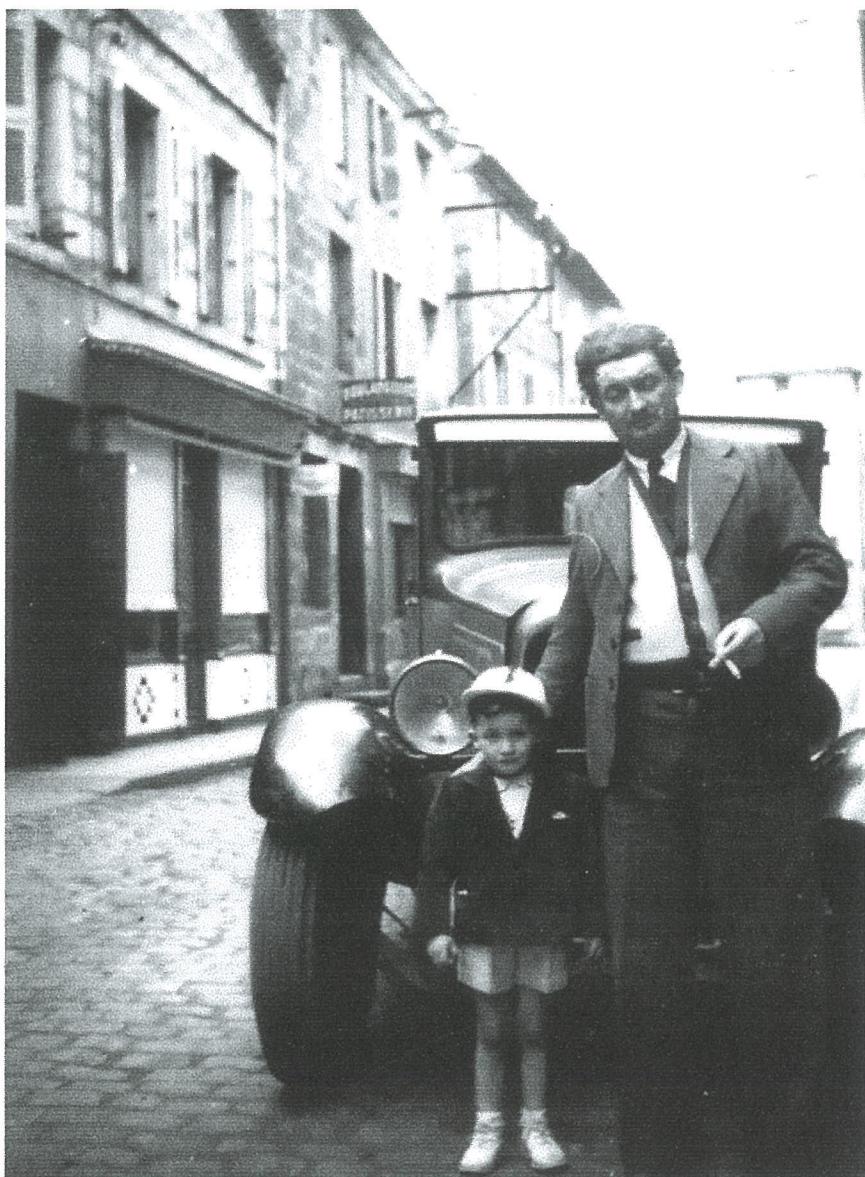


## **Souvenirs de boulanger**

Merci à ceux qui nous ont aidés, avec leurs photos et leurs souvenirs, à faire le tour de ville des boulangeries de naguère.

### **Il commence faubourg Carnot**

Jean Maisonneuve, boulanger au faubourg Carnot céda son fonds de commerce en 1925 à un certain Michel Picas, qui le céda en 1931 aux époux Noailhat, qui eux-mêmes l'ont revendu aux époux Ollier en 1946. La boulangerie a été cédée ensuite à la famille Soulier, venue du Cantal.



*1950 : Antonin Ollier, et son fils Jean qui lui succédera,  
avec la C4 pour les tournées.*

M. Ollier nous montre l'acte de vente de 1925. Ledit fonds de commerce comprenait « la clientèle et l'achalandage » mais aussi, et c'est plus concret, « *le matériel servant à son exploitation comprenant :* »

*\* au magasin, une balance automatique marque Millier, une balance ordinaire avec ses poids, une banque à six tiroirs, une table, une vitrine, deux grilles à pâtisserie, deux étagères, une vitrine, deux grilles à pâtisserie, deux étagères à pain et une corbeille à gâteaux ».*

*\* dans une pièce à usage de laboratoire et four, deux bassines, douze plaques, deux fouets et différents moules de pâtisserie, une bascule, quatre pelles de four, un étouffoir, deux tamis, un bassin, un seau, deux pétrins en bois, un pétrin mécaniques marque AS avec un moteur électrique, cinquante bonnetons pour couronnes, trente paillasses pour pains de seigle, cinq toiles à pains longs, deux planches à pains longs, et une lampe à carbure. »*

Antonin Ollier a pris sa retraite en 1973. Son fils Jeannot lui succède jusqu'en 2000. Pour nous il évoque avec simplicité les souvenirs que lui ont transmis ses parents quand ils ont débuté. Il n'y avait pas d'eau courante : il fallait pomper l'eau à la cave pour fabriquer le pain et pour les usages domestiques. La cuisson du pain se faisait au feu de bois. Les fagots étaient fournis par les Granger de Tirepeyre pour être entassés, au sec, dans un grenier.

### La poulie du boulanger

*Le passé laisse ici et là des traces apparentes. Au faubourg Carnot trois boulanger pouvaient il y a encore quelques années montrer que leur maison possédait sous leur avant-toit une porte-fenêtre de grenier et au-dessus une poulie qui servait à hisser les fagots. En passant devant la maison qui abrite la lingerie fine rue de Chabron on peut constater que l'ossature de cette poulie a été conservée.*

Le travail du boulanger commence vers les minuit jusqu'à 13 heures. Reprise vers les 17 h. pour des activités annexes. Quand Antonin Ollier débute à Monistrol après la guerre de 39-45, il y avait encore les tickets de rationnement. De ce fait il y avait seulement trois cuissous par semaine. Le four en briques était conçu de telle façon qu'une fournée correspondait environ à 20 tourtes de seigle.

Pendant les années 1950, pour une vente normale il se faisait trois ou quatre fournées par nuit. C'était surtout une vente de tourtes, de couronnes et de grosses baguettes (pains qui se conservaient presque la semaine). A cette époque, comme le dit Jeannot, « c'était un métier de misère ».



Dans les années 1960, grâce au fioul, Antonin apporte quelques modifications à son four. La chauffe est indirecte, il faut faire attention aux odeurs. Le travail devient moins pénible et plus productif : 8 à 10 fournées par nuit, donc, plus de temps pour faire quelques pâtisseries comme les gâteaux en forme de pêche, pâtés aux pommes ou à la crème, vendus les jours de marché, les fins de semaine et jours de fêtes.

longuets au goût brioché.

Pour la confection des brioches, Antonin et son épouse n'hésitaient pas à se rendre au moulin de Blanhac près de Rosières pour s'approvisionner en farine de froment propice à leur fabrication. Antonin avait une autre spécialité : la fabrication des

Leurs farines ordinaires étaient principalement fournies par les minotiers de Lavoûte-sur-Loire et de St-Romain-Lachalm.

En 1960 il s'organise avec les autres boulanger pour alterner les tournées à travers la campagne. Il commence avec une C4, ensuite une Juva 4, pour terminer avec une 4L.

A la campagne l'accueil est chaleureux, un petit canon ou une petite gnole lui sont proposés.

A tour de rôle aussi les boulanger livrent le pain aux écoles. Il leur est suggéré de livrer des pains d'un jour ou deux car il se consomment moins vite !

Antonin a formé de nombreux apprentis et avec le concours des minotiers il a aidé certains de ses ouvriers à s'installer dans d'autres communes.

En reprenant l'affaire familiale, Jeannot a apporté quelques modifications. Le four est maintenant chauffé au gaz. Il reconnaît qu'à partir de 1968 avec l'amélioration du pouvoir d'achat, les goûts de la clientèle ont évolué. La fabrication du pain s'est diversifiée : michons, ficelles, petites baguettes, pains complets. Les tourtes et les couronnes. Avec le gain de temps, l'apparition des banques

frigorifiques dans les années 1980, il consacre encore plus de temps à la pâtisserie.

### Du four à la neige

En 1982, année de la tempête de neige, les monistroliens sont restés trois jours sans électricité. Le vendredi soir, ne pouvant utiliser son pétrin électrique et son four (les fours à gaz démarrent à l'électricité) Jeannot se rend à Sainte-Sigolène chez un confrère, accompagné par les gendarmes et les pompiers afin de finir le pétrissage de sa farine. Arrivés sur place, ils constatent qu'à leur tour les Sigolénois sont sans électricité ! C'est alors que la solidarité s'exprime. En accord avec la mairie Boscher, et pour plus de facilité, tous les boulangers de Monistrol viennent cuire leur pain chez les Ollier, grâce au groupe électrogène prêté par M. Jean Moulin, exploitant des carrières au-dessus de Pont-de-Lignon. Quant à la vente, elle s'est effectuée au Centre de secours des pompiers (actuellement médiathèque) dans une cohue sans précédent.

### Les deux boulangeries de la rue de Chabron

La première occupe l'emplacement du salon de coiffure actuel. Tenue par Joannès Martin, elle est incendiée en 1931 et reprise en 1934 par Laurent Romeyer.

Sa fille, Mme Méallier, raconte. Elle se souvient qu'il fallait presque une journée pour rentrer les fagots, qui étaient fournis par les Peyrard de Vachères. Hélas, la boulangerie Romeyer a dû fermer pendant les cinq années de captivité de Laurent.

En 1950 la chauffe du four est au fioul. Dans ces années les paysans venaient le jour de Pâques faire chauffer la tripe qu'ils allaient manger dans les différents bistrots de la ville, après la messe. Les spécialités de Laurent Romeyer étaient le pain à la farine de gruau et les petits pains en forme d'escargot. Outre les brioches, il fabriquait des mille-feuilles, des éclairs au chocolat ou à la vanille.

Pour des raisons de santé Laurent Romeyer doit cesser son activité. Son fonds de commerce est racheté par l'ensemble des boulangers en 1964. Cette opération élimine un éventuel concurrent.

Mais dix-huit ans plus tard, en 1982, en rachetant la maison Terme, rue de Chabron, M. Colomban obtient l'autorisation de créer une nouvelle boulangerie. Elle sera revendue plusieurs fois. Elle est aujourd'hui exploitée par la famille Pacome.

## Place de la Victoire

Entrons en ville. Au coin de la place de la Victoire, une très ancienne maison très bien restaurée. Elle était déjà boulangerie (J-Bte Mourier) en 1812...

Trois générations de Garnier se sont succédées sur la place de la Victoire. Le premier, Jean, père de Claude était arrivé de Confolent vraisemblablement au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

Joannès Garnier la tient de 1919 à 1934. D'abord il chauffe le four avec des fagots, et passe au charbon en 1931/1932. Cela permet de faire trois fournées par jour : une fournée de seigle et deux fournées de pain blanc pour les couronnes et les baguettes. La farine était pétrie à la main. La spécialité de la maison : le gâteau des rois.

M. Garnier effectuait une tournée seulement, sur le Pinet, avec une corbeille sur le dos.

Après lui, la boulangerie est vendue successivement aux familles Boyer, puis Fonton. En 1947, Tourasse cède le fond à Sagnard. Ensuite Langlade qui a exercé ce dur métier pendant de nombreuses années. Elle est revendue à Vallon, puis à Dumont qui l'a bien modernisée.

### « Marie, trempe ton pain... »

Dans les années 1960, les présentoirs à pain étaient à portée de main. Les clients choisissaient leur pain eux-mêmes. Actuellement, pour des raisons d'hygiène, ces présentoirs sont situés derrière les banques des magasins. Avant, sans moyens de conservation, il n'était pas rare que le lundi, les boulangeries proposent à leurs clients des pains, des brioches, des langues de chat invendus. Trempé dans le café, c'était fort apprécié.

A présent, elle est exploitée par M. Guillaumond, depuis mai 2001. Il commence son travail à partir de 3 heures du matin jusqu'à 11 heures. Son four rotatif est électrique et permet la cuisson du pain en continu. Six fournées par nuit, soit 168 baguettes. La fermentation contrôlée de la pâte se fait dans une chambre froide.

Le pétrin est électrique, La pâte passe dans une diviseuse électrique et est façonnée par une autre machine et ensuite enfournée. Le four a plusieurs soles. Lui aussi donne plus de son temps pour la fabrication de la pâtisserie.

### La Chaussade de Louis Laurenson

De ce coin de la place de la Victoire à la Chaussade on emprunte la rue du Commerce. Son histoire boulangère et pâtissière est riche et nous l'avons traitée dans l'article précédent, en y regroupant toutes nos informations sur la Grand Rue : les Espach, M. Reviron et la famille Breuil.

Louis Laurenson s'installe au 1 rue de la Condamine (angle de la Condamine et de la Chaussade) dans les années 30. Il y avait déjà là un four.

Cette boulangerie avait appartenu à Gabriel Marconnet, puis Tyssandier. On apprend de M. Laurenson qu'il avait fait un apprentissage chez Tyssandier en 1926 et chez Peyragrosse en 1927 (nous ne savons où était installé celui-ci à Monistrol).

La boulangerie Laurenson ferme en 1976.

Jusque dans les années 1950 la cuisson se faisait grâce aux fagots ficelés avec de la paille, fournis par les Peyrard de Vachères qui venaient de leur village les livrer avec leurs chars à bœufs.

La dimension du four en briques est d'environ 15 m<sup>2</sup> et 50 à 60 cm de haut. Il y avait un système de robinet qui répandait de la vapeur d'eau dans le four. Les bouchers venaient cuire leurs tripes et les voisins leurs plats de pommes de terre.

Avant guerre M. Laurenson faisait la tournée de la Gare et de Gournier avec un char à bras. En plus du pain, il réalisait brioches, croissants, allumettes et croquants. Il faisait partie des sapeurs-pompiers et quand il n'était pas au fournil, sa femme prenait le relais.



Son grand-père, M. Delolme avait tenu une boulangerie au n° 18 de la Chaussade (voir la liste de 1881). Sur la photo page suivante on voit le grand-père, en sabots, la fille et Marielle la petite-fille.



*La boulangerie Delolme (voir page précédente)*

### **La boulangerie du Grand Chemin**

Achetée en avril 1900 par Jean-Marie Bénéton, 36 ans, elle figure au recensement de 1901. Elle est rachetée par Auguste Berthois en 1919, qui l'exploite jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1933. Pour les quatre enfants Berthois c'était un merveilleux endroit pour se réconforter à la chaleur. Le four était chauffé avec les fagots. A cette époque c'était la plus importante boulangerie de Monistrol avec cinq fournées dans la journée. Le pain était pétri à la main, travail dur et pénible. Quelques brioches pour les fêtes de Pâques et galettes des Rois.

Elle est cédée à Jean Petiot en 1933, qui y reste jusqu'en 1959. Il a fait son apprentissage chez les Berthois et a appris la pâtisserie à Lyon. On apprend que les braises des fagots servaient aussi de chauffe-pieds. Les fagots étaient fournis par Jean-Marie Brun de Chantoiseau.





M. Petiot est passé au chauffage au charbon pour la cuisson des pains, mais pour la pâtisserie il possédait déjà un petit four électrique. Il réalisait des pâtes sèches, comme des biscuits à la cuillère, des brioches, des choux à la crème.

Mme Petiot nous apprend qu'ils ont toujours eu des commis, entre autres un M. Faure

et Pierre Januel du Monteil. C'était souvent lui qui portait le pain à leur dépôt situé dans la ruelle du Monteil, chez Mme Marconnet (belle-mère de Didou Beraud).

Pendant la guerre les Petiot fournissaient Confolent, car le boulanger Pereyron avait été mobilisé. Mme Petiot se souvient que M. Hippolyte Rabeyrin, un habitant du village de Nant, remplissait sa charrette de pains pour ravitailler les gens de son village. Ceux de Chazelles faisaient leur pain eux-mêmes.

M. Poncelet lui succède pendant trois ans et demi. Puis c'est M. Bourgin en 1962. Le four est chauffé au fioul, quatre à cinq fournées par jour. En 1964 il se dote d'un four à plusieurs étages : il est chauffé par air chaud, toujours avec le fioul, puis au gaz..

Dans les années 1980 avec l'installation d'une diviseuse, d'une balancelle et d'un plus grand four à vapeur de 4 étages (ce sont des tubes qui chauffent le foyer), il gagne en temps et en production avec sept à huit fournées, cela favorise la fabrication de la pâtisserie.

Son fils reprend l'activité, jusqu'en 2006. La conjoncture favorise l'essor de cette boulangerie qui bénéficie du passage des ouvriers qui se rendent dans leurs usines, souvent à pied. La nationale amène une clientèle de passage.

La boulangerie est ensuite reprise et exploitée actuellement par M. Colombet.

## La Coopérative

Un autre type de boulangerie est apparu avec la Coopérative. La Coop de la rue de Chabron (emplacement de la Caisse d'épargne) avait son boulanger, d'abord M. Mogier, ensuite M. Billard. Cela faisait beaucoup de concurrence aux boulangeries classiques, surtout ceux du voisinage comme la boulangerie de la Chaussade.

## L'histoire ne s'arrête jamais

En 1968 il y a six boulangeries à Monistrol pour 4267 habitants. En 1976, avec le départ en retraite de M. Laurenson, ils ne sont plus que cinq jusqu'en 1982, pour 4607 habitants.

Mais du nouveau arrive. Avenue de la Libération, installation d'un *point chaud* en 1993, repris par la famille Alibert en 2001. Effectivement les flûtes et baguettes sont des pâtes achetées surgelées et mises en chambre de pousse. De ce fait il n'ont pas l'appellation d'artisan boulanger. Par contre les pains spéciaux sont de leur fabrication.

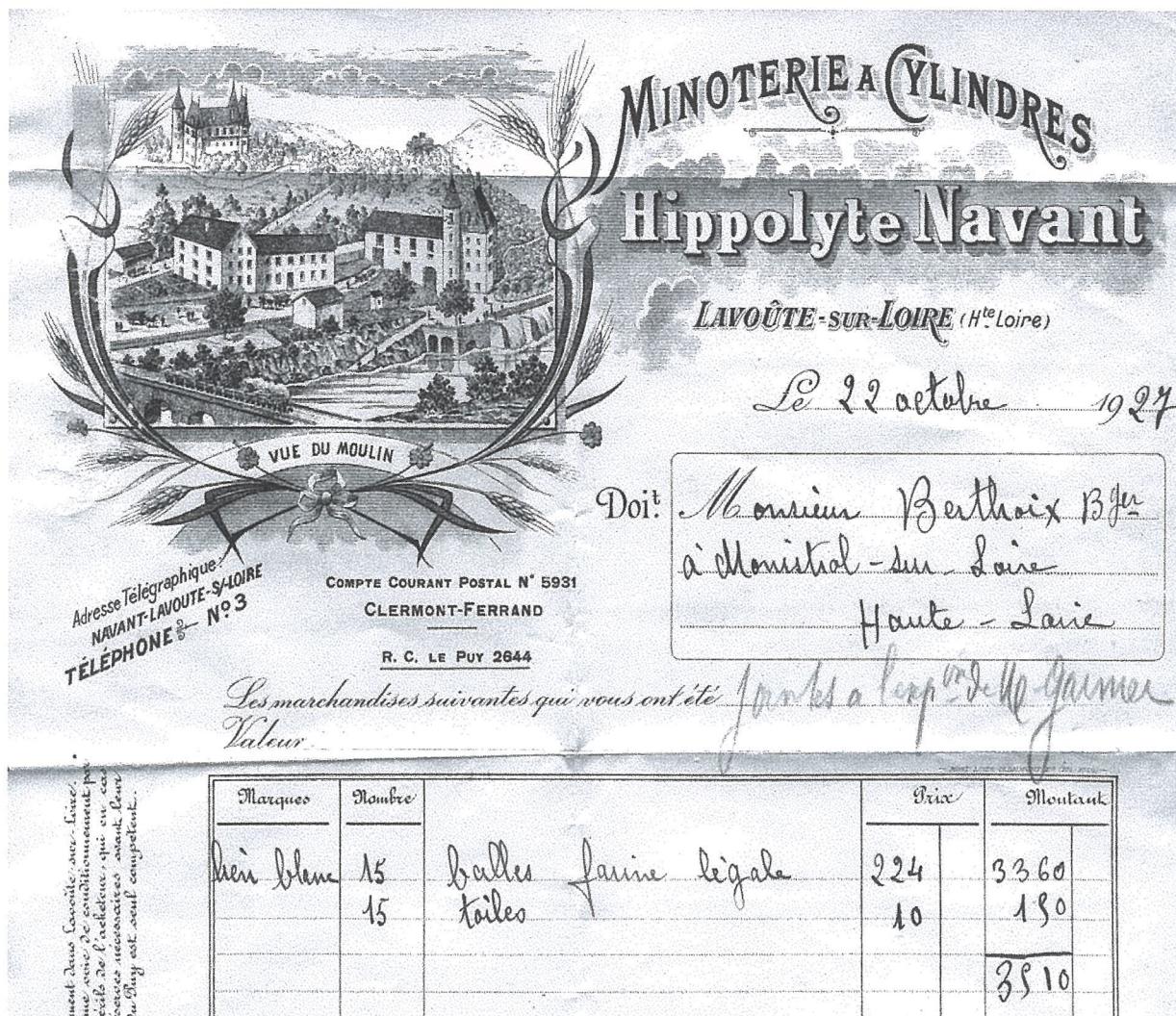
En 2001, la famille Payat installe une nouvelle boulangerie au *feu de bois* dans la nouvelle zone commerciale du Pêcher. Cela implique des contraintes, des problèmes de stockage de bois. En 2006, leur four tombe en panne. Le bois est remplacé par le gaz. Le rendement est beaucoup plus important. M. Payat fabrique de nombreux pains spéciaux : à la châtaigne, aux olives, pain rustique, etc., ainsi que des pâtisseries.

Certains boulangeries ont conservé la tournée. Chacun a son secteur.

Cet artisanat semble connaître son apogée dans les années 1970/90.

Dans ce siècle on note une grande amélioration du métier de boulanger : disparition du four bâti en briques, automatisation du matériel, moins de manutention, plus de temps libre, orientation tournée vers la fabrication de nouveaux pains et plus de pâtisseries.

Comme dans tous les métiers de bouche, il y a toujours la contrainte des horaires et des jours de fermeture. Certes la population a doublé, mais avec l'implantation massive de grandes surfaces proposant leur pain, leur pâtisserie industrielle, jusqu'aux outils permettant à tous et à chacun de faire son pain chez lui, qu'adviendra-t-il de cet artisanat dans les années à venir ?



## Histoires de farines

Jusqu'à l'arrêt des derniers moulins, M. Méasson de Confolent et M. André Martel (celui-ci le dernier meunier de Monistrol) en 1987, un échange se pratiquait entre les agriculteurs qui apportaient la farine aux divers boulanger de la commune qui le leur rendaient sous forme de pain.

Ainsi, quand le paysan apportait 100 kg de farine sortie de chez le meunier, le boulanger lui restituait 122 kg de pain de seigle. Celui-ci inscrivait sur un carnet le poids de pain emporté, jusqu'à épuisement du poids convenu. Tous les un ou deux mois, le paysan payait la cuisson et la façon. Aucun boulanger n'a gardé une trace de ces carnets.

# Minoterie Perfectionnée

par Granulateur et Cylindres

Sainte-Sigolène (Haute-Loire)



le 1 Août 1927

M

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous le prix de mes Farines et Issues.

## PRIX COURANT (sans engagement)

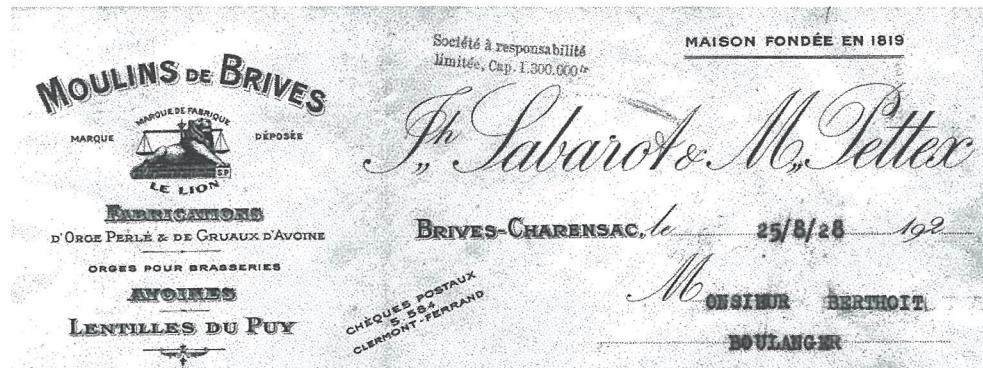
Annulant les précédents

	Francs	Cent.	
Farine première . . . . .			
— ronde supérieure . . . . .	790	frs	
— fleur seigle . . . . .	780	frs	
— seigle . . . . .	790	frs	La balle de 100 kilos logée toiles <del>perdues</del> facturées et reprises au prix de facture
Fleurage . . . . .	790	frs	
Gros sons . . . . .	790	frs	
Farine d'orge . . . . .			Les 100 kilos non logés. Sacs facturés et repris au même prix ou dans les toiles de l'acheteur.

Jeanine Martin-Fréry nous apprend que le village de Praisles, situé à 3 km de Pont-Salomon et à 6 km de Monistrol, était dans les années 1930 approvisionné par le boulanger de Pont-Salomon. Ceci explique cela. Le boulanger manifestait sa présence et annonçait sa venue en soufflant dans une corne. Sa charrette remplie de toutes sortes de pains avait une particularité : les couronnes de pain étaient empilées sur un système de bâton coincé. Cela pour remédier à tout incident qui pourrait se révéler fâcheux pour sa marchandise si sa charrette versait ! Dans ce temps-là, les chemins étaient pleins d'ornières et pas toujours pratiques.

Les noms des minotiers qui reviennent souvent sont : Navant, Bergeron, Sabarot<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Nous remercions M. Colombet pour les documents qu'il nous a communiqués.



## La boulangerie inconnue



Une sympathique boulangerie, à localiser. Elle peut être datée des années 1900. Elle vient de la famille Laurenson, et sans doute des Delolme, comme celle de la page 57. Mais où donc était cette boulangerie à arcade ?

### Le bon pain blanc de Monistrol

Vers 1825, fin de promenade pour quelques élèves du collège. L'un d'eux a trop vidé de bouteilles. Ils se trouvent du côté de la Seauve, perplexes : comment mener jusqu'à Monistrol un homme qui ne tient pas debout ? « Fort heureusement, raconte l'un d'eux, un nommé Rivière de Montfaucon, qui se rendait à Monistrol pour chercher du pain blanc, ayant son tombereau vide, consentit à transporter notre ivrogne. Nous l'étendîmes dans son tombereau comme un habillé de soie. »

De Montfaucon à Monistrol, la route du pain blanc...

Les étranges et minutieuses volontés dernières  
de noble François Bayle,  
écuyer, seigneur de Martinas,  
habitant la ville de Monistrol,  
dictées le 2 mars 1555



présentées par  
Christian Lauranson-Rosaz  
et Philippe Moret



Un gentilhomme du 16<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Quelques indications avant de commencer la lecture du testament<sup>2</sup>.

Qui est le testateur ?

François Bayle, seigneur de Martinas depuis au moins 1546, où nous le voyons cité pour témoin<sup>3</sup>, depuis 1525 selon l'abbé Fraisse. Il a succédé à son père Jean.

Noble François possède et habite maison en ville, rue St-Antoine, jouxtant la maison des Antonins. Martinas ne semble pas alors être encore une maison forte ou château. C'est une « grange », un domaine rural où n'habite que le granger. Ce qui n'empêche pas Martinas d'être une seigneurie, une « justice »<sup>4</sup>, assurément fort petite.

<sup>1</sup> Cette gravure représente Gilles Picot, sieur de Goubergville (1521-1578), qui nous a laissé son journal, et auquel devait fort ressembler notre testateur. Cf. Madeleine Foisil, *Le Sire de Goubergville. Un gentilhomme normand au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, Champs, 2001. (Wikipédia)

<sup>2</sup> Conservé aux Archives départementales, 3E 174/31, f° 177v°-183v°.

<sup>3</sup> Note Bouchacourt, sur minutes Cusson et/ou Denis Dupuy.

<sup>4</sup> En 1560, la justice de Martinas est convoquée à l'installation du sénéchal du Puy (note Bouchacourt prise dans les archives de la Loire, B 25).

Nicolas Bayle, seigneur de Martinas, son arrière-grand-père, aurait fondé en 1400 une chapelle ou vicairie dans la collégiale, sous le vocable du St-Esprit. C'est le nom que lui donne le testament, bien qu'on parle aussi, à la même époque, d'une chapelle St-Sébastien.

Le testament est dicté le 2 mars. En 1557 pour le moins, François Bayle est mort. Marcellin de Charbonnel son héritier règle au chapitre la dîme due par le défunt<sup>5</sup>...

Qui est l'héritier universel ?

Marcellin de Charbonnel, son cousin germain : la mère de Marcellin est demoiselle Guyonne Bayle de Martinas.

En 1555 Marcellin Charbonnel du Betz et Verne est célibataire. Il épousera deux ans après Miracle Maurin, d'une très notoire famille du Puy. Les Charbonnel, venus de Serrières, se sont établis à Monistrol depuis plus d'un siècle, grâce à de bons mariages : Huguette David (qui a apporté le Betz), et Marie Taillefer du Chambon.

Ces personnages et leurs alliances restent à étudier. Ce qui nous intéresse ici c'est le testament lui-même. Il est bien caractéristique de l'époque, même si l'acte prend des dimensions inhabituelles.

« A la mesure de Monistrol »

La formule revient souvent. Que représente-t-elle ?

Le testament mesure en setiers. Or, pour mesurer les grains, Best ni Sabatier<sup>6</sup> n'indiquent à Monistrol de mesure supérieure au métan. Mais les mesures agraires donnent une indication fiable : la sestérée vaut chez nous 8 métanchées. On peut penser qu'entre le setier et le métan de grain il y a le même rapport qu'entre sestérée et métanchée de terre. Le métan vaut 27 litres (c'est un peu plus que notre double-décalitre traditionnel), et donc le setier huit fois plus, soit 216 litres.

Pour le métan de sel, c'est aussi 27 litres. Pour le drap ou serge de Mende, c'est l'aune de Monistrol, soit 1 m. 19, et 2 m. 38 pour les deux aunes de chaque pauvre.



<sup>5</sup> Notes Bouchacourt.

<sup>6</sup> Best, Métrologie de la Haute-Loire, , Le Puy, 1838. G. Sabatier, Les mesures anciennes en Velay, Cahiers de la Haute-Loire, 1975.

Les intitulés sont de notre fait.

Nous donnons d'abord le texte des premières lignes du testament dans leur graphie d'origine. Nous y ajoutons le manuscrit du même début (encore l'avons nous débarrassé de l'encre qui a traversé le papier et ne facilite pas la tâche du déchiffre !). Puis nous reprenons depuis le début dans la graphie moderne, pour ne pas vous décourager, ami lecteur.

### Un acte officiel

*Testament de noble Francoys Baille, escuyer, seigneur de Martinas, habitant de la ville de Monistrol.*

*Au nom de notre Seigneur Jhesus Christ soyt il. A tous ceulx qui ces présentes verront soyt chose notoire et manifeste que l'an de grâce mil cinq cens cinquante cinq et le second jour du mois de mars, très crestien prince Henry par la grâce de Dieu roy de France régnant et révérant père en Dieu Messire Françoys seigneur de Sarcus évesque du Puy et comte De Vellay par mesme grâce présullant, en la présence des Tesmoings après nommés et de nous Jehan Cusson et Marcellin Dechabannes notaires royaux recepvens soubzsignés. Estably et constitué en sa personne noble Françoys Baille escuyer seigneur de Martinas habitant de la ville de Monistrol au diocèse du Puy, lequel de son bon gré sans force ne contraincte pour luy et ses hoirs et successeurs advenir quelconques etc.*

*Testament du noble françois Baille seigneur de Martinas  
faict le second du mois de mars  
Anno 1555*

*Au nom de notre Seigneur Jésus Christ soit le témoignage  
que qui de prés verront soit chose notoire et manifeste  
que l'an de grâce mil cinq cens cinquante cinq et le second  
jour du mois de mars ces testes voient Jésus Christ la grâce  
de Dieu lequel est le Roi de France et révérant père en Dieu  
messire françois seigneur de Sarcus évesque du Puy et comte de Vellay  
notaires royaux recepvens soubzsignés. Estably et constitué en sa personne noble  
François Baille escuyer seigneur de Martinas habitant de la ville de Monistrol au  
diocèse du Puy. Tous ces testes voient Jésus Christ la grâce de Dieu  
messire françois seigneur de Sarcus évesque du Puy et comte de Vellay  
notaires royaux recepvens soubzsignés. Estably et constitué en sa personne noble  
François Baille escuyer seigneur de Martinas habitant de la ville de Monistrol au  
diocèse du Puy.*

**A**u nom de notre Seigneur Jésus-Christ, (ainsi) soit il. À tous ceux qui ces présentes verront, soit chose notoire et manifeste que l'an de grâce 1555 et le second jour du mois de mars, très chrétien prince Henri, par la grâce de Dieu roi de France régnant, et révérant père en Dieu messire

François, seigneur de Sarcus, évêque du Puy et comte de Velay, par même grâce présulant<sup>7</sup>, en la présence des témoins après nommés et de nous Jean Cusson et Marcellin de Chabannes, notaires royaux recevant soussignés.

### Malade de corps mais sain d'esprit

(S'est) établi et constitué en sa personne noble François Bayle, écuyer, seigneur de Martinas, habitant de la ville de Monistrol au diocèse du Puy, lequel de son bon gré sans force ni contrainte pour lui et ses hoirs<sup>8</sup> et successeurs à venir quelconques. Lui étant un peu malade et mal disposé de son corps, mais toutefois bien sain de son entendement et mémoire, considérant que n'avons chose plus certaine que de mourir et autre chose plus incertaine que l'heure d'icelle mort, voulant à icelle prévenir et non être prévenu, et afin qu'après son décès et trépas ne soit aucune question ou débat entre ses frères et sœurs et autres exprès parents et amis, tant de son âme que de son corps, a fait, disposé et ordonné son testament et dernière volonté en la forme et manière qu'après déclarées.

### Recommande son âme à Dieu



Et premièrement a fait le signe de la sainte Croix, disant  
+ Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Et parce que l'âme est plus noble que le corps et doit lui commander au plus noble, à cette cause a recommandé son âme à Dieu, la Vierge Marie et tous les saints et saintes du paradis.

### ... et veut déposer son corps en sa chapelle

Et quant à son corps, s'il plaît à Notre Seigneur l'appeler de cette maladie, (il) veut et ordonne être enseveli au cimetière de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Marcellin dudit Monistrol, et en la tombe haute de leur chapelle du Saint-Esprit en ladite église, fondée par ses prédécesseurs. Sur laquelle tombe haute (il) veut être gravé et écrit en pierre dure par maître Jean Bobrun dit Beaune, ou autre maçon le jour de son trépassemement.



### L'AGENDA DE LA PIÉTÉ POSTHUME

#### Réclamer avant de mourir les ordres de St. Jacques et l'extrême onction

Item veut et ordonne qu'avant qu'il rende l'âme à Dieu, lui soient administrés les ordres de saint Jacques<sup>9</sup> et extrême onction par 13 prêtres, les

<sup>7</sup> *Présuler, c'est-à-dire présider à, diriger.*

<sup>8</sup> *Ses héritiers.*

<sup>9</sup> *L'épître de saint Jacques dit (5, 14-15) : « L'un de vous est-il malade ? Qu'il fasse appeler les prêtres de l'église et qu'ils prient après avoir fait sur lui l'onction sainte. » Ordres de saint Jacques et extrême onction ont le même objet.*

premiers qui seront appelés par son héritier après nommé, et à chacun de ceux-ci veut être donné la somme de 6 sous tournois<sup>10</sup>, une fois tant seulement que réfection corporelle, honnêtement selon leur état.

### Réciter les Psaumes immédiatement après sa mort

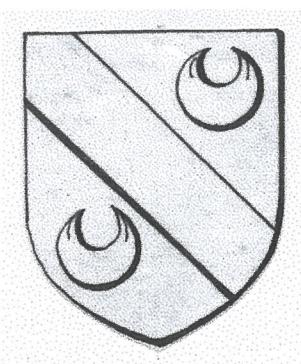
Item veut et ordonne ledit testateur qu'incontinent après qu'il sera décédé et avant que son corps soit porté en l'église, soit dit le psautier par 13 prêtres, ceux qui seront appelés et nommés par son héritier bas écrit, et à chaque prêtre disant ledit psautier veut être donné la somme de 6 sous tournois avec réfection corporelle comme dessus est dit à l'administration de l'extrême onction.



### Donner aux 13 chanoines de la collégiale, 5 sous le jour de l'enterrement

Item veut et ordonne que le jour de son enterrement soient convoqués et appelés tous et chacun lesdits prêtres habitués de Monistrol, habitués de ladite église de Monistrol, et à chacun y étant présents a voulu être donné et offert la somme de 5 sous tournois. Et au cas qu'il se trouvât a son enterrement des prêtres étrangers, veut et ordonne être donné et offert a chacun desdits prêtres étrangers semblable somme de 5 sous tournois.

### Le même jour, vêtir 34 pauvres et leur donner deux aunes de serge de Mende, qui porteront bâtons armoriés, et leur donner à dîner.



Item veut et ordonne que ledit jour de son enterrement soient vêtus et habillés 33 pauvres et à chacun veut être donné 2 aunes de (toile de) Mende noire. Et chaque pauvre sera tenu porter une torche de cire à bâton avec les armes dudit seigneur testateur, et sera tenu son héritier après nommé ledit jour donner dîner aux dits 34 pauvres, honnêtement selon leur qualité, et fournira ledit héritier lesdites torches de cire à bâton ensemble lesdits autres *chandellons* et chandelles menées pour ledit jour.

### Sur le chemin de l'église faire trois pauses et donner six deniers à chacun des prêtres qui y seront ; et à l'église chanter le *Stabat Mater* ou le *Salve Regina*

Item veut et ordonne ledit seigneur de Martinas testateur que en portant son corps à l'église ledit jour de son enterrement soient faites trois pauses et à chacune pause veut être donné et livré à chacun prêtre y étant présent à

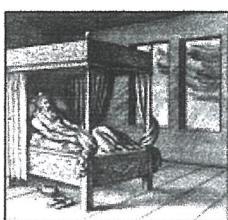
<sup>10</sup> 6 sous à chacun de 13 prêtres, cela fait 3 livres 12 sous. Toutes les cérémonies qui vont suivre vont donner l'occasion d'être accompagnés par 13 prêtres. Voir les calculs in fine.

chacune pause que dessus est dit la somme de six deniers tournois. Et outre lesdites trois pauses veut et ordonne que en portant son dit corps à l'église ledit jour de son enterrement veut être dit un *Stabat Mater dolorosa* ou bien une *Salve Regina* et au pied de la croix étant en la place dudit Monistrol près de la fontaine<sup>11</sup>, pour laquelle *Salve* ou *Stabat* veut ledit testateur être donné et livré à chacun prêtre y étant présent la somme de 6 deniers tournois outre lesdits trois pauses dessus déclarées.

### Donner 5 sous au luminaire et 5 au bassin des âmes

Item veut être donné à la luminaire de ladite église la somme de cinq sous tournois. Item au bassin des âmes de ladite église semblable somme de cinq sols tournois<sup>12</sup>.

### Donner son lit à l'hôpital, garni entièrement



Item a donné ledit testateur à l'hôpital dudit Monistrol sa couche où ledit testateur est agonisant couche garnie entièrement et de haut en bas comme elle se comporte que sera délivrée incontinent après son trépas aux ministres d'icelui hôpital.

### Donner aux pauvres 34 setiers de blé et 12 métans de sel

Item veut et ordonne ledit seigneur de Martinas testateur être fait aumône aux pauvres de Dieu ledit jour de son enterrement de la quantité de 34 setiers blé seigle à la mesure dudit Monistrol et la quantité de douze métans sel de ladite mesure dudit Monistrol.

### Le lendemain 5 sols pour un *chantar*<sup>13</sup> ou retour

Item le lendemain de sa sépulture veut et ordonne ledit testateur être fait un *chantar* ou retour par lesdits prêtres habitués de Monistrol habitués de ladite église de Monistrol et à chacun prêtre y étant présent veut être donné la somme de cinq sols tournois. Et quant au terme dudit jour de lendemain sera rapporté à la discrétion de son héritier après nommé.

### Le quarantain, 5 sols aux prêtres qui y seront, et à 33 pauvres portant bâton armorié donner vêture, deux aunes de serge, et dîner chez le testateur, et aux pauvres 33 setiers seigle et 12 métans sel

<sup>11</sup> Cette croix apparaît souvent dans les actes de cette époque. Elle était au chevet de la collégiale. On ne sait quand elle disparut.

<sup>12</sup> Monistrol avait une chapelle des Âmes (du Purgatoire), souvent citée. Elle devait disposer d'un « bassin des âmes » en cuivre, avec un bougeoir fixé au centre qui recevait la chandelle qu'on allumait quand on faisait la quête à l'intention des âmes du Purgatoire (comme dans l'église de Savignac, Gers).

<sup>13</sup> Dans le journal du curé Aulagnier, le chanter est l'une des liturgies posthumes les plus répandues, avec le quarantain ou quarantaine.

Item veut et ordonne que, au bout de quarante jours après sa sépulture, soient appelés tous lesdits prêtres habitués et non habitués de ladite église de Monistrol, ensemble autres prêtres qui se trouveront audit quarantain, et à chacun prêtre habitué présent, veut être donné et offert la somme de 5 sols tournois une fois tant seulement ; lequel jour de son quarantain veut et ordonne ledit testateur être vêtu pour l'honneur de Dieu trente et trois pauvres et chacun être donné deux aunes de Mende noire, lesquels pauvres seront tenus porter chacun une torche de cire à bâton avec les armes dudit testateur que leur seront baillées par l'héritier après nommé, et l'œuvre fait à ladite église lesdits pauvres auront leur dîner honnêtement selon leur qualité, à la maison dudit testateur ledit jour dudit quarantain.



« Lesdits pauvres auront leur dîner honnêtement selon leur qualité »(Louvre, cabinet des dessins)

**Chaque jour de l'année, dire messe des morts, et 15 deniers aux prêtres qui la diront en leur chapelle, avec pain, vin et chandelle**

Item davantage veut et ordonne que durant une année consumée à compter du jour de son enterrement soit dite et célébrée une messe en bas *De mortuis* par lesdits prêtres habitués de ladite église en leur chapelle, et à chacun prêtre disant icelle messe veut être donné quinze deniers tournois et chacun jour durant icelle année veut être offert pain, vin et chandelle comme est de coutume en ladite église le tout payable par son héritier dans écrit.

Semblablement ledit jour dudit quarantain ordonne ledit testateur être fait aumône aux pauvres de Dieu semblable à celle du jour de l'enterrement, savoir est de la quantité de trente trois setiers blé seigle et douze métans sel le tout étant mesure dudit Monistrol et quant à l'autre *lume* et chandelles menues dudit jour s'en remet à la discrétion de son héritier après nommé.

**Au bout de l'an, 5 sous aux prêtres ; et à 33 pauvres portant torche de cire, deux aunes de drap, et un dîner, et encore aux pauvres 33 setiers seigle et 12 métans sel.**

Item davantage veut et ordonne que à la fin de l'année de son enterrement et sépulture soient convoqués et appelés tous et chacun lesdits prêtres habitués de Monistrol, habitués de ladite église, ensemble tous autres prêtres étrangers que se y trouveront ; et à chacun prêtre y étant présent ledit seigneur de Martinas testateur veut et ordonne être livré et offert la somme de 5 sols tournois une fois tant seulement lequel jour du bout de l'an veut et ordonne ledit testateur être vêtu 33 pauvres chacun de deux aulnes de drap de Mende noire auxquels sera baillé par son héritier qui sera après nommé à chacun une torche de cire à baston avec les armes dudit testateur qui leur seront baillées par ledit héritier dans écrit pour le *lume*<sup>14</sup> dudit jour et quant aux menues chandelles et autre *lume* dudit jour s'en remet à la discréption de son héritier dans écrit. Et lequel jour du bout de l'an l'héritier après nommé sera tenu donner dîner aux dits 33 pauvres honnêtement selon leur qualité.

Item veut et ordonne ledit seigneur de Martinas testateur que, audit jour du bout de l'an de sa sépulture, soit fait aumône aux pauvres de Dieu de la quantité de 33 setiers blé seigle et 12 métans sel, le tout à ladite mesure dudit Monistrol.

### LES DONS OU FONDATIONS POUR CAUSES PIES

**Fondation dans sa chapelle d'une grand messe à la fête de l'Assomption, et messe basse tous les jours, à perpétuité, à charge de clocher 7 coups de la grosse cloche ; à cet effet annule les dettes (non précisées) du chapitre envers le testateur**

Item ledit seigneur de Martinas testateur, tant pour la rédemption de son âme que de ses parents et amis et par exprès, a fondé et fonde en ladite église de Monistrol une messe en haut à diacre et sous-diacre chaque année à perpétuité, le jour de la fête de l'Assomption Notre-Dame, célébrable par Messieurs les chanoines et habitués de ladite église en la chapelle dudit testateur, ensemble une autre messe basse chaque jour de l'année et à perpétuité à l'honneur de ladite Assomption Notre-Dame en leur dite chapelle.

Pour laquelle seront tenus lesdits chanoines ou choriers de ladite église *clocher* ou faire clocher 7 coups de la grosse cloche de ladite église avant que commencer ladite messe chaque jour. Et pour laquelle fondation ledit seigneur de Martinas fondateur a donné et légué aux dits chanoines et chapitre de ladite église tous et chacun lesdites dettes par lesdits chanoines et chapitre dues audit seigneur de Martinas testateur, tant par



Chanter la messe au 16<sup>ème</sup> s.

<sup>14</sup> *Lume*, pour l'œuvre du luminaire.

le moyen de certains arrêts obtenus en la souveraine cour de parlement de Toulouse qu'autrement, en quelque façon et manière qu'en soit ou que lui pourraient être atteints, tant pour lui que ses prédécesseurs généralement et inclusivement jusqu'au jour présent.

**Faute d'accepter cette fondation, le chapitre sera poursuivi par l'héritier pour ses dettes**

Et au cas (où) lesdits chanoines et chapitre de l'église ne voudraient accepter ladite fondation en la forme et manière dessus déclarées, veut et ordonne ledit testateur que son héritier qui sera après nommé soit tenu faire faire ladite fondation en la forme et manière que dessus est, et payer celle-ci aux dits chanoines et chapitre, laissant toutefois à son dit héritier dans écrit liberté pouvoir et puissance de faire payer aux dits chanoines et chapitre toutes et chacune lesdites choses qui se trouveront être dues à icelui testateur par lesdits chanoines et chapitre comme bon semblera audit héritier, ledit cas advenu qu'iceux chanoines et chapitre ne voudraient accepter ladite fondation que dessus est dit, autrement non.

**Recommandation particulière**

Et davantage ledit seigneur de Martinas testateur prie mesdits seigneurs lesdits chanoines et chapitre de ladite église, s'il est leur bon plaisir, faire chorier et habitué de ladite église maître Louis Tourton, clerc, s'il veut rester homme d'église.

**Fonde un *Omnibus horis* pour la rédemption de son âme, de 20 livres une fois versées ou 20 sous annuels**

Item a donné et légué ledit testateur à Messieurs les chanoines et chapitre de ladite église, outre et nonobstant ladite fondation, tant pour la rédemption de son âme que de ses parents et amis, la somme de 20 livres tournois pour un *Omnibus horis* célébrable en ladite église comme de coutume, ou bien l'annuelle pension de 20 sols tournois chaque an et à chaque fête de Toussaint jusques à tant que son héritier après nommé aura payé icelle somme de 20 livres tournois.

**Fonde deux *obits* pour Christophe et Claude ses frères**

Item semblablement ledit testateur a fondé audits chanoines et chapitre de ladite église deux *obits*, l'un pour l'âme de feu noble Christophe de Martinas, et l'autre pour l'âme de feu noble Claude de Martinas, ses frères, pour lesquels deux *obits* veut être payé la somme de 6 livres tournois audits chanoines et chapitre par son héritier dans écrit ou bien l'annuelle pension de 6 sols tournois<sup>15</sup> chaque an et chaque fête de Toussaint, jusques tant que sondit héritier aura payé audits chanoines et chapitre ladite somme de 6 livres tournois. Pour les autres funéraires et *prétantes* s'en remet totalement à la bonne discrétion de son héritier qui sera ci après nommé.

<sup>15</sup> Le testateur laisse à son héritier le choix entre le paiement en une fois (6 livres) ou par année (6 sols) pendant 20 ans.

## DONS PARTICULIERS

### **A Philippe<sup>16</sup> de Martinas sa sœur, 500 livres pour ses agréables services, outre le douaire en son mariage**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à Demoiselle Philippe de Martinas sa sœur, outre son douaire, et pour les agréables services qu'(elle) lui a faits par le passé et qu'(il) espère qu'(elle) lui fera à l'avenir, la somme de 500 livres tournois, monnaie du roi, payables par son héritier qui sera après nommé.

### **A Marie de Martinas sa sœur, 500 livres pour ses agréables services, outre le douaire en son mariage**

Item a donné et légué, et par droit d'institution a laissé à Demoiselle Marie de Martinas sa sœur, pour les agréables services qu'(elle) lui a faits et qu'(il) espère qu'(elle) lui fera, la somme de 500 livres tournois, monnaie du roi, payables par son héritier dans écrit, et outre le douaire contenu en son mariage.

### **A Philippe et Marie ses mêmes sœurs, les robes du vestiaire à se partager**



Item ledit testateur a donné et légué comme dessus aux dites demoiselles Philippe et Marie ses sœurs, toutes les robes qui sont au vestiaire de la grande salle de sa maison, à chacune la moitié et par égale portion.

Et ce pour tout le droit et action que lesdites deux sœurs pourraient avoir aux biens dudit testateur. Et (il) veut qu'elles soient éteintes, de sorte qu'elles ne puissent autre chose demander aux biens dudit testateur.



### **A son frère Jean de Martinas, religieux, pour solde de tous comptes, 500 livres**

Item a donné et légué, et de droit d'institution laissé à noble Jean de Martinas son frère, prieur de Savinhac<sup>17</sup>, pour les agréables services qu'il lui a faits par le passé et qu'(il) espère qu'(il) lui fera à l'avenir, la somme de 500 livres tournois, de monnaie du roi, payables par son exécuteur bas écrit. Et en outre



<sup>16</sup> Ce prénom est à l'époque très souvent utilisé pour les filles ; on écrit indifféremment Philippe ou Philippa.

<sup>17</sup> S'agit-il de Savinhac (mansus de Savinhaco, 1276), commune de Thoras ? Ou de Souvignet (Salvinhac, 1467 ; Sovignet, 1574 ?), commune de St-Julien-Molhesabate ? (Dictionnaire topographique de la Haute-Loire).

ses droits de nature et pour tout le droit et action que ledit noble Jean pourrait avoir aux biens dudit testateur et qu'il ne puisse autre chose quereller ni demander à son héritier.

**A son frère Jacques, aussi religieux, même motif et même don de 500 livres**



Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à frère Jacques de Martinas, religieux, son frère, pour les agréables services qu'(il) lui a faits ou qu'(il) lui fera, la somme de 500 livres tournois, monnaie du roi, payables par son héritier après nommé, ensemble toutes les quittances que ledit frère Jacques avait donné audit testateur, tant pour empêcher aucunement en ses droits de nature, et ce pour tout le droit et action que ledit frère Jacques pourrait actionner aux biens dudit testateur, sans quoi (il) veut qu'il soit content et qu'il ne puisse autre chose quereller ni demander aux biens d'icelui testateur

**A Claudia Aoustard pour les droits qu'elle pouvait avoir en ses biens, 500 écus d'or**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à honnête femme Claudia, femme de Mathieu Aoustard dit Calard, cordonnier et marchand dudit Monistrol, pour les agréables services qu'(elle) lui a faits, et par pitié et charité, la somme de 500 livres tournois, monnaie du roi, payables par l'héritier après nommé, pour tout le droit et action qu'elle pourrait avoir en ses biens.

**A Marguerite de Volcey, 100 écus d'or**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à honnête femme Marguerite de Volcey, femme à Vital Neyron, blanchisseur, habitante des faubourgs dudit Monistrol, pour les agréables services qu'(elle) lui a faits, la somme de 100 écus d'or "au soleil", payables par son héritier après nommé, ensemble (ainsi que) la maison où elle demeure avec son dit mari, située aux faubourgs dudit Monistrol, qui était audit testateur, ensemble lui a donné comme dessus tous et chacun les dettes du quoi la dite Marguerite et ledit Vital son mari lui sont tenus obligés ou non obligés généralement jusqu'au jour présent, et ce pour tous les droits et actions qu'elle pourrait avoir en ses biens.

**A son serviteur Simon Massard, 5 setiers seigle, outre ses gages**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à Simon Massard, son serviteur, pour les agréables services qu'(il) lui a faits, la quantité de 5 setiers (de) blé seigle, mesure dudit Monistrol, et outre les gages dudit valet, lesquels gages veut être payés avec ledit blé par son héritier dans écrit ; et veut que ledit Massard soit vu et su que lui est dû desdits gages, et ce pour tout le droit et action qu'il pourrait avoir aux biens dudit testateur.

**A Marguerite Allary sa chambrière, 5 setiers seigles, outre ses gages**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé ledit testateur à Marguerite Allary, sa chambrière, pour les agréables services qu'(elle)e lui a faits, et outre ses gages, la quantité de 5 setiers blé seigle, mesure dudit Monistrol, payables par son héritier après nommé ; et veut ledit testateur que ladite Marguerite soit vue et sue que lui est dû pour ses dits gages du temps passé, sans contradiction, pour tout le droit et action qu'elle pourrait avoir aux biens dudit testateur.

**A Marguerite Tourton, femme Astier, cordonnier, 3 setiers de seigle, pour ses droits sur les biens du testateur**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à honnête femme Marguerite Tourton, femme de Robert Astier, cordonnier dudit Monistrol, pour les agréables services qu'(elle) lui a faits, la quantité de 3 setiers blé seigle, mesure dudit Monistrol, payables par son héritier après nommé, et ce pour tout le droit et action qu'elle pourrait avoir aux biens dudit testateur ; et veut que de ce elle soit contente.

**A Louis Tourton, clerc, 5 setiers seigle, mêmes motifs.**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à Maître Louis Tourton, clerc, fils à feu Maître Antoine Tourton, pour les agréables services qu'(il) lui pourrait avoir faits, la quantité de 5 setiers blé seigle, mesure dudit Monistrol, payables par l'héritier après nommé, pour tout le droit et action que ledit Maître Louis pourrait avoir aux biens dudit testateur.

Item a donné et laissé 5 setiers seigle en 2 années et 2 paiements, assavoir la moitié chaque année.

**A Madeleine Broer, une terre à Chaponas, et à Guillaume Béchet son époux autre terre la jouxtant, pour les droits qu'ils pourraient faire valoir**

Item a donné et légué, et par droit d'institution laissé à honnête femme Madeleine Broer, femme du sire Guillaume Béchet, marchand de Monistrol, pour les agréables services qu'(elle) lui a faits, une sienne terre dudit testateur, située au lieu et appartenance de Chaponas, jouxte une autre terre que ledit testateur baille audit Béchet, note reçue par ledit Maître Jean Cusson, l'un de nos notaires réservés, et delà le chemin, et ce pour tout le droit et action qu'elle pourrait avoir de ses biens.

Item ledit testateur a confessé par les présentes avoir eu et reçu du sire Guillaume Béchet, marchand dudit Monistrol, icelui présent et acceptant, assavoir est plein et entier paiement de toutes et chacune les choses auxquelles il pourrait être tenu obligé ou non obligé et de toutes autres choses généralement jusqu'au jour présent ; de quoi (il) l'acquitte et quitte avec pacte, et ne lui en jamais plus rien demander.



## PUIS ENFIN NOMMER ET INSTITUER SON HÉRITIER UNIVERSEL

Et parce que le principal fondement d'un vrai testament et dernière volonté est de nommer et instituer héritier pour qu'est en tous et chacun ses autres biens, droits et actions, meubles, immeubles, présents et à venir quelconques, icelui noble François Bayle testateur susdit a fait, institué et nommé son héritier universel, le nommant de sa propre bouche, assavoir son très aimé cousin noble Marcellin, écuyer, seigneur du Betz, paroisse dudit Monistrol, illec<sup>18</sup> présent et acceptant et humblement le remerciant en disant semblables paroles de foi, et nommé mon héritier universel<sup>19</sup> mon très aimé cousin noble Marcellin, écuyer et seigneur du Betz, paroisse dudit Monistrol

Et pour lequel, ledit testateur a voulu et ordonné qu'il soit tenu payer tous ses légats et funéraires plus ensemble tous ses loyaux dettes, faire le contenu du présent instrument sans contradiction et relevant de tout bénéfice d'inventaire, et sans rendre compte à personne, être ainsi plait et c'est le vouloir dudit testateur.

## DISPOSITIONS D'EXÉCUTION

### Les exécuteurs testamentaires

Exécuteurs du présent testament ledit testateur a élu et nommé noble Arnaud (?) de Chomaroux son beau-frère et le sire Guillaume Béchet marchand dudit Monistrol, illec présent, par lesquels a voulu et ordonné que son héritier susnommé soit contraint observer lesdites choses susdites, leurs donnant toute puissance de ce faire, révoquant et annulant par exprès tous autres testaments, dernière volonté et autres donations et contrats que ledit testateur pourrait avoir faits par ci-devant contraires au présent testament, voulant qu'(il) n'y ait autres demandes ou testaments que le présent, lequel veut comme sa dernière volonté et soit valable de façon qu'il sorte son plein et entier effet.

### Le devoir des témoins, qui sont : un médecin, un marchand, deux pelletiers, un chaussetier, un apothicaire, un porteur, un mercier, un épingleur, un clerc, et son serviteur

Et a prié les témoins après nommés, lesquels (il) a dit bien connaître, et leur plaise quand sera nécessaire porter témoignage de bonne vérité, et à nous notaires recevants en bien et loyalement registrado par écrit sondit présent testament et dernière volonté, et en faisant instrument du ... un ou plusieurs de et *melhio* formes que se pourra faire au profit de sondit héritier universel et héritiers particuliers qui en auront à faire et autres ses parents et amis, la substance principale non mise en rien.

Et le tout a été fait et passé en ladite ville de Monistrol et maison dudit seigneur de Martinas testateur, en présence de noble Arnaud de Chomaroux, beau-frère dudit testateur, et le sire Guillaume Béchet, marchant dudit

<sup>18</sup> *Illec* : ici

<sup>19</sup> Noter le passage au possessif : mon héritier, mon cousin.

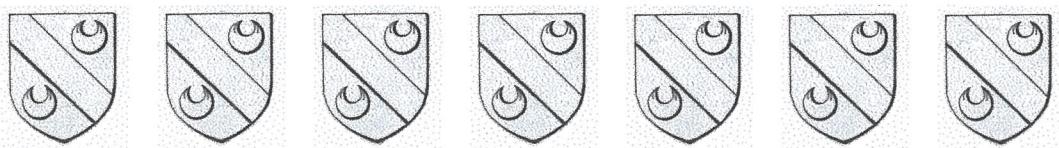
Monistrol, exécuteurs dessus nommés, Monsieur Maître Louis Gudoin, médecin d'Annonay, le sire Louis Billon, marchand dudit Monistrol , Pierre d'Allier, pellatier, Matthieu Charles, aussi pellatier, Claude Civier, chaussetier, Jean Tourton, apothicaire, Jean Camus, porteur ordinaire de (...), Jean Tourton, mercier, Pierre Hilaire, épingleur, Louis Tourton, clerc, Simon Massard, serviteur dudit seigneur de Martinas testateur, témoins à ce appelés.

Et de nous Jean Cusson et Marcellin de Chabannes, notaires royaux étant de la dite ville de Monistrol, recevant et stipulant soussignés.

Cusson Jean, M. (Faure) de Chabanes



*Le collège des notaires, (Bibliothèque de l'Arsenal)*



## UN CALCUL ET UNE QUESTION

Chacun des 33 pauvres choisit un vêtement, 2 aunes de drap, trois dîners ; et d'autre part, collectivement, 99 setiers de blé seigle et 36 métans de sel (soit 4 setiers et demi), donnés à l'hôpital, lequel reçoit aussi un bon lit garni. A 3 livres le setier de seigle<sup>20</sup>, 300 livres, c'est considérable.

Chacun des prêtres, s'il est assidu à toutes les célébrations, reçoit 34 sous (2 livres 14 s.). S'il célèbre aussi la messe basse quotidienne, cela ajoute 20 livres. C'est un appoint.

Si l'on compte que les 13 chanoines et curé participent, la somme qui revient à l'héritier universel tourne autour de 260 livres. Auxquelles

<sup>20</sup> Voir Bernard Rivet pour la mercuriale, *Une ville au 16<sup>ème</sup> siècle, Le Puy en Velay*, p. 113 sq.

s'ajoutent les 26 livres des *Omnibus horis* et des deux obits. C'est une charge.

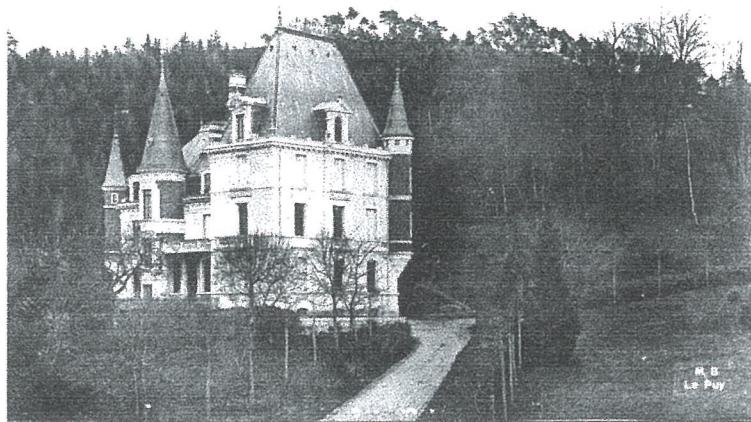
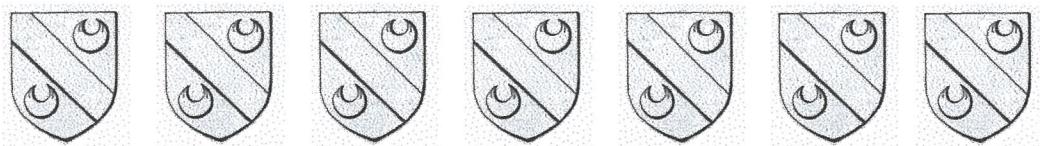
Voilà le calcul. La question est plus difficile. François de Martinas a un fils, Jean II, et un petit-fils Sébastien, qui lui succèderont. Pourquoi n'y est-il jamais fait allusion ?

La liberté d'institution, dont nous avons parlé en commençant, a été faite pour assurer la durée et la consistance des biens, pas pour jouer avec le patrimoine et le faire passer à un cousin, alors qu'il y a progéniture.

Tout se passe comme si Sébastien avait été répudié, mais il ne l'a pas été. S'il l'avait été, cela serait exposé en long et en large.

Sommes-nous devant un testament de convenance, voire de connivence ? Pour une raison qui nous échappe l'héritier naturel ne pourrait hériter, du moins dans ce moment. L'héritage serait-il menacé de saisie s'il tombait entre les mains de Sébastien ? Dans cette hypothèse Marcellin de Charbonnel, agissant en ami fidèle, aurait accepté de mettre temporairement le domaine à l'abri.

Il faut reconnaître que les Bayle sont familiers des situations risquées. A la génération précédente, Jean, père de François, a été poursuivi par le chapitre d'avoir volé les joyaux et vases précieux de la collégiale, avant d'être chargé par le même chapitre d'une compagnie de gens d'armes pour retrouver les vrais voleurs... Et à la génération postérieure son fils Sébastien, vers 1610, sera jeté en prison pour le meurtre d'un certain Pierre Denon, et devra vendre une part de ses biens à un Charbonnel pour l'en sortir...



350 plus tard

# Renvoyé pour mutinerie, ou comment le général de Chabron rata son entrée dans l'armée

*par Philippe Moret*

Longtemps avant d'être général, le général de Chabron eut son commencement militaire. Dès qu'il eût atteint sa dixième année, ses parents mirent Emmanuel en pension à l'Ecole royale militaire préparatoire. Celle-ci fut d'abord hébergée dans les murs de St-Cyr, et plus tard dans ceux de l'ancien collège de La Flèche. C'est là que commence notre histoire.

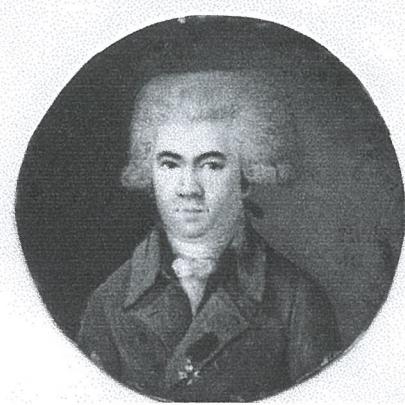
L'établissement était prestigieux. Sous divers noms et diverses fonctions, il remontait à Henri IV, qui en 1604 fonda et dota un collège qu'il confia aux jésuites. Son cœur et celui de Marie de Médicis y reposèrent jusqu'à la Révolution où ils furent brûlés. Entre temps la formule initiale avait changé. Quand les jésuites furent interdits en France, en 1762, Louis XV et Choiseul y établirent une Ecole de Cadets, préparant à l'Ecole militaire du Champ de Mars à Paris. Après diverses péripéties, Napoléon en 1808 (et l'on fête cette année son bicentenaire) reprit l'idée de Louis XV sous le nom quelque peu pédant de Prytanée. Il fait référence aux cités grecques qui nourrissaient les fonctionnaires de l'Etat, dans un lieu qui accueillait aussi les fils de ceux qui avaient bien

mérité de la patrie. Avec la Restauration on revint à une terminologie plus simple et de nouveau royale.

L'école royale de La Flèche avait donc une belle et bonne histoire.

Comme petit-fils d'un héros de l'armée de Condé<sup>1</sup>, Emmanuel avait tout naturellement été accueilli à La Flèche, (même s'il lui fallait payer sa pension). Son grand-père maternel,

Michel-Benoît de Charbonnel-Jussac avait émigré en 1791, avec son fils âgé de 14 ans. Il y commanda l'artillerie de la Légion de Mirabeau. Il fut tué du côté de Wissembourg en Alsace, en défendant ses pièces de canon



<sup>1</sup>. Nous reproduisons la miniature autographe, signée « par lui même »..

contre les républicains. Son fils Joseph, revenu en France, chouanna dans les gorges de l'Ance. Pris, il fut guillotiné à Lyon. C'était des titres suffisants à la faveur royale

Emmanuel de Chabron est entré à l'Ecole en classe de 8<sup>ème</sup> (CM2 si vous préférez). Après huit années tranquilles il est maintenant en *rhétorique*, comme on disait, c'est-à-dire en 1<sup>ère</sup>. L'enseignement classique s'arrêtait à cette classe. C'était donc sa dernière année scolaire à La Flèche.



### UNE MUTINERIE DE JEUNESSE ?

Or, ce qui devait être un simple sprint avant l'entrée à St-Cyr, le vit trébucher, avec une centaine de camarades.

Cinquante ans après, le général raconte (à la troisième personne) :

*« Il venait d'atteindre sa 17<sup>ème</sup> année, et au moment de voir ses travaux couronnés de succès, il fut compris dans une liste de renvoi de quatre-vingt-dix victimes, que le général qui commandait l'école, peu soucieux de l'avenir des enfants qui lui étaient confiés, et du deuil qu'il allait porter dans les familles, sacrifia à un mouvement d'emportement*

*occasionné par la mutinerie de jeunes têtes, que quelques bonnes paroles auraient suffi pour faire rentrer dans le devoir. »*

Emmanuel, ou plutôt Emma comme l'appellent ses parents, minimise quelque peu l'événement. Il donne l'impression qu'il s'agit seulement d'un gros chahut mal géré par le général directeur. Mais un mot trahit la gravité de l'affaire : *mutinerie*. Pour un militaire c'est bien précis : une prise de pouvoir ou en tout cas une dépossession du *pouvoir légitime*. Dans les archives de l'Ecole on parle de troubles, d'insubordination et même d'insurrection. Cela ne vaut guère mieux.

Que s'est-il passé pour que Chabron et tant de ses camarades prennent figure de mutins, d'insurgés ? Pour qu'une explosion de violence soit bien près de briser sa carrière militaire ? Les archives du Prytanée que sa conservatrice, Mme Sylvie Tisserand, a exploré pour nous avec une extrême gentillesse, ne nous apprennent rien de bien précis sur les causes ni même sur le déroulement des faits.

### LE RAPPORT DU CAPITAINE JOSSE

Le seul document qui nous mette dans l'ambiance est un rapport adressé au général par Josse, l'un des cinq capitaines sur la terrible nuit du 1<sup>er</sup> février.

*« A peine couché en rentrant de mon service de nuit le 1<sup>er</sup> février au matin que le colonel vint me donner l'ordre de me rendre à la chambre de service où MM. les officiers devaient se tenir en service permanent.*

*« J'ai assisté à tous les mouvements et au dîner. La fermentation était extrême. Mais je n'ai pu remarquer aucun faits particuliers à quelque élève, par le soin qu'ils mettaient à se cacher de moi, chose recommandée par les Meneurs, sous peine de la haine générale. Tenant moi-même le piquet après le dîner, j'ai interpellé M. Givès qui ne se tenait point immobile ; il ne me répondit rien d'impertinent mais d'un ton brusque et emporté, et un murmure général s'éleva contre moi, en expiation duquel je l'ai envoyé en prison.*

*« Le soir, l'obscurité profonde, la généralité du désordre, l'éloignement dans lequel ils se tenaient de nous, n'ont pas permis d'en reconnaître qui ait fait ou dit quelque chose qui eût pu donner lieu à un rapport spécial.*

*« J'ai reçu dans le commencement une pierre dans la jambe, une dans la poitrine, une assiette ployée\* ou un pavé sur la tête, qui sans mon chapeau m'eût fait indubitablement une grave blessure.*

*« Lorsque le dernier réverbère a été éteint, un cri de fureur et de joie est parti ; les élèves se sont approchés de nous en paraissant menacer les*

*deux adjudants Giraud<sup>2</sup>. J'avoue que j'ai craint un instant qu'ils ne souillassent la maison d'Henry IV d'un lâche attentat. Je me suis approché et j'ai dit à plusieurs groupes à mesure qu'ils passaient : « Messieurs, au nom du Roi, au nom de l'honneur, ne vous souillez point d'un crime. – Est-il bon avec sa morale, se sont écriés les uns ; on ne les assassinera pas, vos adjudants, ont dit d'autres, ils n'en valent pas la peine. » Je ne sais s'il faut attribuer cette retraite habile à cette prière faite au nom du Roi et de l'honneur, mais ils se sont éloignés.*

*« Je n'ai pu remarquer personne dans le courant de la soirée ; cherchant peu d'ailleurs, ne croyant pas, par l'empressement personnel et la rage qu'ils mettaient à commettre le mal, qu'il y eût des degrés de culpabilité. »*

## LA NUIT DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

Reprenons le déroulement des faits. Nous sommes au tout début de l'insurrection. Sans doute a-t-elle été précédée par une période de tension – quelques heures, quelques jours ? En tout cas on est arrivé, cette journée du 1<sup>er</sup> février 1823, à l'irréversible.

La veille, vendredi 31 janvier 1823 le capitaine Josse était de service de nuit, – service ordinaire mais qu'il a dû passer debout, aux aguets. Après la nuit blanche, il se jette sur son lit. Mais ce n'est pas fini, car des incidents peut-être plus graves ont dû affecter d'autres dortoirs que ceux dont Josse avait la charge. C'est pourquoi le colonel (qui commande l'Ecole en second) transmet l'ordre du général Danlion à tous les officiers : se rendre dans la chambre de service de MM. les officiers. Branle-bas de combat...

Le rapport est un peu allusif sur le déroulement de la journée qui suit : *« J'ai assisté à tous les mouvements et au dîner. La fermentation était extrême. »* Il semble que les exercices prévus à l'emploi du temps aient quand même eu lieu. Sans doute ce quasi calme est-il dû à la crainte qu'ont les élèves en ébullition d'être l'objet de mesures disciplinaires individuelles.

L'affaire Givès est caractéristique. C'est au dîner, la salle du réfectoire est claire. Le capitaine demande au jeune Givès de se tenir tranquille. Celui-ci lui répond, mais en deçà de l'impertinence. Josse hésite à le punir du piquet<sup>3</sup>, mais le murmure général règle la question. Givès est envoyé en prison ; il paie pour le murmure. Les élèves ne poussent pas l'épreuve de force plus loin. Ils sont trop repérables.

<sup>2</sup> Ni la fonction d'adjudant ni le nom de Giraud n'apparaissent sur le tableau du personnel de 1823.

<sup>3</sup> Le piquet : punition d'abord militaire puis scolaire : se tenir debout, immobile, pendant un certain temps, contre un mur.

Il faut donc attendre le dortoir et son obscurité propice. C'est à son couvert que l'insurrection peut se déployer et que les *meneurs* (mais on ne les connaît pas) imposent leur tactique : rester dans l'ombre, éviter de se rapprocher des officiers. Mais quand le dernier réverbère est éteint, c'est le déchaînement. Les élèves se rapprochent de l'officier. Les pierres et les pavés volent (d'où sortent-ils ?). Josse reçoit trois coups. Il invoque le roi, l'honneur. Les élèves ricanent. Le capitaine bat en retraite et se tient sur le palier du dortoir. Les mutins s'enferment de l'intérieur, pour la nuit. Emmanuel de Chabron est parmi eux.

C'est à ce moment que s'arrête le rapport. Le général Danlion attendait des noms, pour justifier le sobriquet que lui donnent les élèves : *Dent de lion...* Josse a pris soin d'expliquer pourquoi il ne pouvait citer les meneurs. D'ailleurs, y a-t-il des degrés dans cette culpabilité ? La voie de la sanction collective est ouverte.

Il faut aussi noter les élèves courageux. C'est l'occasion d'une allusion au général, qui montre que le général a été personnellement et gravement insulté.

*« Je dois à la conscience de redire que Mr de Craine, sergent-major<sup>4</sup>, a courageusement improuvé<sup>5</sup> cette révolte et que cet élève ainsi que MM. Levert, caporal, de Selvès et Offarel<sup>6</sup> n'étaient point dans la salle des récréations, lorsque le tumulte qui a donné lieu aux premières insultes faites à Monsieur le Général a commencé. La porte de cette salle étant fermée en dedans ils sont restés ainsi que moi sur le palier de l'escalier. »*

## POURQUOI ?

Les raisons initiales nous restent obscures. Il y a le précédent d'un chahut de 1817, qui serait né de la découverte que l'Ecole était un piège : St-Cyr réservait un nombre limité de places aux élèves de La Flèche, et l'on prétendait qu'il valait mieux passer par le concours externe, supposé plus facile.

Mais comment ne pas penser au climat politique de l'année 1822, qui vient de s'écouler ? A côté de l'opposition dite libérale, ouverte, qui se manifeste à la chambre des députés et dans quelques journaux, une opposition souterraine et subversive s'est développée rapidement ; pour échapper à la police elle s'est organisée en groupes clandestins, comme les révolutionnaires italiens, les *carbonari*, dont on a pris le nom, la *charbonnerie*. Ils ont choisi un moyen d'action : l'insurrection militaire.

<sup>4</sup> Dans l'organisation militaire de l'Ecole, une partie de l'encadrement est confié à des élèves. Emmanuel était-il sergent, ou caporal ou simple soldat ? Nous ne le savons pas.

<sup>5</sup> Désapprouvé.

<sup>6</sup> Ofarrel, notable famille d'Irlandais, émigrée en France pour cause de religion, dont une partie s'est fait connaître en Velay.

L'armée est en effet le point sensible du régime. Ils espèrent la révolutionner. Ils pensent recommencer sans Napoléon (qui vient de mourir) un retour de l'île d'Elbe - grâce au principe selon lequel on ne tire pas sur des camarades. Entrer dans la place, entraîner des camarades, c'est le schéma. La cible préférée, c'est l'école militaire.

Cela avait commencé à Saumur, à l'Ecole d'instruction des troupes à cheval. Ce n'est pas loin de La Flèche ! Mais l'échec était au rendez-vous.

Un nouvel essai pour s'emparer de Saumur échoua encore, le 24 février 1822. Mais tout n'était pas fini. Les *carbonari* dispersés pouvaient encore surprendre. Les fameux quatre sergents de La Rochelle furent guillotinés le 21 septembre 1822.

Qui pouvait être sûr, quatre mois plus tard, qu'ils seraient les derniers ?

Même sans cette crainte spécifique, la jeunesse militaire est source d'inquiétude. Elle est bouillonnante ; l'administration est sur ses gardes. La rhétorique du royalisme, nostalgique et plaintive, prend mal. Ce n'est pas la noblesse qui peuple les écoles militaires, mais des jeunes gens venus de tous milieux. Et pourquoi y viennent-ils ? Pour rêver de la Grande Armée<sup>7</sup>.

#### « ILS N'EN SERAIENT PAS PLUS ROYALISTES »

A La Flèche, en cette fin de janvier 1823, les autorités ont dû voir immédiatement qu'il n'y avait aucune intervention extérieure. L'insurrection obéissait à sa propre dynamique.

Ce n'était pas plus encourageant.

Les troubles avaient dû commencer fin janvier. Un courrier aller pour informer le ministre et un courrier retour pour recevoir ses ordres, cela demande quatre jours. L'ordre reçu est daté du lundi 3 février, pour en tant que de besoin renvoyer les élèves.

Ce même 3 février, le général Danlion tente un coup généreux : faire une adresse au roi, implorant sa clémence. Elle envelopperait la faute sous les plis de la bienveillance royale.

On s'emploie à rédiger l'adresse. Certainement, dit l'un, le cœur de ces enfants débordera de joie (et de soulagement) devant cet acte de bienveillance. Mais, dit l'autre, « *ils n'en seraient pas plus royalistes.* »

N'empêche, le général Danlion y croit. C'est pour lui l'appel de la dernière chance. Il presse le ministre de la Guerre :

---

<sup>7</sup> Pierre Chalmain, *L'Officier français de 1815 à 1870*, Librairie M. Rivière, Paris, 1967.

*« Aussitôt que cela sera ferme ou possible, faites, je vous en supplie au nom de tous ces enfants, faites insérer dans les journaux l'adresse au Roi. »*

Il n'est pas sûr que cette adresse fut envoyée. La tension ne cessait de croître. Le bref moment de bienveillance avait passé.

C'est l'heure des renvois. Ils supposent le concours de la force armée et des lettres pour informer les parents.

### LE CONCOURS DE LA MARÉCHAUSSÉE

Il faut se donner les moyens d'expulser une cinquantaine de jeunes gens en colère.

Le commandant de l'école demande le concours de la maréchaussée. Le général avait déjà averti qu'il faudrait mobiliser cent gendarmes.

L'expulsion se fait le samedi 8 février. Par souci de sécurité le général Danlion a tenu le secret : la gendarmerie est prévenue le matin pour l'après-midi :

*« Mr, en vertu des ordres de S. E. le Ministre de la guerre, en date du 3 de ce courant qui m'autorise à requérir la force armée par les autorités militaires du département de la Sarthe pour l'ordre et la tranquillité de l'Ecole royale militaire préparatoire dont le commandement m'est confié, j'ai l'honneur de vous prévenir que je vous requiers de tenir à ma disposition toute la gendarmerie royale sous vos ordres, pour être employée dans la journée. Elle sera prête à marcher vers les 3 à 4 heures de cet après-midi. J'aurai l'honneur de vous adresser un nouvel ordre pour préciser le mouvement et détermine le lieu qu'elle devra occuper. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce réquisitoire<sup>8</sup> doit être tenu secret jusqu'à son exécution. »*

### LA LETTRE À LA FAMILLE

Un registre inscrit des modèles de lettre aux familles :

*« Je vous annonce avec peine que par sa mauvaise conduite habituelle, surtout comme chef d'insubordination, M. votre fils a été renvoyé de l'école le 3 de ce mois. Je l'ai fait partir le même jour avec son trousseau. Veuillez croire qu'il m'en coûte d'employer de pareilles mesures, mais mon devoir l'exige. »*

Le 9 février, circulaire aux familles des élèves renvoyés la veille :

*« M.... Je vous annonce avec peine que Mr votre... a été renvoyé de l'Ecole comme fauteur d'insurrection. et d'insubordination. Il est parti le ... de ce mois avec son trousseau. Veuillez croire qu'il m'en coûte d'employer de pareilles mesures, mais les circonstances m'en ont fait un*

---

<sup>8</sup> Réquisition.

*devoir. Je dois vous faire savoir que S. E. le Ministre de la guerre a décidé que les frais de route seraient à la charge des familles. J'ai l'honneur d'être... »*

Le même jour, certains élèves font l'objet d'une formule différente, en ajoutant ce paragraphe :

*« J'ai l'ordre de vous prévenir que par un repentir sincère du passé et une promesse formelle d'une meilleure conduite à venir, il aurait pu obtenir son pardon, et qu'il ne s'y est pas soumis. »*

Après les fauteurs d'insurrection, voici les élèves qui plus tard, froidement, se solidarisent avec eux. Ils sont portés le 11 février sur une liste de 29 élèves. Mais Emma est déjà sur le triste chemin du retour.

## LE RETOUR

Nous ne savons pas comment s'est fait le retour à la famille.

Matériellement d'abord. On peut bien penser que les autorités n'avaient aucune envie que les renvoyés restent sur place en attendant qu'on viennent les chercher. Il fallait au plus tôt faire éclater le groupe et mettre chaque élève sur sa route. Emmanuel avait sans doute déjà fait du chemin, de brigade en brigade, quand la nouvelle de son renvoi parvint au pays. Les longues étapes dans le froid de l'hiver firent partie de la punition.

Et moralement ? Aucune trace ne reste de son état d'esprit ni de celui de ses parents. Mais je pense qu'Emmanuel n'eut pas trop de mal à mettre tout le blâme sur la brutalité du général Danlion.

## « LA BANDE JOYEUSE »

Il fallait occuper Emmanuel et se donner du temps pour réfléchir. La petite famille n'habitait pas encore Monistrol, mais son domaine de Jussac sous les falaises du Pédible. Il fallait trouver un pensionnat pour Emmanuel. Le collège de Monistrol venait d'ouvrir ses portes. Son principal fut assez courtois pour le prendre en milieu d'année.

Nous avons le témoignage d'un de ses condisciples, qui deviendra l'abbé Michel, le premier curé du Pertuis. De longues années après, il se souvient :

*« Il s'était formé parmi les pensionnaires une bande, appelé bande joyeuse, composée de quelques ponots et yssingelais ; ils faisaient bande à part et molestaient quelquefois les bons élèves qui ne partageaient pas leur manière de voir et d'agir. (...) Une autre fois mon ami Ferdinand Quioc vint se réfugier auprès de moi, me priant de le défendre contre les obsessions d'un nouvel élève, sorti du lycée de La Flèche. Je le repoussais en le priant de laisser mon protégé tranquille. Il me traita de manant.*

*Sans lui répliquer, je lui posai la main au collet et ce héros d'un nouveau genre, je l'étendis à mes pieds. C'était de Chabron, général en herbe<sup>9</sup>. »*

Le récit du combat aurait été plus loyal si le vaillant vainqueur avait précisé que le général en herbe avait quatre ans de moins que lui !

### SAINT-CYR ENCORE ?

Une circulaire ministérielle vint assez rapidement apporter un peu d'espoir. Venant de la Section des écoles militaires, elle était datée du 14 mars. On avait laissé un grand mois sans nouvelles.

*« Je m'empresse, Monsieur, de vous donner communication de ma décision du 1<sup>er</sup> de ce mois ; elle s'applique à Mr votre fils en ce qui doit le concerner.*

*1<sup>o</sup> Les élèves de l'école de la Flèche renvoyés à raison des troubles qui ont eu lieu, sont rendus à leur famille sans aucune indemnité et rayés du contrôle de l'école.*

*2<sup>o</sup>-Ils seront cependant autorisés à concourir pour l'école spéciale militaire [c'est St-Cyr] s'ils justifient, indépendamment du degré d'instruction exigé par le programme, d'une conduite sans reproche depuis leur sortie de la Flèche jusqu'à l'époque du concours. Ils la constateront au moyen d'un certificat délivré par les chefs des pensions, ou bien par leurs pasteurs et les autorités locales s'ils continuent leur éducation dans le sein de leur famille.*

*3<sup>o</sup> S'il en est quelqu'un parmi ceux jugés admissibles à St-Cyr qui méritent à raison des services et de la situation de sa famille, d'être réintégré dans la place gratuite dont il jouissait à la Flèche, Son Excellence se réserve d'accorder cette faveur. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »*

Le primo était une confirmation. Le tertio ne lui était pas applicable, n'ayant pas encore passé l'épreuve d'admissibilité. Restait le secundo qui ouvrait la porte du concours de St-Cyr – à condition de présenter des certificats assez favorables pour effacer les conséquences de la faute.

Sans hâte excessive, quatre mois plus tard, l'administration s'occupe enfin d'organiser l'épreuve d'admissibilité.

*« Paris, le 29 Juillet 1823. Monsieur, Vous pouvez faire examiner M. votre fils indistinctement partout où il y a Examen pour l'admission à l'Ecole Spéciale Militaire. Vous avez donc toute latitude pour le faire inscrire à la Préfecture du Puy de Dôme, puisque M. Dinet Examinateur doit se rendre à Clermont le 26 du mois prochain. Il aura*

<sup>9</sup> Ph. Moret, « Aux origines du collège de Monistrol », *Chroniques monistroliennes*, n° 9, 1986, p.3-22.

*à remplir les conditions prescrites par ma circulaire du 14 mars dernier, dont il devra être porteur. J'ai l'honneur d'être, etc. »*

Juste avant l'envoi de cette circulaire, les parents d'Emma, avertis par la rumeur, s'étaient occupés de solliciter les fameux certificats. Il nous en reste deux.

*« Je soussigné, chanoine archiprêtre curé de Notre-Dame de la ville du Puy, département de la Haute-Loire déclare à qui il appartiendra que Mr Emmanuel de Chabron, ancien élève de l'école de La Flèche, est bon chrétien et catholique et que depuis le moment de sa sortie de ladite école il a constamment rempli les devoirs de notre sainte religion et que sa conduite a été sans reproche. Doutre. Le 23 juillet 1823»*

*« Je soussigné, docteur médecin habitant de la ville de Monistrol département Haute-Loire certifie avoir vacciné Mr Chabron, qu'il est d'une constitution forte et robuste. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat. Joubert, » Monistrol 20 juillet 1823.*

Bon, il se portait bien et allait à la messe. Le certificat que ne manqua pas de donner le supérieur du collège nous est inconnu....

Le jeune Chabron ne fut pas reçu à cette épreuve d'admissibilité. Il ne sut pas convaincre M. Dinet de son potentiel militaire. Le tumulte de La Flèche le poursuivait-il ? La concision qui le servit plus tard le desservit-elle en la circonstance ?

## L'AUTRE CHOIX

Il se passa beaucoup de temps entre l'examen et l'annonce du résultat.

*« Paris, novembre 1823. Madame, le Jury formé en vertu de l'ordonnance pour l'admission à l'Ecole de St-Cyr n'a pas porté Monsieur votre fils sur la liste des admissibles, mais il peut d'après son âge concourir de nouveau en 1824.*

*Je vous remets en conséquence les pièces qu'il avait fournies afin qu'elles soient présentées en temps utile à M. l'Examinateur. J'ai l'honneur d'être, etc.*

C'est adressé à « Madame de Chabron née de Charbonnel, à Monistrol l'Evêque (sur Loire) ». Comme annoncé, les certificats lui furent retournés, au cas où....

De menues corrections ont été portées sur la première rédaction de cette circulaire. La plus importante repousse de deux mois le nouvel examen d'admissibilité, jusqu'à janvier 1824...

Janvier 1824 ! Emmanuel a pour cette date un autre rendez-vous. Plutôt qu'à nouveau l'aléa d'un concours, reprendre le parcours militaire

par le commencement. Même ses années à La Flèche ne lui furent pas comptées ; elles ne sont pas inscrites sur ses états de service.

Il attend donc patiemment ses 18 ans, 5 janvier 1824. Dès qu'il les eut atteint, il se fit inscrire à la mairie du Puy comme enrôlé volontaire. Il est affecté au 26<sup>ème</sup> régiment de la Ligne, en garnison à Strasbourg, et se met en route, plus léger qu'en revenant de La Flèche.

Il est placé au 2<sup>ème</sup> bataillon, 5<sup>ème</sup> compagnie, fusilier, avec l'habit bleu-de-roi, le pantalon garance et le schako en feutre noir à plaque jaune aux armes de France, le numéro du régiment, comme tous les Lignards.

Emmanuel dut « monter les grades », l'un après l'autre : fusilier, caporal, fourrier, sergent-major, et enfin, le 9 novembre 1829, adjudant.



*Chabron sous-lieutenant. Dessin immortalisant la conquête de l'épaulette (papiers Chabron)*

L'objectif, maintenant, c'est l'épaulette, - l'épaulette du sous-lieutenant, avant les deux épaulettes du lieutenant.

Devenir officier, dans les six ans de l'engagement. Il y parvint tout juste. Prudent, il avait signé son renagement pour quatre ans. Il n'eut pas à s'en servir.

La nouvelle arriva enfin : M. de Chabron tient l'épaulette, il est nommé sous-lieutenant le 31 janvier 1830.

Il avait perdu six ans. Au tableau d'avancement, cela compte. Pendant toute sa carrière il croisera des capitaines ou des colonels du même âge que lui lieutenant ou commandant. Il ne s'en plaindra jamais.

La Flèche resta toujours cher à son cœur. Un jour de la guerre de Crimée, après la prise du Mamelon-Vert, juin 1855, le lieutenant-colonel de Chabron reçoit son nouveau colonel. La dernière fois qu'ils se sont rencontrés, c'était à La Flèche. Chabron écrit à sa mère :

« Vers les 10 heures du soir, mon nouveau colonel M. David et moi nous venions de faire une ronde et d'assister à un combat d'avant-poste où une de nos compagnies de voltigeurs venait de repousser une petite colonne russe qui cherchait à inquiéter nos travaux de sape. Nous étions un peu fatigués ; le colonel trouve une place qui paraît lui convenir et nous nous y installons. Je m'assois, il reste debout ; à ce moment arrive une volée de mitraille qui décide le colonel à s'asseoir à côté de moi. Nous causions tranquillement de nos souvenirs d'enfance (il était un de mes bons camarades de La Flèche), lorsque la sentinelle placée en observation près de l'épaulement crie : « Une bombe ! ». À peine a-t-il le temps de se lever pour voir la direction du projectile que je l'entends tomber. Je lui crie aussitôt : « Mon colonel, êtes-vous blessé ? » Au même instant la bombe qui étaient tombée à nos pieds éclate et me couvre de terre. Un éclat quelconque tombe sur ma jambe ; je m'assure qu'il n'y a rien de cassé en remuant le pied qui joue parfaitement. Rassuré sur mon compte je m'inquiète de nouveau de notre brave colonel. Lui aussi avait été couvert de terre et d'éclats. Comme il ne répondait pas à une seconde question que je lui adressais, je porte la main à l'endroit où je supposais que devait être sa tête, je ne touche que des lambeaux de chair ; une partie de la tête avait été emportée par la bombe. Il n'y avait que huit jours qu'il était au régiment. C'était une de ces natures d'élite qui deviennent sympathique à la première vue et que tout le monde aimait et admirait. »

Derniers mots de tendres souvenirs d'enfance, avant la tragédie.

# Monseigneur Armand de Charbonnel, évêque et capucin

par *Philippe Moret*

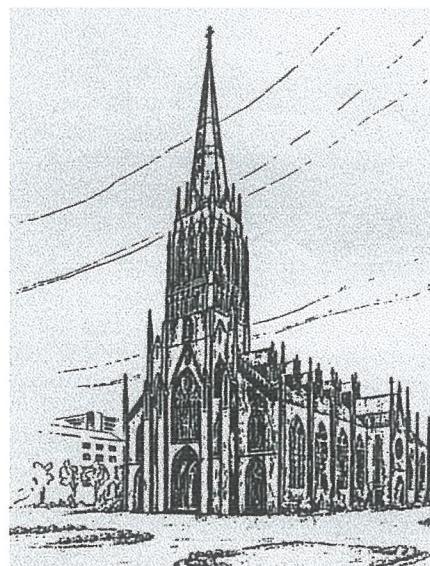
J'ai déjà évoqué dans ces *Chroniques*, il y a une douzaine d'années et trop vite<sup>1</sup>, la figure de cet enfant de notre pays – Armand de Charbonnel du Betz, évêque et capucin. L'occasion d'un voyage professionnel à Toronto, dont il fut pendant dix ans l'évêque véritablement fondateur, m'avait fait découvrir cette personnalité hors du commun, et de plus affrontée à des circonstances exceptionnelles.

J'ai retravaillé la question depuis quelque temps et je voudrais vous faire partager mes petites découvertes. Elles doivent à quelques papiers de famille, à un vitrail et surtout à internet, qui peut beaucoup enrichir notre connaissance du milieu dans lequel notre évêque a agi, et comment il a transformé ce milieu. Vous allez voir qu'on ne s'éloigne pas de notre coin de France, mais qu'au contraire on s'en rapproche incroyablement. Je commencerai par là.

Quatre dates permettent de situer le temps qui est le sien. Il est né à Monistrol, au château du Flachat, en 1802. Il est mort au couvent de Crest dans la Drôme, chez ses frères capucins, en 1891, presque nonagénaire. Il recouvre le 19<sup>ème</sup> siècle, et au milieu de sa vie, 1850-1860<sup>2</sup>, l'épiscopat de Toronto, dix années non voulues, débordantes d'action, paradoxales.

## Toronto en Irlande

A Toronto Armand de Charbonnel est partout chez lui, mais particulièrement dans sa cathédrale. Entrez dans le vaisseau flamboyant de la cathédrale catholique : l'immense verrière du chevet, c'est une offrande de l'évêque français sur commande



<sup>1</sup> « Sur les traces de Mgr de Charbonnel à Toronto », *Chroniques monistrolienne*, n° 31, 1996.

<sup>2</sup> Le R.P. Candide Causse a écrit une *Vie de Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto. Evêque d'or, crosse de bois*. Montpellier, 1931. Notice copieuse dans le *Dictionnaire de biographie canadienne en ligne*. Voir aussi *Catholic Encyclopedia* et *Wikipédia*.

à un artiste parisien. Le chemin de croix (en français !), c'est une offrande aussi, comme encore les stalles du chœur. Il a vendu à Monistrol le château du Betz et sa part d'un bel héritage, pour que vive sa cathédrale. Faîtes-vous connaître comme son compatriote, vous serez accueilli à bras ouvert. On vous montrera la modeste sacristie qu'il fit construire et meubler. On vous fera remarquer la chasuble et le ciboire avec lesquels le pape Pie IX avait officié en le sacrant évêque, que l'on garde ici précieusement.

C'est en 1850 qu'Armand de Charbonnel arriva dans cette ville de 30.000 habitants, qui ne cessait de grandir, sous l'afflux de l'immigration britannique. Une double immigration plutôt. Celle des protestants anglais et écossais qui arrivaient avec déjà de quoi espérer « faire fortune » : une éducation, une fonction, un métier, un peu d'argent. Et celle des Irlandais catholiques, qui n'avaient rien, ou rien que leurs bras. Ceux-ci arrivent en gros bataillons, chassés de leurs maigres terres par des famines dévastatrices (1845-1847). Miséreux, frustes, décimés par le typhus et de surcroît catholiques, ils sont mal vus des autorités et du reste de la société anglo-saxonne. Catholiques, certes, mais plus occupés de survie que de vie spirituelle, plus enclins aux bagarres et aux beuveries qu'aux pieuses pratiques. Bref, Toronto est pour l'église catholique une terre de mission, dans un environnement politique hostile ou méfiant, dont cet extrait du *Globe*, journal presbytérien, c'est-à-dire protestant écossais<sup>3</sup> :

*« Ô Seigneur, nous venons à toi ce matin dans un esprit de prière, mais de doléance aussi. Quand nous vîmes au Canada nous espérions y trouver un pays où coulent le lait et le miel. Au lieu de quoi nous trouvons un pays peuplé d'Irlandais sans Dieu. Ô Seigneur, dans ta pitié conduis-les aux confins les plus éloignés du Canada, fais d'eux des scieurs de bois et des vendeurs d'eau, ne fais pas d'eux des magistrats, des policiers ou des chefs de ton peuple. Si tu as des faveurs à dispenser ou de la bonne terre à concéder, donne-les au peuple qui est particulièrement le tien, les Ecossais. Fais-en des membres du parlement, et des chefs de ton peuple, mais les Irlandais sans Dieu, saisis-les par les talons et secoue-les au dessus du gouffre de l'enfer. Mais, Ô Seigneur, ne les laisse pas tomber dedans, et la gloire sera tienne pour les siècles des siècles, amen. »*

Ce diocèse catholique avait été fondé en 1842. Le premier évêque, Michael Power, homme énergique, avait connu le choc cumulé de la grande famine, de l'immigration et de l'épidémie. Lui-même succomba



<sup>3</sup> Sur la situation irlandaise au Canada, voir *Irish Catholics in a Victorian City, 1850-1870*, en ligne, d'où est tiré l'article du *Globe*.

au typhus en 1847, âgé de 42 ans. A peine avait-il eu le temps de mettre de l'ordre dans un maigre clergé, de faire venir quelques nouveaux prêtres, de lancer le chantier de la cathédrale. – qui fut après sa mort dédiée à l'archange Michel en son souvenir. Mais il n'y avait ni école, ni séminaire, ni œuvres caritatives, et trop peu de prêtres et de paroisses pour une population irlandaise qui augmentait sans cesse.

Le pape avait mis trois ans à trouver le pionnier qu'il fallait comme successeur au premier évêque. Il ne s'était pas trompé.



*Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto.*

*Détail du portrait conservé à la cathédrale*

Ce qu'a fait Armand de Charbonnel en dix ans, partant de zéro, est proprement admirable. Il avait une technique. Il s'appuya sur ce qu'il connaissait le mieux, les Français de chez nous.

### Recruter des sœurs pour l'inconnu

Des Français, - ou des Françaises. Il connaissait les sœurs de St-Joseph du Puy, et particulièrement la belle histoire de la famille Fontbonne, qui donnait des sœurs avec lesquelles on assurait à la fois le service hospitalier et l'éducation. Mgr de Galard les y avait appréciées, et il les convainquit de s'installer à Monistrol en 1778, la tante, mère Saint-François, et ses deux nièces, dont la célèbre sœur puis mère Saint-Jean – célèbre pour avoir, après la Révolution, reconstitué depuis Lyon la congrégation de Saint-Joseph du Puy<sup>4</sup>.

Or, la mère Saint-Jean Fontbonne avait deux nièces qui, toutes jeunes, entrèrent chez leur tante, dans sa communauté de Lyon, en 1832. La plus jeune, Marie-Antoinette, prit en religion le nom de Delphine<sup>5</sup>. Elle était née la veille de Noël 1813 dans sa famille à Bas-en-Basset, onzième enfant de Claude Fontbonne vigneron et recteur des Pénitents<sup>6</sup>, et de Marie-Françoise Pleynet. Elle prit le voile quand elle eut 19 ans<sup>7</sup>. Antoinette son aînée suivit son exemple, sous le nom de Fébronie<sup>8</sup>.

Il se trouva que le directeur spirituel des sœurs de St-Joseph à Lyon, le père Cholleton, était par ailleurs un des membres les plus actifs de la Propagation de la Foi. Il fit connaître aux sœurs l'état misérable dans lequel était le nouveau diocèse de Saint-Louis aux Etats-Unis<sup>9</sup>. Elles furent peut-être sensibles à quelque chose de particulier : là-bas tout était encore français et catholique, - mais paysans français abandonnés, isolés

<sup>4</sup> Ph. Moret, « Le service de l'hospitalité à Monistrol, du Moyen Age à la Révolution », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2005.

<sup>5</sup> Sainte Delphine ou Dauphine, épouse d'Elzéar prince de Sabran ; mariés très jeunes ils firent voeu de chasteté conjugale. Le caractère romanesque de ce couple très réel du 14<sup>ème</sup> répandit son culte en Provence et dans tout le sud-est.

<sup>6</sup> Yves Theillère, *Historique du canton de Bas en Basset*, Lyon, 1989, p. 128.

<sup>7</sup> Mère Delphine fait l'objet d'une copieuse notice dans le *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*. Les travaux en ligne sur l'histoire des communautés aux Etats-Unis et au Canada sont nombreux. J'ai notamment consulté *The sisters of St-Joseph of Carondelet, Arizona's pioneer religious congregation, 1870-1890*, par la sœur Thomas Marie McMahon, C.S.J., B.A., et le site de l'Université Fontbonne à St-Louis. Sans oublier celui du nouveau Centre international St-Joseph, fondé en 2004, qui vise à fédérer les sœurs du monde entier. Dans l'équipe une sœur venue de Toronto.

<sup>8</sup> C'était un hommage à sa tante, car Fébronie, martyre de Dioclétien. entra à l'âge de 20 ans dans un couvent de Syrie que dirigeait sa propre tante, la sage Bryène. Des cinquante moniales qui y vivaient, elle fut la seule à ne pas renier sa foi et subit les derniers supplices. (Notice en ligne de la Maison russe)

<sup>9</sup> On peut aussi deviner le rôle du Père Odin qui pour le compte de l'évêque de St-Louis, Mgr Rosati, passa deux ans en Europe à rendre visite aux séminaires pour susciter des vocations missionnaires.

les uns des autres dans des villages dispersés, et catholiques sans clergé. Qui de la Mère Saint-Jean ou de Delphine fut la première à dire : « Il faut aller les aider ? » L'histoire ne le dit pas, mais l'idée prit corps : Mère Saint-Jean choisit ses propres nièces et deux autres sœurs pour cette aventure missionnaire. Sœur Delphine serait à sa tête. Nous sommes en 1836. Elle a 23 ans.

Mais elles n'étaient pas seules. Les sœurs Fontbonne avaient un frère, l'abbé Jacques Fontbonne. Il me semble qu'il joua dans cette aventure un rôle plus actif qu'on ne le dit<sup>10</sup>. Plus âgé de dix ans que Delphine, il avait reçu la prêtrise en 1828. Deux ans après il rejoignit les Petits frères de Marie, que Marcellin Champagnat répandait dans le Forez pour l'instruction des petits<sup>11</sup>. Jacques Fontbonne resta chez eux jusqu'en 1835. Mais c'est de missions étrangères qu'il rêvait. Les Frères maristes n'y firent pas obstacle : l'activité missionnaire était inscrite dans leur projet. Un lien fut établi par Benoît Roux, qui avait été aspirant mariste, puis était entré aux Missions étrangères et en 1831 était parti pour les Etats-Unis. Il connaissait l'abbé Fontbonne et c'est par l'intermédiaire de celui-ci qu'il demande des frères au père Champagnat pour les Etats-Unis.

En 1835, les deux projets américains se rejoignent. L'abbé de Fontbonne est de la partie. Il n'a pas trouvé de frères, et c'est avec les sœurs qu'il va passer l'Océan. Homme et prêtre, il sécurisera sans doute l'entreprise. On parle maintenant de six sœurs. Le 19 novembre 1835, il reçoit un *celebret* pour les Etats-Unis, qui lui donne droit d'y célébrer la messe, et le 4 janvier 1836 il s'embarque pour la Nouvelle-Orléans, avec sa petite communauté joséphine sous la houlette de Delphine<sup>12</sup>. Trois Fontbonne sur sept !

Le 6 mars 1836, après deux mois de mer, la petite équipe mouilla dans le port de la Nouvelle-Orléans. L'évêque du lieu, Mgr Antoine Blanc, était français et mieux encore né à Sury-le-Comtal ! Par chance l'évêque de Saint-Louis, Mgr Rosati, était alors chez son confrère. Jacques Fontbonne put lui remettre la lettre de recommandation de l'archevêque de Lyon. Elle vantait le zèle missionnaire de l'abbé Fontbonne et ajoutait : « *Il a avec lui ses deux sœurs, religieuses de St-Joseph ainsi que*

<sup>10</sup> Né le 25 avril 1803, ordonné prêtre le 11 juillet 1828, nommé vicaire à St-Laurent d'Agny.

<sup>11</sup> Saint Marcellin Champagnat, né à Marlhes en 1789, mort en 1840, fondateur des Petits frères de Marie ou Frères maristes (pour les distinguer des Père maristes), canonisé en 1999. Il a laissé de très copieuses archives qui ont été l'objet d'un inventaire chronologique et sont disponibles en ligne. On y voit apparaître de temps en temps notre Jacques Fontbonne et on suit ses pérégrinations.

<sup>12</sup> Quatre selon le *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, deux selon d'autres sources. Les chiffres varient. Au final elles étaient six dans le même bateau. Il est possible qu'elles aient été tirées de plusieurs maisons, et ne soient pas parties ensemble mais se soient réunies à Bordeaux, d'où s'est fait l'embarquement pour la Louisiane.

*quatre compagnes du même ordre. Elles feront d'excellentes catéchistes, de bonnes infirmières pour les malades, de parfaites sacristines, et des instructrices zélées. (...) Permettez-moi, Monseigneur, de recommander cette colonie évangélique à votre charitable sollicitude. »*

Cette petite « colonie évangélique » remonta sur 3000 km le sublime Mississippi. Pour découvrir que Saint-Louis (Missouri) était un village misérable bâti en rondin. Au moins y parlait-on une sorte de français. Sans désemparer, les sœurs ouvrirent tout près, à Carondelet<sup>13</sup>, dans des conditions affreuses, une école et un orphelinat.

### Mère Delphine Fontbonne

Mgr de Charbonnel, 15 ans après, connaissait cette histoire, au moins dans ses grandes lignes. Il savait aussi que les sœurs sorties de Bas avaient réussi sur les bords du Mississippi. Elles avaient recruté des sœurs autochtones, fondé d'autres établissements. Le hasard fit qu'en 1851 Mgr de Charbonnel rencontra mère Delphine à Philadelphie où elle venait visiter un orphelinat qu'elle avait créé en 1847<sup>14</sup>. Ils durent se donner des nouvelles du pays ! L'affaire fut bientôt conclue. Charbonnel tenait à avoir cette fille de la famille Fontbonne, formée en France dans l'esprit original de l'ordre, et avec qui il pourrait travailler en confiance. Le nouvel archevêque de St-Louis, Mgr Kenrick, un Irlandais, accepta de céder une partie de ses sœurs. Quelques semaines plus tard, la mère Delphine Fontbonne arriva à Toronto avec les sœurs Marie-Marthe, Marie-Alphonse et Marie-Bernard.

Un témoin raconte : « *Elles avaient à peine déposé leur bonnet et leur châle dans la pièce de devant, que déjà la supérieure inspectait, mettait de l'ordre et rangeait tout du dortoir à la cave. Il ne fallut pas longtemps pour qu'une transformation complète soit effectuée, et l'une des pièces de devant, située au rez-de-chaussée, fut transformée en une chapelle des plus attrayantes. »*

Elles ouvrirent bientôt trois nouveaux orphelinats, pour les enfants du typhus.



<sup>13</sup> Village depuis absorbé par la ville de St-Louis. Il porte le nom d'un ancien gouverneur de la Louisiane espagnole, d'origine française...

<sup>14</sup> Aujourd'hui Philadelphie compte, outre cet orphelinat, un Hôpital St-Joseph et une Université St-Joseph...

Un peu plus tard s'ouvraient les portes d'une Maison de la Providence pour accueillir toutes les détresses portées par les orphelins, les vieillards et les miséreux. Tout cela subsiste et fleurit encore à Toronto. Elles recrutèrent et formèrent dans la communauté irlandaise de nouvelles sœurs de Saint-Joseph, dans l'esprit du père Médaille, et sous l'impulsion des sœurs Fontbonne.<sup>15</sup>

La mère Delphine fut fauchée par le typhus en février 1856. Armand annonça la nouvelle à son frère revenu en France : « *Cette excellente et digne nièce de sa sainte tante, Mère Saint-Jean, en cinq ans avait établi à Toronto un noviciat, un orphelinat et une maison de secours temporels et spirituels (la Providence), et plusieurs autres dans le diocèse. (...) Très sensée et prudente, elle avait un coup d'œil pénétrant et prévoyant tout.* » Cette bassoise est enterrée à l'ombre de la cathédrale St-Michel. Mais ses œuvres continuent

### *Bishop Charbonnel School*

La promenade peut vous faire passer devant une vaste école secondaire qui porte fièrement son nom, « Bishop Charbonnel School »

Ouvrez internet, cherchez Toronto et l'école vous saute aux yeux. Ne vous étonnez pas de lire d'étranges annonces : « *L'évêque Charbonnel a gagné la coupe interscolaire* », ou « *Tous à Charbonnel pour la soirée Michel Fugain* »...

Qu'une école porte son nom n'est que justice, tant il a bataillé pour obtenir un système scolaire où les écoles catholiques aient droit d'exister et reçoivent le même soutien financier que les églises protestantes. Il engagea le fer dès son arrivée. Son premier objectif était de rendre légales les églises séparées et que la contribution n'aille pas tout entière aux écoles nationales mais en réalité protestantes. Charbonnel obtint un arrangement qui n'était qu'une faveur, révocable. Il fallut négocier encore pendant sept ans après son départ pour que l'arrangement soit reconnu comme un droit.

### **Les basiliens d'Annonay**

Charbonnel réussit plus vite pour le succès d'une entreprise qui ne dépendait que de lui. Là encore nous allons retrouver des Français de « nos noires montagnes ».

---

<sup>15</sup> La Fédération des Sœurs de Saint-Joseph des Etats-Unis, créée en août 1966, compte aujourd'hui, plus de 4500 sœurs réparties en 22 congrégations. Elles sont établies dans 57 pays. L'immense majorité sont issues, d'essaimage en essaimage, de la mère Delphine Fontbonne.

Il fonda en 1852 un Collège St-Michel, visant le secondaire. Il confia l'entreprise d'abord à des Frères des école chrétiennes qu'il avait sous la main, puis deux ans après à ses chers *basiliens*.

Le petit Armand de Charbonnel avait fait toutes ses études dans leur collège à Annonay – le collège de Monistrol n'avait pas encore été fondé.. C'est chez eux que son orientation religieuse s'étaient révélée, et il avait gardé respect et affection pour cette petite communauté des prêtres de St-Basile. Il s'adressa au supérieur du moment, le père Tourvieille. La réponse ne tarda pas.

En juillet 1854 quatre prêtres de St-Basile quittèrent l'Ardèche pour préparer la rentrée à Toronto. La formule pédagogique était celle du Petit séminaire, comme celui de Monistrol : former ensemble les futurs prêtres et les enfants de la bourgeoisie. Pour commencer, l'établissement fonctionna dans la maison même de l'évêque, qu'on peut voir encore, nichée contre la cathédrale. Le Père Soulérin dirigea St-Michael de 1852 à 1865, bien en phase avec son évêque.

Aujourd'hui plusieurs dizaines d'établissements secondaires ou universitaires existent dans le Canada et les Etats-Unis, sous le sceau de St. Basile<sup>16</sup>. A Toronto, la structure décentralisée de l'université permet des coexistences fécondes<sup>17</sup>. A deux pas de la partie la plus ancienne de l'université, où l'on se croirait dans un collège d'Oxford, voici « St-Michael's College in the University of Toronto » et, dans un coin, des bâtiments qui sont les plus anciens des basiliens.

Résumons cette aventure. Presque toutes les maisons des sœurs de St-Joseph aux Etats-Unis et au Canada remontent à la mère Delphine Fontbonne, puissamment soutenue par Armand de Charbonnel. Et c'est à lui aussi que tous les établissements basiliens hors de France doivent leur existence.

### Le paradoxe

Il y a là tout pour faire un évêque heureux. Mais il ne l'est pas. Les raisons qui dans les années précédentes lui avaient fait refuser plusieurs fois la charge de vicaire général, tremplin pour l'épiscopat, ces raisons, il les garde en lui. Il a une conscience aigüe de ce qu'il faut faire, et de son

<sup>16</sup> Jusqu'en 1922, les établissements américains dépendaient de la congrégation dont le siège était à Annonay. La partie américaine ne cessait de s'agrandir, cependant que les basiliens français restaient dans leur cercle d'origine et avaient à gérer les secousses des lois laïques. 1922 fut l'année de la séparation. Il y a maintenant deux congrégations : les *Prêtres de St-Basile de Viviers* et les *Priests of St-Basil of Toronto*. Celle-ci a son siège au collège St-Michael. Sur toute cette histoire basilienne voir *Meet the Basilians, 1822, Before and After*, en ligne.

<sup>17</sup> L'affiliation à l'université de Toronto date de 1910.

incapacité à le faire. Il s'est convaincu qu'il n'est pas fait pour diriger un diocèse. La réalité dit le contraire. Mais rien n'y fait.

Il a conservé l'idéal monastique. Et certes il n'a rien de l'évêque de salon. Quand ses interlocuteurs l'accablent de « Votre Grandeur », il lui arrive de leur lancer: « Oui, c'est connu, ma grandeur, cinq pieds trois pouces! » (1 m 70). Dans l'évêché tout petit, il vit en communauté avec ses prêtres. Il leur impose 5 heures pour le lever et l'eau claire pour breuvage. Mais il sait tempérer cette austérité par la gaieté. On cite de lui cette prière macaronique :

*De l'évêque de Toronto  
près Buffalo,  
province d'Ontario,  
de populo barbaro,  
benedicamus Domino.*

Son "peuple barbare" qui commençait à se civiliser, il voulut le quitter, après dix années bien remplies d'apostolat inlassable. Sans doute sentait-il que ses ouailles avaient besoin d'un évêque qui fût de leur culture. Il y avait eu le moment des Français, il fallait maintenant passer le relais aux Irlandais.

Et puis il y avait cette question de la langue. Son anglais ne devait pas être fameux puisqu'on le voit parfois demander à ses interlocuteurs de mener la négociation en français...Lui qui aimait tant prêcher, convaincre, utiliser les ressources du langage, il devait parler dans un langage qui l'obligeait à simplifier.

### Charbonnel avant Toronto

Revenons en arrière, sur son parcours avant Toronto. Déjà il est marqué d'incertitudes et de refus.

Cela commence dès le début. A peine est-il prêtre qu'on le nomme ou qu'on propose de le nommer aumônier de la duchesse de Berry. C'est une façon de remercier le patriotisme royal de la famille. Mais il décline la proposition. Il n'est pas abbé de cour. Il va se réfugier dans la société de Saint-Sulpice, comme professeur dans les grands séminaires. Aider à la formation de bons prêtres, cela lui convient. Il a l'enseignement vivant. Il remue les séminaristes. Mais on est frappé de la rapidité avec laquelle il change de poste. Il ne faut pas longtemps à l'évêque du lieu pour déceler l'homme de caractère et de générosité, et pour lui demander d'être son vicaire général, marchepied pour l'épiscopat. Mais Armand ne veut pas

être évêque et refuse donc le marchepied. Il va recommencer ailleurs, repartir à zéro<sup>18</sup>.

Après quelques années, ce petit jeu devient de plus en plus difficile à jouer. Armand comprend qu'il faut prendre ses distances. Il reste dans la compagnie de St-Sulpice, mais obtient d'être envoyé à Montréal au Bas Canada. Il commence par une première année à Baltimore, pour y apprendre l'anglais... Il rejoint ensuite les sulpiciens à Montréal où il passera sept ans. Son tempérament fougueux et parfois imprévisible ne fut pas toujours du goût de ses confrères. Il dira plus tard qu'il devait à la compagnie « une croix persévérente ». C'était sûrement réciproque.

En 1847 l'épidémie de typhus le terrassa et il fut rapatrié en France. Quelques mois plus tard son frère Louis, représentant du peuple pour la Haute-Loire tomba sur les barricades de la Révolution de 1848. Armand songea un instant à se porter candidat dans l'élection partielle, mais renonça. Certes il aurait fait un grand orateur parlementaire...

### La rencontre avec Mgr de Mazenod

Quand il fut rétabli, il accepta d'entrer au grand séminaire de Marseille. Son évêque est une personnalité hors du commun, Eugène de Mazenod (que l'Eglise a canonisé). Il a fondé pour l'Amérique du nord, les Oblats de Sainte-Marie. Mazenod est au courant de tout ce qui se passe au Canada. Il sait qu'il y a un évêché vacant, Toronto. Mazenod a dû mettre toute sa ferveur pour convaincre Armand qu'il y a des tâches immenses à accomplir là-bas. Il juge l'homme et bouscule ses réticences. Il apprécie ce qu'il a de singulier. Ainsi, alors que la mode des jeunes clercs est de porter les cheveux longs, Armand a fait couper ses cheveux au plus court... comme un moine. Cela ne plaît pas à tous.

Enfin c'est à Rome que la décision va se prendre. Le secours du pape est demandé, accordé. Armand ne peut plus refuser ; il obéit à la volonté et à la confiance du Saint Père. Pie IX le sacre lui-même, le 26 mai, avec un cardinal prêtre et un archevêque de la curie, *in partibus*.

En souvenir de l'événement Pie IX lui donna la chasuble de drap d'or et le ciboire avec lesquels il avait officié. Nous avons déjà dit qu'on les gardait précieusement à Toronto, pour s'en servir dans les grandes occasions.

<sup>18</sup> Il est professeur de dogme, d'Écriture sainte et économie à Saint-Sulpice de Paris (1827-1834), au repos (1834-1835), professeur au grand séminaire de Bordeaux (1835-1837), à celui de Versailles (1837-1839).

## Que faire après Toronto ?

Dix ans après, nous le savons, Armand veut laisser l'épiscopat. Le contrat est rempli. Pie IX accepte de le libérer de sa charge épiscopale qu'il lui avait imposée et qu'Armand de Charbonnel avait remplie comme s'il l'avait désirée.



Mais il ne veut pas quitter l'Amérique. Il rêve de fonder un couvent de capucins, à Toronto ou à la Nouvelle-Orléans, de stricte observance... chaussures exceptées.

Pie IX le fait venir à Rome pour réfléchir. Armand a déjà choisi d'entrer chez les capucins. Mais où ? Il fait retraite au couvent de Rieti, à une trentaine de kilomètres de Rome (c'est à Rieti que François d'Assise dicta sa règle).

### Le capucin

Finalement Armand ne retourna pas en Amérique. Il devint capucin et se fixa à Lyon. Trente ans plus tôt, Mgr de Bonald, l'avait voulu comme vicaire général au Puy. Cela ne s'était pas fait, - toujours les craintes du jeune abbé. Trente ans plus tard les deux hommes se retrouvaient. Mgr de Bonald, archevêque de Lyon et cardinal, sut l'employer selon son charisme, dans la structure légère de la

Propagation de la Foi. Mgr de Bonald le considérait comme un évêque auxiliaire officieux, et il l'était dans toutes les actions de la pastorale. Il devint "frère Armand, évêque capucin", et prêcha un peu partout retraites, tournées de .....

confirmation, avents et carêmes. Une lettre adressée à son cousin le général de Chabron donne une idée de son emploi du temps (l'année est peut-être dans la décennie 1860)<sup>19</sup> :

« 9 mai. Mon cher cousin, Si je ne prêchais pas tous les jours, je vous aurais déjà demandé jour et heure pour vous rencontrez. Ce travail me tient cloué toute la journée. Si vous passez près l'église Saint-Germain des Prés, faites-moi le plaisir d'entrer au presbytère attenant à l'église ; je suis ici jusqu'à la fin du mois que je repartirai de suite pour aller remplacer dans le jura l'évêque de St-Claude infirme..

On le comparait à Bossuet, mais il parlait d'abondance, et de ces trésors d'éloquence familiale, rien n'a été conservé. Il s'amusait de sa situation inédite. « Des capucins devenus évêques, il y en a beaucoup, mais un évêque devenu capucin il n'y en a qu'un et c'est moi. »



Quand les canons de Sébastopol, refondus, devinrent Notre Dame de France, il fut invité et suivit toutes les cérémonies du 12 septembre 1860. Le général de Chabron raconte que la foule pieuse et curieuse n'avait d'yeux que pour l'évêque capucin. Il est vrai qu'un moine en robe de bure et à longue barbe, on n'en avait pas vu depuis la révolution. Le visiteur de la cathédrale peut encore l'admirer sur la fresque du couronnement de Notre Dame de France.

<sup>19</sup> Fonds Chabron, comme les trois autres, *infra*.

## Le concile et son vitrail

Gravement malade, le cardinal de Bonald donna procuration à son cher « auxiliaire » pour le représenter au concile du Vatican. Ainsi Armand eut la joie de retrouver ce pape qui comptait tant pour lui. Evêque il put assister au concile. Le cardinal de Bonald mourut en février 1870, à mi-concile. Au cours d'un voyage à St-Pierre j'eus la curiosité de lire la plaque de marbre sur laquelle sont inscrits les noms de tous les pères du concile. Le nom de Mgr de Charbonnel n'y figure pas, hélas ! La procuration de Bonald n'a pas suffi.

En tout cas, pour Monistrol, Armand prit les choses en mains. Il offrit à l'église de Monistrol un vitrail qui immortalisera et l'événement et sa participation. Et en 1873 « une caisse vitraux et 3 colis ferrures » partent pour Monistrol en « grande vitesse ».

Ce vitrail est un rare exemple de vitrail dont le sujet soit contemporain. Les vitraux qui commémorent Vatican I ne doivent pas être bien nombreux.

Le vitrail superpose deux scènes. En haut, le concile, en bas le sacre d'un évêque ; dans les deux, Pie IX et Armand de Charbonnel.

En bas, nous sommes dans la chapelle Sixtine, en 1850. L'abbé de Charbonnel a 48 ans ; il est agenouillé devant le Saint Père assis sur son trône ; le nouvel évêque reçoit de lui la mitre.



En haut, vingt ans après, le concile...

Il doit s'ouvrir à Rome le 8 décembre 1869, fête de l'Immaculée Conception. Quelque 750 prélates y sont conviés. Au milieu d'eux ce capucin venu à Rome pour y représenter la voix du "primat des Gaules". On conçoit qu'il en ait retiré quelque sentiment de fierté.

Le vitrail nous transporte donc dans la basilique Saint-Pierre. Debout devant son trône, Pie IX, couronné de la tiare, proclame les deux

"constitutions" qui viennent d'être adoptées. Sur le parchemin qu'il tient, nous pouvons lire les titres et les dates : *Dei filius*, constitution sur la foi; et surtout *Pastor aetemus* qui reconnaît l'infâbilité pontificale, objet de terribles controverses. Près de lui, au bas des degrés du trône, un camérier tient un autre parchemin sur lequel nous lisons le nom des deux autres encycliques qui ont marqué son pontificat : *Ineffabilis Deus*, 1854, sur l'Immaculée Conception ; *Quanta cura, Syllabus* 1864, qui condamna les erreurs d'un "modernisme" coupé des valeurs spirituelles. Debout autour du Pape, neuf pères du concile, l'écoutent.



Les trois qui nous font face symbolisent la diversité de l'église : à gauche un patriarche de rite oriental avec sa coiffe ronde si reconnaissable ; au centre un évêque de l'église latine, bien rasé, semblable à tant d'autres ; et à gauche, le plus proche du pape, cet évêque à la belle barbe blanche représente l'église des moines, et l'on peut bien penser que c'est notre Armand de Charbonnel, toute fausse modestie mise à part !

Le concile avait proclamé l'infâbilité pontificale le 18 juillet 1870. Le 19, les hostilités commençaient entre la France et la Prusse, et le concile se sépara.

Quand le vitrail fut posé, en 1873, l'évènement du concile avait acquis toute sa dimension. Uultramontain, Mgr de Charbonnel met en scène sa fidélité personnelle à ce pape de combat.

### Les deux cousins

Pour faire vivre ce personnage attachant, ouvrons son courrier. Nous l'avons vu à Paris avec un emploi du temps copieux. Le voici dans un échange de lettres avec le général de Chabron, le vainqueur de Palestro. Ils sont très proches cousins. Emmanuel est tout récent général et Armand tout récent capucin.



Quelques bonnes âmes ont dû faire du général le portrait d'un anticlérical invétéré. Le capucin use de son droit d'ingérence spirituelle, pour écrire ce petit billet<sup>20</sup> :

*« Mon cher cousin, (...) Quelques personnes vous prêtent quelques propos qui, s'ils étaient vrais, feraient grand tort à votre réputation.*

*« Croyez-moi, cher ami, abstenez-vous même de plaisanteries militaires au sujet de la religion, de l'Eglise et du pape, elles ne seraient ni de votre sang, ni de votre âge, ni de votre bon sens, ni de votre rang. (...) »*

Le général se hâta de répondre .

*« J'ai reçu votre grave lettre, à laquelle je réponds en deux mots. Je ne cesse de dire du bien de Sa Sainteté, je l'estime, je l'aime, je le vénère. Et comment en serait-il autrement ? Il m'a serré dans ses bras et m'a donné pour ma mère sa sainte bénédiction. Il est vrai que je ne partage pas la même opinion pour quelques-uns des premiers de l'Eglise qui l'environnent ; et dans l'acte d'humilité que vous venez de faire en quittant vos riches habits d'évêque pour la simple bure des capucins, en échangeant la crosse d'or contre le bâton, vous avez été plus éloquent que moi pour faire toucher du doigt des abus que je ne pouvais que signaler dans notre franchise toute militaire. »*

<sup>20</sup> Je publie dans les *Cahiers de la Haute-Loire* de 2007 un article sur « Le parcours politique d'Emmanuel de Chabron, général de division, sénateur inamovible ».

Le général ne pouvait connaître la force des liens personnels qui unissaient au pape le nouveau moine. C'était réciproque et le capucin ne pouvait pas davantage le savoir. Tous les deux pouvaient dire : « Il m'a serré dans ses bras. » Et pour chacun cela avait un sens très fort. Ils participaient d'une sorte de fraternité.

Quant à la « bure du capucin » elle était un argument imparable. Le capucin rend les armes : « *1<sup>er</sup> octobre 1860. Mon cher cousin, votre lettre lue, je m'empresse de vous dire combien elle m'a rendu heureux, et de vous demander pardon d'avoir été un peu trop disposé à croire la calomnie. (...) J'admire et j'aime surtout la patience avec laquelle vous m'avez répondu ; et c'est une preuve de plus pour moi que j'avais été trompé. Je retrouverai tôt ou tard ces dupes ou ces envieux et prendrai ma revanche.* »

Revanche, le mot est fort. Aussi Armand se reprend : « *Puisse l'évêque rester aussi calme, aussi digne que l'ancien zouave général.* » Il s'en tire avec de l'humour...

Un mois plus tard, le 27 novembre 1860, le général écrit à son frère pour le tenir au courant : « *J'ai aussi eu des nouvelles de notre cher capucin. Nous avons manqué de nous brouiller, affaire religieuse ; je suis loin d'être aussi convaincu que lui, mais nous nous sommes entendus sous beaucoup de rapports et nous sommes redevenus les meilleurs amis du monde.* »

Chacun était sensible au caractère hors du commun de l'autre, et sans doute du sien. C'étaient deux personnalités fortes, inattendues, authentiques. Chacun dans son ordre était une sorte de héros. Ils ne devaient pas se manquer.

Je termine avec la dernière lettre, amicale tout simplement :

« *Bien cher cousin, Votre écriture m'a fait grand plaisir Merci pour vos bons voeux. Agréez les miens Que Dieu vous conserve à la famille, à vos nombreux amis et à notre cher Monistrol.*

*Ma sœur m'a envoyé votre photographie en pied ; j'aurais pu et dû vous en remercier un peu plus tôt ; à notre âge on n'est plus aussi expéditif. Je ne puis cependant pas me plaindre de ma santé, malgré ma 87<sup>e</sup> année commencée. La vôtre, grâce à votre admirable vie, comme dit Madame du Chayla.*

*Je félicite Monistrol de son nouveau curé<sup>21</sup>.*

*Que ne puis-je aller vous embrasser de près comme de loin.*

*Votre bien affectionné parent, Armand de Charbonnel »*

La main ne tremble pas, ni l'esprit.

<sup>21</sup> Le curé Sabatier, homme énergique. C'est lui qui forma le dessein de reconstruire l'église paroissiale le long de l'allée du Château, pour la faire néo-gothique et plus vaste. Les *Chroniques* ont raconté tout au long les péripéties de ce projet (*Chroniques* n°32-34, 1997-1999, « Monistrol 1900 »)

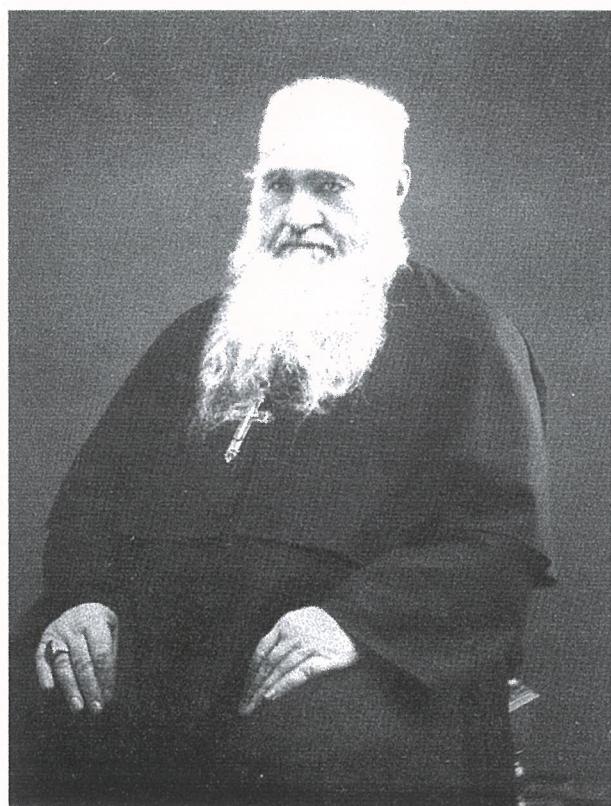
Le capucin mourut dans sa 90<sup>ème</sup> année, le matin de Pâques 1891, au couvent capucin de Crest où il s'était retiré depuis quelques années. Sous la bure, il ne s'était pas entièrement départi de tout orgueil ou vanité aristocratique. On rapporte ce mot qu'il eut, pendant sa dernière maladie, pour renvoyer un de ses amis qui veillait depuis plusieurs heures à son chevet : « Allez vous reposer, un Charbonnel saura bien mourir tout seul ».

Mais peut-être n'était-ce qu'un dernier trait d'humour, pour masquer une dernière attention de la charité.<sup>22</sup>

Il y a des lieux forts. Quarante ans après la mort d'Armand, en 1931, l'abbé Pierre fait profession chez les capucins de Crest. Puis il est ordonné prêtre. Il laisse son héritage à des œuvres caritatives et en 1932 revient au couvent de Crest pour y passer sept années d'austérité religieuse...



*L'archange saint Michel en paix,  
vitrail de la cathédrale de Toronto  
offert par Mgr de Charbonnel*



*En 1885*

<sup>22</sup> Causse, *op. cit.*, p. 288.

# La Fête-Dieu de 1923, pieuse et récréative

Il y a beaucoup à glaner dans les *Bulletins paroissiaux* d'entre les deux guerres. Ils deviennent rares et la Société d'Histoire cherche à compléter ceux qu'elle a réussi à se procurer. Ils sont précieux, non pour leur pauvre valeur vénale, mais pour ce qu'ils nous disent d'une société qui s'éloigne rapidement de nous.

Il se trouve que le rédacteur du *Bulletin de 1923* a la plume alerte. Nous publions son texte *in extenso* et sans y rien changer. Il voulait saisir, comme le ferait un appareil photographique, les divers moments forts de cette fête qui est religieuse certes mais aussi sportive, artistique, pas loin d'être une fête communale. .

Une fête démultipliée en tout cas, étalée sur plusieurs semaines. Et d'abord une fête mobile. La Fête-Dieu est commandée par Pâques. Or Pâques est le 1<sup>er</sup> avril en cette année 1923 et la Fête-Dieu tombe 60 jours après, le jeudi 31 mai – la date bouge mais le jour de la semaine est fixe. Mais pour attirer plus de fidèles, la solennité est célébrée le dimanche qui suit. Le *Bulletin* l'appelle « la première Fête-Dieu ». Nous verrons pourquoi. Puis très vite, le vendredi qui suit, c'est la fête du Sacré-Cœur.

Le dimanche après vient celle qu'il baptise bizarrement « deuxième Fête-Dieu », et qui pourtant n'est autre que la fête dans l'octave du Sacré-Cœur. Quoi qu'il en soit, ces trois messes dont deux dimanches se font avec grande solennité. La nature offre ses plus belles fleurs. Les reposoirs ponctuent la procession qui expose et chante le Saint-Sacrement. Et par un heureux hasard liturgique la fête du saint patron du bourg et paroisse prolonge les célébrations de toute la catholicité – même si cette année la pluie fait annuler la procession... Petits Tapins, Jeune Garde, Chants du patronage, soirée théâtrale : la vie sociale se mêle à la vie religieuse et réciproquement. Dans ces années 20, l'église recueille le fruit de son travail en profondeur, commencé avant la guerre.

Ph. M.

BULLETIN PAROISSIAL DE MONISTROL-SUR-LOIRE  
12<sup>ème</sup> Année, n° 129, juillet 1923

*CHRONIQUE PAROISSIALE AU JOUR LE JOUR*

27 mai. - JOURNÉE DE PASTEUR. - Le gouvernement a pris l'initiative de faire célébrer, aujourd'hui, avec un éclat tout particulier, le centenaire de la naissance de Louis PASTEUR (1822 - 1895).

PASTEUR est l'une des *gloires* les plus pures de notre patrie. Il fut en même temps l'un des plus célèbres *bienfaiteurs* de l'humanité.

Grand *savant*, PASTEUR lutta toute sa vie pour atténuer la douleur humaine. Grâce à lui la médecine et la chirurgie ont pu faire d'immenses progrès. Grand *chrétien*, il resta toujours humblement soumis aux enseignements de la foi et ne craignit point d'affirmer ses croyances, à une époque où il y avait quelque courage à le faire.

Le gouvernement a pensé que la meilleure manière de rendre hommage à PASTEUR était d'aider au développement de son œuvre humanitaire. C'est pour cela que, pendant la journée, des quêteuses bénévoles ont recueilli, dans toute la France, les offrandes volontaires pour *l'entretien des laboratoires* où se poursuivent les recherches scientifiques.

*Monistrol*, paraît-il, a bien fait son devoir et nous en sommes heureux.

27 mai. - Ce même jour, SÉANCE RÉCRÉATIVE *au Patronage de Jeunes Filles*. La salle ne peut contenir la foule qui s'y presse. On doit refuser quelques entrées. Et c'est grand dommage, car, de l'avis unanime, le spectacle est vraiment intéressant. Nos actrices tiennent fort bien leur rôle. Même *les plus jeunes* apportèrent dans leur débit et dans leurs gestes, un naturel qui charme les plus difficiles.

Je suis bien sûr que peu de spectateurs ont pu retenir leurs larmes pendant certaines scènes du drame historique *Les enfants d'Edouard*. Par contre on a ri de bon cœur des *bévues de Véronique* et de la plaisante discussion entre les deux cousins qui n'arrivent point à s'entendre sur le but de leur voyage.

Il faut signaler enfin la *perfection* des *chants* et la *richesse* de certains *décors*. Tous nos compliments à nos jeunes artistes et à celles qui ont su si bien les préparer. Merci aux personnes qui veulent bien s'intéresser à nos chers Patronages et les soutenir.

3 juin. - PREMIÈRE FÊTE-DIEU. Nos cérémonies ont lieu avec l'éclat accoutumé.

Après la messe solennelle la procession du Saint-Sacrement se déroule, toujours aussi suivie et toujours aussi impressionnante. On remarque avec plaisir que le groupe d'hommes escortant JÉSUS-HOSTIE devient plus compact d'année en année.



[Jeudi] 7 juin. - JUBILÉ SACERDOTAL. Aujourd'hui, M. l'abbé ROMEYER, si honorablement connu dans notre ville, célèbre - jour pour jour - le cinquantième anniversaire de sa Prêtrise.

M. le *Curé* prend occasion de cette fête intime pour adresser au vénérable jubilaire ses plus chaleureuses félicitations. Il lui souhaite de passer encore à *Monistrol* de *longues et heureuses* années.

Par ses prières et ses exemples, M. l'abbé ROMEYER attirera sur la paroisse les bénédictions du ciel. L'ÉCHO PAROISSIAL est heureux d'offrir à son tour à M. l'abbé ROMEYER ses souhaits les plus respectueux.

[Vendredi] 8 juin. - FÊTE DU SACRÉ-CŒUR. Suivant le vœu des Evêques de France nous solennisons de notre mieux cette touchante fête. Beaucoup de communions. Belle et longue procession, au retour de laquelle nous entendons un discours très éloquent et très pieux de M. l'abbé FAYARD, vicaire à Bas-en-Basset.

[Dimanche] 10 juin. - SECONDE FÊTE-DIEU. Au dire des assistants les cérémonies de ce jour surpassent encore celles de

dimanche dernier. Le soleil, du reste, s'était franchement mis de la partie et cette circonstance était d'autant plus appréciable que le froid depuis quelque jours nous faisait sentir assez rigoureusement ses morsures hors de saison.



La procession s'organise, suivant la tradition, devant la chapelle du Pensionnat du Sacré-Cœur [*les Ursulines*].

Puis 1<sup>e</sup> long cortège se déroule par la Grand Rue, la place de l'Église et la place de l'Ancienne Mairie, où se trouve un premier et très beau reposoir, jusque sous les tilleuls du Vieux-Marchat. Là on fait, suivant 1<sup>a</sup> coutume, une longue station, autour du second reposoir, vrai paradis de fleurs et de lumières, sous le dôme protecteur des arbres séculaires.

Le clergé chante *Complies*,- touchantes supplications que l'Eglise met sur les lèvres de tous ses ministres comme prière du soir. Enfin, on se rend à l'église paroissiale où se clôture la cérémonie par la *Consécration de Monistrol au Sacré Cœur*, le *Te Deum* et la Bénédiction du Trés-Saint-Sacrement.

Comme le dimanche précédent, *Jeune Garde*, *Petits-Fifres*, *chanteuses* apportent leur large contribution à la beauté de la fête, par leurs brillantes sonneries, leurs morceaux bien enlevés et leurs pieux cantiques.

Mais ce qui a, sans doute, fait la plus heureuse impression, c'est le nombre imposant d'hommes qui, silencieux et graves, escortaient le Saint-Sacrement.

*Oui, belle fête pour les yeux et pour le cœur.*

[Dimanche] 17 juin. - FÊTE PATRONALE. Elle a été quelque peu gâtée par le temps qui était franchement mauvais. La procession n'a pu avoir lieu. Par contre la messe solennelle a été bien suivie.

[Lundi] 18 juin. - Suivant une très louable tradition, *Monistrol* veut se souvenir de ses morts au lendemain de la fête patronale. Deux messes solennelles sont célébrées pour les défunt de la Paroisse. Parents et amis y assistent très nombreux.

Le soir *Jeunes gens* du Patronage et *Petits Tapins* défilent à travers la ville et se rendent ensuite sur le pré *Evescal* où ont lieu différents exercices de gymnastique très applaudis.



*Les Petits Tapins de Monistrol*

[Dimanche] 24 juin. - CONCOURS DE GYMNASTIQUE DU PUY, *Jeune Garde* et *Petits Tapins* prennent part à ce concours. *Ils y remportent les plus brillants succès.*

JEUNE GARDE : *Gymnastique 1ère Division* : 1<sup>er</sup> Prix. *Tambours et clairons, Division Supérieure* : 1<sup>er</sup> Prix.

PETITS TAPINS : *Gymnastique, Division Supérieure* : 1<sup>er</sup> Prix. -- *Fifres, 3<sup>ème</sup> Division* : 1<sup>er</sup> Prix.

Ce qui est mieux encore, c'est que la *tenue de nos jeunes gens a été irréprochable* pendant toute la journée. Qu'ils en soient félicités.

Avant de regagner *Monistrol* les membres de la JEUNE GARDE, ainsi que les PETITS TAPINS, font leur pèlerinage à *Notre-Dame du Puy*. A n'en pas douter, ils ont eu un souvenir spécial pour tous leurs bienfaiteurs.

Au retour, malgré l'heure avancée, nos lauréats défilent triomphalement dans nos rues, montrant ainsi qu'ils savent surmonter les fatigues d'une journée bien remplie.

Il est bon de noter que *tous les soldats membres du Patronage* avaient, sur la demande du Président M. le Colonel de VAUX, obtenu une permission pour assister au Concours.

M. le Colonel DE VAUX, M. JANISSET, M. PARADIS. et M. le Capitaine RENAUD, membres du Bureau de la *Monistrolienne*, avaient tenu à suivre nos jeunes gens au *Puy*. Il y avait également bon nombre de parents et amis.



*La Jeune Garde, issue du Patronage, formation à la fois sportive (gymnastique, et foot en 1925) et musicale. Elle participe au concours de Lyon, 1922, l'année qui précède notre Fête-Dieu. La Jeune Garde sert de fanfare municipale. Elle est encadrée par les abbés Coutanson à g. et Valour à dr. Le chef Colombe est au centre (il dirigera aussi l'Harmonie musicale qui naîtra en 1925).*

De g. à dr., au 1<sup>er</sup> rang Borie (2<sup>e</sup>) ; au 2<sup>ème</sup> rang Antoine Sabot (7<sup>e</sup>) ; au 3<sup>e</sup> rang, Gabriel Beraud dit Didou (3<sup>e</sup>), Edouard Laval avant-dernier ; 4<sup>e</sup> rang, Jean Cheucle et Edouard Geyssand derniers. En reconnaisserez-vous d'autres ?

# CHÂTEAU ET DOMAINE DU FLACHAT,

## *La Notice brève de l'abbé Fraisse*

### PRÉSENTATION ET COMPLÉMENTS

*par Philippe Moret*

Nous avons entrepris de publier les notices inédites de l'abbé Fraisse sur la région de Monistrol. Après celle qu'il consacra au Chambon<sup>1</sup>, voici celle sur le Flachat. Ces notices ne sont pas le dernier mot de l'histoire sur chacun de ces lieux (celle-ci date de 1881). Mais elles ont le mérite d'exister. Elles ont été rédigées avec beaucoup de conscience et de précision. Il serait dommage de les passer par profits et pertes, ou de les réserver aux quelques chercheurs qui ont l'idée de les consulter (celle-ci, d'une écriture très soignée qui n'est pas celle de notre savant abbé), est conservée au fonds Cortial de la Bibliothèque municipale du Puy).

Mais nous pensons aussi qu'il est bon, dans la mesure de notre possible, de ne les publier qu'accompagnées de notes, afin que l'autorité de l'abbé Fraisse n'accrédite pas des erreurs facilement rectifiables<sup>2</sup>.

L'abbé Fraisse s'intéresse davantage aux familles qui ont possédé les lieux dont il traite qu'aux lieux eux-mêmes. On ne trouvera ici ni une étude du bâtiment ou des bâtiments qui ont évolué au fil du temps ; ni une étude économique sur le domaine du Flachat, son étendue, ses revenus, sa mise en valeur. L'approche est d'abord celle d'un généalogiste, avec ce que cela a de minutieux

<sup>1</sup> « Le Chambon et la Rivoire », *Chroniques monistrolaises*, n° 28, 1993, p. 4-33. Exemplaires encore disponibles.

<sup>2</sup> L'annotation doit beaucoup à Marc Bouchacourt et à M. Chappelon qui ont largement exploité les registres paroissiaux et les minutes de notaires. Christian Lauranson-Rosaz a aussi beaucoup travaillé sur la généalogie des familles de Monistrol et d'ailleurs. Nous remercions Mlle de Seauve, auteur d'un récent mémoire de maîtrise sur les chanoines du Puy, et qui nous a généreusement communiqué des informations sur les Béget et leur rôle dans le chapitre de la cathédrale.

et de rebutant parfois. Mais ce qui fait l'originalité et l'intérêt de sa démarche, c'est que, dans la prolifération d'une famille sur plusieurs siècles, il suit le fil directeur d'un domaine auquel elle a attaché son nom. A l'intérieur d'une même famille, les domaines ont parfois des itinéraires à eux. Dans le droit romain qui prévaut en Velay, l'entièvre liberté d'« instituer» son héritier ménage des surprises.

L'abbé Fraisse interrompt son histoire quand le Flachat, en 1861, est vendu par Charles de Charbonnel à Alphonse Néron. Les Charbonnel du Betz possédaient le Flachat depuis un peu plus d'un siècle. Il leur venait des Béget par mariage. Ceux-ci l'avaient possédé pendant près de deux siècles. Cela nous conduit à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle.

### Les sires du Flachat, familles fantômes

Avant les Béget, l'histoire du domaine et de la maison du Flachat est obscure et sans doute condamnée à le rester.

On peut laisser de côté les deux premières familles qu'évoque l'abbé Fraisse, à savoir les Delphin, faute de preuves, et les de Mote, seigneurs du Pinet, certes, mais sans aucune mention du Flachat.

En revanche, Fraisse écarte, sans même y faire allusion, une famille « du Flachat ». Elle mérite qu'on s'y arrête cependant.

Quelle est cette famille ? S'agit-il, comme l'écrit Gaston Jourda de Vaux<sup>3</sup> de la famille de Flachat qui devint par mariage en 1589 Flachat d'Apinac ? Je ne le crois pas. Bien connu, ce lignage chevaleresque est forézien<sup>4</sup>. Le Flachat dont il tire son nom n'est pas le nôtre ; il est situé dans le mandement de Rocheblave. Au 15<sup>ème</sup> siècle, ces de Flachat (et non du Flachat) sont possessionnés à St-Romain-en-Jarez. Ni leurs alliances ni leurs terres n'indiquent une présence en Velay. Il faut donc les écarter.

Mais il semble bien exister ou avoir existé une famille du Flachat, et bien nôtre. Il en est plusieurs fois question dans les documents

<sup>3</sup> *Les châteaux historiques de la Haute-Loire*, 1918, t. II, p. 68, Jourda de Vaux emprunte le début de sa généalogie des Flachat à *Le Laboureur, Masures de l'Isle-Barbe*, Lyon, 1681, t. II, p. 338-340.

<sup>4</sup> Voir Steyert, *Armorial général du Lyonnais*, 1860.

de la fin du 15<sup>ème</sup> siècle (notamment les censives de l'évêque, 1494<sup>5</sup>), comme d'une famille « du Flachat », mais c'est au passé. Ses membres ne sont cités que comme anciens possesseurs, pour préciser une origine de propriété. Ainsi les Antonins possèdent un pré au Flachat « qui fut jadis d'Antoine du Flachat ». Jean Moret, marchand abondamment possessionné à Cazeneuve et dans les environs, reconnaît plusieurs terres qui furent antérieurement à Antoine, Jacques, ou Grégoire du Flachat ; une autre qu'il a acquise de Marcellin du Flachat. On mentionne également en ville une maison, rue de l'Arbret, qui fut des « Flachats Tranchard ». Tout ceci met sur la piste d'une ancienne famille dont le nom serait étroitement associé au lieu. Famille noble ? Cela n'est jamais dit. En tout cas, en 1494 elle n'existe plus à Monistrol, - ni au Flachat !

Il y a un autre usage du nom : une simple localisation. Par Flachat il faut alors entendre l'ensemble du terroir, le village : on dit le Flachat comme on dit Brunelles, Chabannes ou le Pinet.

L'un de ces habitants du village du Flachat est à signaler : Bayle de Martinas, lequel y possède « grange et colombier ». « Grange », il s'agit donc d'un domaine agricole, affermé à un grangier. Il pouvait y en avoir plusieurs sur le terroir. Le *colombier* signifie que Bayle est noble et qu'il se sert de ce droit sur l'un de ses domaines. Mais rien ne permet de dire que nous avons affaire au futur château du Flachat. Bien au contraire : entre leurs deux granges ou domaines, c'est Martinas que déjà ils favorisent, s'en servant comme nom : « écuyers, seigneurs de Martinas ».

Reste un personnage, ou une lignée de personnages, qui nous intéresse.

Voici un maître (*dominus*) Jean Dupuy, « docteur de l'un et l'autre droit », - notaire. Il reconnaît devoir à l'évêque une censive sur un jardin situé entre le « chemin de Monistrol à Beaux » à l'est, et le « chemin du Pinet à St-Didier passant par le Flachat ». Cette précision nous intéresse fort, car elle semble bien désigner une parcelle qui fait aujourd'hui partie du parc du château.

---

<sup>5</sup> Les minutes du notaire Danhiec nous ont conservé une série importante de « reconnaissances de censives », droits dus par un grand nombre de propriétés au seigneur de Monistrol (l'Evêque).

N'oublions pas qu'à cette époque (et jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle) le chemin du Pinet à St-Didier ne croisait pas la route d'Aurec comme aujourd'hui, après avoir fait un grand détour pour contourner le domaine du château ; il allait tout droit, croisait la route d'Aurec à peu près à hauteur de la petite poterne ancienne qui ouvre la propriété Néron sur cette dernière route, et se poursuivait vers St-Didier en grimpant sur les hauts de Beauvoir et de Cazeneuve. Que le jardin Dupuy de 1494 se situe au sud ou au nord du chemin du Pinet, il est à l'intérieur du domaine actuel, soit très près du château, soit à l'emplacement du verger et potager (et l'on pencherait volontiers pour cette solution qui assurerait au moins cinq siècles d'horticulture sur la même parcelle...). Il n'est pas impossible que Me Jean Dupuy ait eu d'autres propriétés au Flachat, mais il manque un feuillet, recto et verso, à sa reconnaissance...

Ainsi, nous avons l'embarras du choix. Ce terroir bien exposé au midi, bien arrosé, proche du bourg, devait être beaucoup plus morcelé qu'il ne l'est aujourd'hui, et il a fallu de patientes acquisitions pour qu'il soit englobé presque tout entier, au 18<sup>ème</sup> siècle, sous un unique propriétaire.

Mais en 1494, parmi ces terres, granges, prés et jardins, il y avait forcément aussi le terrain et peut-être déjà la maison, maison forte ou simple maison, site et matrice du château actuel. Or, dans les reconnaissances de 1494 qui nous sont parvenues, rien n'évoque une telle « maison de maître ». Cette absence peut s'expliquer de trois façons : la reconnaissance ne nous est pas parvenue (était-elle dans le feuillet Dupuy disparu ?), ou la propriété ne devait pas de censive à l'évêque, ou aucune maison n'était encore construite et son emplacement n'est appelé que terre ou jardin, ce qui n'en facilite pas l'identification.

### Une lignée de notaires : les Dupuy du Flachat

Résignons-nous, et revenons à la lignée des Dupuy (ou Dupuis, ou Dupuys, c'est tout un, comme aussi "de Puteo" en latin, et "dei Pouge" en langue d'oc). Car c'est bien avec eux qu'on voit paraître, très peu d'années après 1494, dans des actes notariés, la mention de personnes vivant honorablement (et bientôt « noblement »), à l'année, dans leur maison du Flachat. Les reconnaissances de 1494

ne nous avaient donné que des propriétaires de terres agricoles. Il s'agit maintenant d'une maison, où s'établit une lignée de notaires qui semblent prospères, et s'allient aux plus notables familles de Monistrol.

En 1494, Me Jean Dupuy, propriétaire du jardin, est un personnage rare avec son double doctorat en droit romain et droit canon. Il a un frère Jacques, marchand à Monistrol, un autre, Marcellin, notaire.

En 1519, le 15 juillet, « discret homme Mathurin Dupuy, notaire royal », est cité dans un acte comme « habitant au Flachat ». Peut-être est-il le fils de Jean ou de Marcellin, tous deux notaires<sup>6</sup> ?

En mai 1532, Mathurin et Jérôme Dupuis, père et fils, sont ensemble notaires résidant au Flachat.

Le 9 août 1556, « Me Antoine Dupuis, du Flachat, fils de discret homme Me Jhérôme Dupuis, notaire royal du lieu du Flachat », signe son contrat de mariage (reçu par Me de Chabannes) avec Cécile Danhiec, fille d'un autre notaire, Me Jean Danhiec, du bourg. Ce même Antoine est toujours, en 1599, « notaire du lieu de Flachat »<sup>7</sup>

Et je fais l'hypothèse que le Jean Dupuis, homme d'armes, avec lequel l'abbé Fraisse fait partir son histoire du domaine, était le frère de cet Antoine, notaire du Flachat.

Ne nous étonnons pas de ces notaires qui installent leur étude hors du bourg. C'est la mode à cette époque. C'est le cas des Faure, installés à Chabannes, et qui se font bientôt appeler de Chabannes tout court. C'est le cas de Charles Moret, notaire royal « de Cazeneuve », qui habite sa maison de Cazeneuve<sup>8</sup>. C'est le cas des Basset à Foletier. Tous visent à la noblesse, recherchent des alliances de jeunes filles nobles. Sortir des limites du bourg est une

---

<sup>6</sup> En 1526, une terre au Flachat est dite appartenir à « honnête homme Marcellin Béchet, apothicaire de Monistrol », mais lui doit habiter en ville.

<sup>7</sup> Le 6 septembre, il vend un pré à Armand de Cusson, capitaine, pré confiné par la terre que Dupuis a acquise de Françoise du Fromental, veuve de Mathieu de la Tannerie : mais ni le pré vendu ni la terre gardée ne sont localisés avec précision (minutes de Me Danhiec).

<sup>8</sup> Qui encore aujourd'hui n'est pas tout à fait en ruine.

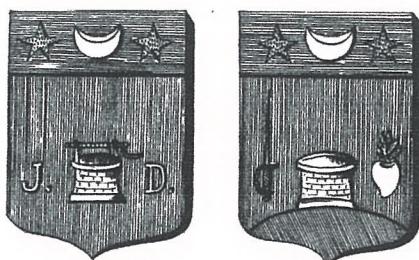
façon de se désembourgeoiser. La gentilhommière est un passage obligé vers la qualité de gentilhomme - qualité dont l'accès est assez facile, comme le fait remarquer l'abbé Fraisse, dans cette période de troubles politiques et de mobilité sociale.

Il est donc certain que quatre générations de notaires Dupuis<sup>9</sup>, Jean et Marcellin, Mathurin, Jérôme et Antoine, ont établi leur demeure au Flachat. Ils ont eu tout le temps de la bâtir et de l'embellir, à une époque où justement l'on construit beaucoup. On a tout lieu de penser que cette demeure n'était autre que le Flachat proprement dit, maison forte. Pour en être tout à fait sûr, il ne manque que l'acte de vente qui fit passer la propriété des Dupuis aux Béget, propriétaires prouvés qui nous mènent sûrement jusqu'au château actuel.

Deux précisions pour finir.

Il sera souvent question de la « seigneurie » du Flachat et ses maîtres se qualifieront couramment de « seigneurs » : il importe de rappeler qu'à Monistrol il n'y a d'autre seigneur que l'évêque, du moins au sens plein du mot, c'est-à-dire de seigneur ayant haute justice.

D'autre part, nous retenons l'orthographe du Flachat, devenue courante, quoique l'abbé Fraisse ait toujours écrit le Flachats. Les deux graphies, mais aussi Flachas, se trouvent dans les textes anciens.



Armoiries Dupuis  
(voir Notice brève, p. 121)

<sup>9</sup> Georges Paul, dans son *Armorial* fait de ces Dupuis un rameau, fixé à Monistrol, des Dupuy de la Grandrive, la célèbre famille de papetiers d'Ambert. C'est une supposition qui reste à prouver. Les Dupuis, en quittant le Flachat, ne quittent pas Monistrol. Une branche au moins s'est installée aux Ages.

# Notice brève sur le château et le domaine du Flachat (1881)

par l'abbé Hippolyte Fraisse

## Avant-propos<sup>1</sup>

Le château du Flachat est situé tout près de Monistrol, sur un coteau qui domine la ville et l'abrite du côté du nord-est. Son genre de construction, et tous les documents que nous avons pu découvrir, prouvent qu'il ne remonte guère au-delà de 1570<sup>2</sup> ; du moins qu'il n'était pas habité ni possédé, antérieurement à cette époque, par une famille noble.

Vers la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, le principal domaine du Flachat appartenait à des maîtres qui s'appelaient du nom de Delphin.

Durant la seconde moitié du 16<sup>ème</sup> siècle, un honorable Jean Dupuis avait succédé aux Delphin ; et c'est ce Jean Dupuis que

<sup>1</sup> Nous imprimons en italiques les notes dues à l'abbé Fraisse, et en romain les nôtres. Nous ajoutons dans le texte même de la *Notice* des additions et corrections fondées, en particulier, sur les registres paroissiaux. Les millésimes supposés ou incertains sont marqués d'un astérisque. Les notes les plus importantes, et qui dépassent les données purement généalogiques sont signalées par de plus gros caractères et un retrait de la marge.

<sup>2</sup> En 1574 et 1580, il y avait à Monistrol d'assez habiles sculpteurs, comme on le voit par les Cariatides d'une cheminée de la Cure, et par une frise qui ornait autrefois la façade de cette même cure, maison qui remonte à cette époque ; comme on le voit encore par certaines cheminées de quelques-unes des chambres de la maison de Saint-Antoine.

Deux ou trois Cariatides qu'on a retrouvées au Flachat pourraient être aussi anciennes, et l'ouvrage des mêmes sculpteurs. Mais la porte d'entrée, servant aujourd'hui de porte secondaire, s'ouvrant dans le jardin, est plus moderne et doit être du milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, quand on construisit le clocher de Monistrol.

On ne voit pas ce qui fonde l'abbé Fraisse à assigner des dates aussi précises ni aussi tardives. Les exemples qu'il donne peuvent renvoyer d'ailleurs à une époque antérieure, notamment les cheminées des deux maisons des Antonins qui remontent au 15<sup>ème</sup>.

nous ferons en premier maître et seigneur du Flachat<sup>3</sup>. Un acte mentionne que les terres, ou la plupart des terres possédées par Jean Dupuis, venaient primitivement du noble seigneur de Mote, ou Mota, dont l'héritage, paraît-il, avait été démembré.

Or, voici ce que nous avons pu trouver sur ces anciens seigneurs de Mote, à la seigneurie desquels a succédé, mais pas avec le même manoir, celle du Flachat. En 1296, noble Guillaume de Mote passe à l'évêque du Puy reconnaissance du Pinet, village très voisin du Flachat; puis d'une propriété à St-Paul (que nous croyons être Paulin), et d'une maison à Monistrol. En 1310, noble Eustache de Mote reconnaît tenir de l'évêque le mas du Pinet, ce qu'il avait au village de Paul et une maison à Monistrol. Il fait ce même hommage en 1328. En 1318, Hugonet de Mote reconnaît le Pinet. Enfin, en 1351, Guillaume de Mote vendit à l'évêque des rentes qu'il percevait à Monistrol. Les successeurs de ce Guillaume continuèrent sans doute de vendre et allèrent se fixer dans un autre pays. Le Pinet ne fut plus le chef-lieu d'une seigneurie particulière, au moins pendant quelque temps ; et vers la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, l'idée vint à un membre de la famille Dupuis, originaire de Monistrol, et ensuite à un de Béget, habitant la même ville, de ramasser ce titre seigneurial et de le rattacher à une habitation plus commode et mieux située, que l'on bâtit au Flachat.

#### ***Jean DUPUIS, écuyer, seigneur du Flachat***

Il appartenait à une vieille famille de Monistrol, qui fut possessionnée aux Ages, et dont quelques membres furent, les uns chanoines de la Collégiale, les autres notaires de Monistrol<sup>4</sup>. Jean prit la carrière des armes. Nous l'avons quelquefois vu mentionné dans les registres avec le nom de sergent et de capitaine. Il dut se distinguer dans quelque bataille ou siège contre les protestants, et demander en récompense de ses services un degré d'illustration pour sa race ; ce que bien d'autres réclamaient alors et que le gouvernement de cette époque accordait sans beaucoup de peine.

Nous pouvons affirmer au moins qu'il portait le titre d'écuyer et de seigneur du Flachat dans son contrat de mariage<sup>5</sup> en 1571, quand il

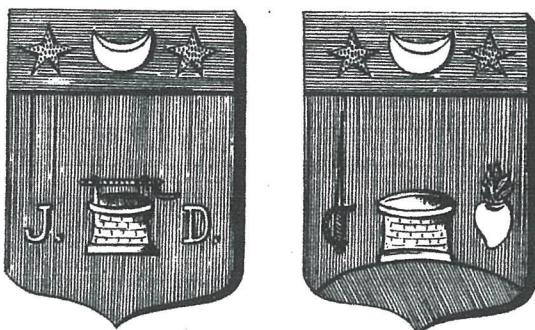
<sup>3</sup> Voir notre présentation. Comme nous l'y avons indiqué, ce Jean Dupuis, militaire, était probablement le frère d'Antoine notaire au Flachat, dont les descendants, notaires également, possédaient le Flachat depuis quatre générations. L'abbé Fraisse n'apporte aucune preuve ni sur la famille Delphin, ni sur un lien précis entre les sires de Mote et le Flachat.

<sup>4</sup> *Il nous a été affirmé que la famille Dupuis de Prailes, branche de celle qui existe encore aux Ages, possédait et gardait comme souvenir l'épée du capitaine Dupuis, très probablement le sieur du Flachat.*

<sup>5</sup> *Une copie de ce contrat de mariage nous a été communiquée par monsieur l'abbé Néron, et avait été trouvée parmi les vieux titres restés en dépôt dans le château du Flachat, où elle se trouve encore sans doute. Ce qui confirme bien*

épousa à Monistrol demoiselle Catherine de Joux, fille de noble Mathieu de Joux, seigneur de Lanyel, près de Tence, et de Philippa de Bronac de Raucoules<sup>6</sup>. Le 19 juin 1574, revêtu du même titre de sieur du Flachat, il assistait, comme témoin, à un mariage de noble Charles de Joux, son beau-frère sans doute, - mariage qui fut célébré à Lanyel.

Jean Dupuis eut-il ses armoiries ? C'est probable, le titre n'allant pas d'habitude sans l'écusson. Et nous lui avons donné celles que, suivant d'Hozier, obtint Jean Dupuis, marchand à Monistrol, un de ses parents, par l'édit de 1696<sup>7</sup> ; et celles que portait encore, en 1790, une dame de Chazournes d'Aurec, née Dupuis<sup>8</sup> ; cependant nous n'avons pas sur ce point une certitude complète. Jean Dupuis, sieur du Flachat, ne nous semble pas avoir eu lignée ; et pour ce motif peut-être il ne s'enthousiasma pas beaucoup pour son titre honorifique, n'espérant pas le transmettre à sa famille. Il ne tarda pas à vendre sa propriété du Flachat à un membre de la famille de Béget.



*A gauche les armes données par d'Hozier en 1696  
A droite les armes portées par Mme Dupuis de Chazournes, plus chevaleresques*

---

*que Jean Dupuis a été toujours considéré comme un des premiers seigneurs de ce domaine noble, par ceux qui le posséderent après lui, et recueillirent dans leurs archives particulières les documents ayant trait à leur seigneurie*

<sup>6</sup> Laniel, château, commune de Tence selon Chassaing. Mme Brioude lui consacre une notice dans ses *Recherches historiques sur (...) Tence* (1901). Il s'agit d'un domaine dépendant à l'origine du château de Joux, dont il est très proche, aux abords de la route de Tence à Yssingeaux. Laniel appartient alors à une branche cadette des Geyssan qui tiennent Joux.

Cette Catherine de Joux attire sa famille à Monistrol. Elle marie une nièce, Philippa de Tirevoley, à Sébastien de Bayle, le maître de Martinas, son voisin. En 1584 elle marie une autre nièce, Antoinette de Badel, à Sébastien Moret, sieur de Cazeneuve, autre voisin.

<sup>7</sup> « *De gueules à un puits d'argent maçonné de sable, accosté de deux lettres I et D, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or* ».

<sup>8</sup> *Nous avons vu l'empreinte sur cire du cachet de Mme de Chazournes, ainsi armorié, apposé plusieurs fois sur la copie de son testament mystique.*

## La famille de Béget au Flachat



Le *Trésor héraudique* de Charles Segoing donne à la famille de Béget pour armoiries : *d'azur au dauphin d'argent couronné, accompagné de trois étoiles d'or*<sup>9</sup>. Et ce sont bien, en effet, les armoiries écrites sur les titres de noblesse délivrés par Louis XIV, sur les portraits de famille, et représentées sur quelques pierres de Monistrol (voir la croix de Lurol, et l'écusson de la chapelle, aux Hyvernoux, au 2<sup>ème</sup> quartier). Nous ne savons pourquoi Aubais<sup>10</sup> leur fait porter *d'or au chien rampant de gueules accolé d'azur* ; à moins qu'il n'ait été induit en erreur par l'écusson de Jean des Molins, seigneur des Hyvernoux, époux d'une demoiselle de Béget, qui portait en effet, pour lui-même, les secondes armoiries, et les premières pour sa femme (voir encore la pierre armoriée de la chapelle des Hyvernoux).

Le premier membre de la famille de Béget<sup>11</sup> que nous voyons arriver au Flachat, qui dut acheter la propriété à Jean Dupuis ou à ses héritiers, et faire bâtir le château avec sa tour, sa porte et sa chapelle, fut Marcellin de Béget.

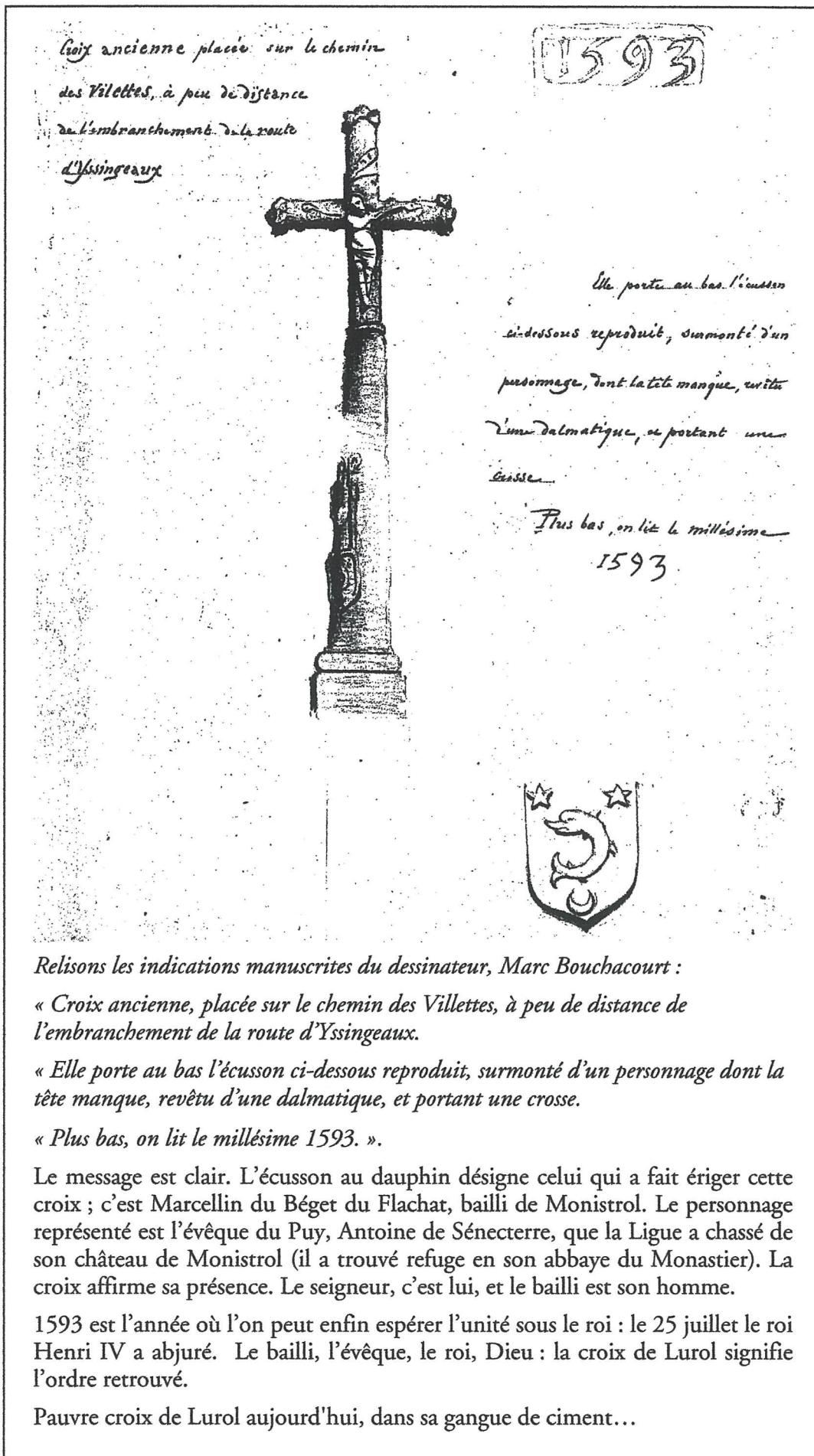


**I. Marcellin I<sup>er</sup> de Béget** [\* 1545 - \*1633]  
*bachelier ès droits, bailli de Monistrol,  
sieur de la Durerière, du Basset et seigneur du  
Flachat*

<sup>9</sup> *Ne serait-ce pas au nom des anciens possesseurs du Flachat, appelés Delphin, que les de Béget ennoblis auraient emprunté la principale pièce de leurs armoiries ? C'est possible. D'habitude, ceux qui voulaient se faire un écusson n'allait pas chercher plus loin.*

<sup>10</sup> Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, 1759.

<sup>11</sup> Fidèle à sa méthode, l'abbé Fraisse ne se lance pas dans une description générale de cette famille. Nous le suivrons dans cette prudente réserve. Disons seulement que les Béget (ou Béchet) semblent apparaître à Monistrol au début du 16<sup>e</sup> siècle et se divisent bientôt en trois branches: les Béget, seigneurs du Monteil (éteints au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle) ; les Béget du Meysonny ; les Béget du Flachat. Pour les Béget du Flachat en tout cas, il s'agit d'une famille bourgeoise. Un acte de vente d'octobre 1575 l'établit clairement, parlant d'« honorable homme sire Marcellin Beget, bourgeois de cette ville et sieur de la Durerière » (3 E 173-1). Un autre acte, de 1674, précise que feu son père, Guillaume Béget, était « marchand habitant audit Monistrol ».



Il était fils de Guillaume de Béget, bourgeois de Monistrol, et de Madeleine Broë<sup>12</sup>, laquelle testa, une première fois, le 24 août 1558 (Guillaume vivait encore) ; et alors elle avait un fils, nommé Marcellin et deux filles, Catherine et Magdeleine. Elle testa une deuxième fois, étant veuve, le 29 juin 1572. Ses enfants, à cette seconde date, étaient: 1) Marcellin ; 2) Mathieu ; 3) Christophe<sup>13</sup> ; 4) Antoinette ; 5) Marguerite, qui épousa Artaud de la Guyotte, de Saint-Chamond<sup>14</sup>.

En 1574, Marcellin, le fils aîné, est appelé seigneur de la Durerière, en la paroisse de Jonzieux<sup>15</sup>. Très vraisemblablement parce qu'il avait épousé le 17 septembre 1569, demoiselle Anne Rochette, dont les parents étaient seigneurs ou juges en la paroisse de Saint-Sauveur<sup>16</sup>. En 1575, appelé encore marchand de Monistrol,

<sup>12</sup> *Une sœur de Guillaume de Béget, appelée Catherine, avait épousé honorable Marcellin de Chabannes, notaire à Monistrol. D'où Marcellin I<sup>er</sup> de Béget, le bailli, se trouvait cousin germain avec les enfants de Catherine de Béget, à savoir : Mathieu de Chabannes, coseigneur de Montregard ; et Guillaume de Chabannes, commissaire extraordinaire de l'artillerie de France, qui se distingua beaucoup dans les guerres de la Ligue [du côté de la Ligue]. A la fin du 16<sup>me</sup> siècle, grâce à nos guerres civiles et aux fréquentes batailles qui se livraient dans notre pays, on arrivait vite à la noblesse; l'aide et la protection des parents déjà ennoblis servaient ensuite et beaucoup, pour obtenir la même distinction aux autres membres de la famille.*

La famille de Broë n'était pas de la région de Monistrol. Faut-il rattacher Madeleine Broë à une famille bien attestée de notaires de Tournon ?

Jourda de Vaux (*Nobiliaire du Velay*), qui suit Laroque (*Armorial de la noblesse du Languedoc*, 1860), donne à Marcellin d'autres parents : Jean de Béget, seigneur du Monteil, et Claudia de Chazelets (fille de Guyot II, seigneur de Chazelet et de Madeleine de Luzy-Pellissac), mariés le 15 janvier 1520. Mais ce couple appartient à la branche des seigneurs du Monteil ; il a eu un fils nommé Marcellin, qui ne doit pas être confondu avec celui du Flachat. La confusion amène Jourda de Vaux à donner à ce Marcellin deux épouses et une longévité impressionnante : 109 ans.

<sup>13</sup> Fraisse ne sait rien de ce Christophe. Quant à nous, nous en connaissons deux, qui pourraient n'en faire qu'un : voir plus loin « Christophe Béget, berger et capitaine ».

<sup>14</sup> Ou plutôt Bertrand de La Guyolle, comme l'indique Villain. Il peut s'agit de deux lectures différentes du même document, que je n'ai pas vu. *L'Armorial de Steyert* ne comporte d'ailleurs ni La Guyolle ni La Guyotte en Forez.

<sup>15</sup> La Durerière, aux portes de Jonzieux, sur la route de Saint-Didier. Beget n'en est pas *seigneur*, mais *sieur* : c'est un domaine, non une seigneurie.

<sup>16</sup> Villain (*La France moderne. Haute-Loire*, 1906, repr. 1980), dit qu'Anne de la Rochette était fille de Jacques, lieutenant général de l'artillerie au bailliage d'Argental, et de Claire de Cosu. La famille de La Rochette était encore à Bonneville, paroisse de Bourg-Argental, en 1789.

mais seigneur de la Durerière, il acheta de monseigneur Pierre d'Allier la chevance du Basset<sup>17</sup>, dans la paroisse de la Chapelle d'Aurec. Dans le courant de la même année, au Flachat, le Pra-Claux, de deux charretées de foin<sup>18</sup>.

Il fut bailli de Monistrol, depuis 1590 au moins<sup>19</sup> jusqu'en 1623. Et en cette qualité nous le trouvons mêlé à tous les événements qui se

---

<sup>17</sup> *Le Basset avait été, même avant 1575, un domaine noble, ayant appartenu à la famille des Yver, venus d'Aurec, puis possessionnée aux Hyvernoux.*

*Chevance*, mot ancien pour propriété, bien immeuble. Le manuscrit dit bizarrement « chenches », sans doute par contamination du lieudit de ce nom : les Chenches, qui signifie la chênaie.

Le Basset, domaine et village sur un épaulement qui domine la route d'Aurec et la Loire, semble avoir plusieurs fois changé de mains à cette époque. Un contrat de vente de 1501 (3 E 173/5) nous apprend que le domaine (maison d'habitation, grange, pré, terres cultivées et non cultivées, bois et taillis, etc.) avait été acquis par Me Robert Chapel, notaire de Monistrol, de Me Anthoine Bouchet, notaire à Aurec. Celui-ci ayant dû obtenir une ratification de sa femme, « noble Anne de Chaste », et de ses enfants, on peut supposer que la propriété venait d'elle. Comment Pierre d'Allier s'en trouva-t-il propriétaire en 1575 ? C'est un point à éclaircir. Les Allier étaient bien présents dans cette partie du Velay, où ils possédaient notamment le domaine de la Fressange, à Saint-Didier.

<sup>18</sup> L'abbé Fraisse ne précise pas davantage l'époque où Marcellin de Béget achète le Flachat, et ce point demeure obscur en effet. Un acte du 4 mai 1587 nous le montre achetant, de Christophe de Cusson, notaire de Confolent, un pré au Flachat jouxtant d'autres biens déjà à lui. Mais ces biens sont-ils le domaine proprement dit ? Nous avons vu dans notre présentation qu'Antoine Dupuis était encore « notaire du lieu de Flachat » en 1599. Peut-être y eut-il acquisitions successives des parts de Jean et d'Antoine Dupuis ? Peut-être quelque forme de viager ? Du moins le terrier de 1602 (p. 248) est-il net : il désigne bien M. de Béget comme le propriétaire du domaine du Flachat. Il ne l'était donc pas depuis longtemps. Une note marginale indique que le domaine fut postérieurement affranchi de la taille par autre Marcellin de Béget, maire perpétuel du Puy, en vertu de l'édit de 1702 fait avec la province de Languedoc. Ceci prouverait que le Flachat n'était pas à l'origine terre noble (on sait qu'en Languedoc c'est la terre qui est exemptée de la taille, et non la personne).

<sup>19</sup> On rencontre des mentions plus anciennes de sa qualité de bailli ou bailey : j'en trouve une du 21 février 1581 dans les notes Bouchacourt. Le bailli était le premier représentant du seigneur dans ses fonctions de

passèrent dans cette ville durant cette époque. Nous pensons qu'il dut, et à la manière dont il s'acquitta de cette charge, et aux belles et grandes qualités dont ses enfants donnèrent des preuves, l'illustration qui commença à ennobrir la famille. Et qui fut, un peu plus tard, confirmée et sanctionnée par les édits de Louis XIV<sup>20</sup>.

Voici quels furent ses enfants, avec quelques mots sur le compte de chacun d'eux.

1. **Gaspard de Béget** [?-1625], qui suit, mais mourut avant son père, et laissa pendant quelque temps son héritage à son fils Antoine de Béget, dont nous parlerons aussi plus loin.

2. **Jacques de Béget** [1600-1681], qui continua la lignée, après Gaspard et Antoine.

3. **Louise de Béget**, qui, le 4 février 1618, épousa noble Jean Paraud, sieur d'Oyde<sup>21</sup>, habitant au Puy.

4. **Madeleine de Béget** [1580-1647], qui épousa noble Antoine Seigle, juge au bailliage d'Annonay. Elle testa, étant veuve, le 3 juin 1638, et donna à Jacques, son frère, sa métairie des Hyvemoux, fit des legs à ses neveux, et institua pour son héritier son autre frère, le chanoine Marcelin de Béget.

5. **Madeleine de Béget**<sup>22</sup>, qui fut la femme, mais sans avoir d'enfants, de noble Jean des Molins, seigneur des Hyvemoux, en

---

justice et de police. Il était donc nommé par le seigneur, en l'occurrence l'évêque du Puy, Sénecterre.

<sup>20</sup> *Les charges de bailli, et surtout celle de doyen de chapitre de la cathédrale, quand elles avaient été exercées plusieurs fois par les membres d'une famille, conduisaient bientôt cette famille à l'anoblissement. De là sans doute la rapide illustration de la famille de Béget. Quelques-uns estimeront peu cette noblesse concédée par le prince. Monsieur de Bonald n'est pas de cet avis, et la noblesse acquise pour quelque service public que ce soit lui semble aussi honorable que la noblesse de race ancienne ou celle qui est due à la gloire militaire.*

Fraisse, lecteur de Bonald, grande autorité de la pensée conservatrice, ce n'est pas pour étonner.

<sup>21</sup> Ouïdes, commune du canton de Cayres, à l'époque petit mandement laïc. Les Parand ou Faraud, famille marchande et consulaire du Puy, en sont seigneurs depuis le début du 16<sup>ème</sup> siècle.

<sup>22</sup> *Nous ne savons s'il faut admettre deux demoiselles de Béget du nom de Magdeleine, ou s'il faut les confondre en une seule personne, ayant successivement épousé Jean des Molins et Antoine Seigle.*

Cette seconde hypothèse est la bonne. Madeleine épousa Jean des Molins en 1597 (et non 1601), lequel à cette époque devient le maître des Hivernoux (qui appartenait jusqu'alors aux Solas). Veuve dès 1603, Madeleine de Béget épousa l'année suivante Antoine Seigle, docteur en droit, lieutenant de juge au siège d'Annonay. Ceci explique que Madeleine, épouse Seigle, ait pu léguer la métairie des Hivernoux : elle la tenait de son premier mariage. Mais les Hivernoux ne restèrent pas dans la mouvance Béget : ils revinrent bientôt aux des Moulins.

1601. L'écusson de la chapelle des Hyvernoux porte les armoiries de cette dame, accolées à celles de son mari.

6. **Marcellin de Béget [1591-1673]**<sup>23</sup>, qui fut peut-être le personnage le plus illustre de toute sa famille. Nous le trouvons docteur en théologie dès 1634, confesseur et père temporel des Dames Ursulines nouvellement établies à Monistrol, chanoine de Notre-Dame du Puy, abbé de Saint-Vosy et doyen du chapitre<sup>24</sup>, jusqu'au 4 août 1673, jour et année de sa mort<sup>25</sup>. Il fut enterré à Monistrol, dans la chapelle de sa famille. Voici son éloge par les auteurs de la *Gallia Christiana*: « *Marcellinus de Beget, e nobili apud Velaunos stirpe, Vif integerrimus et optimus... Obiit 1679 (il faut lire 1673) in domo paterna juxta Monastrolum et sepultus est in eiusdem sacello, in tumulo majorum.* »<sup>26</sup>

L'auteur de la *Vie de Mr de Lantages* dit encore de lui : « *Marcellin de Béget, d'une ancienne famille du Velay, où la vertu n'était pas moins héréditaire que la noblesse, et que son mérite éminent a fait appeler dans la Gallia christiana un homme accompli et intègre, fut choisi pour doyen. M. Olier l'ayant eu pour compagnon dans ses*

Selon le manuscrit de Mme de (Béget) de Villeneuve (voir note 83), Madeleine serait née le 21 février 1580, et morte sans enfants le 4 avril 1647. Enne fonda le couvent de Beaulieu en Vivarais (Beaulieu, canton de Joyeuse, aujourd'hui en Ardèche).

<sup>23</sup> Né le 9 juin 1591 selon Mme de Villeneuve, donc mort à l'âge de 82 ans.

<sup>24</sup> *La dignité de Doyen du chapitre donnait au titulaire le droit de porter la mitre, la crosse et la chape. Sur la croix dite de Lurol, à Monistrol, on voit encore le portrait du doyen Marcellin de Béget, revêtu de ces trois insignes, et au-dessous ses armoiries, telles que nous les avons décrites.*

Mlle Pauline de Seauve nous apprend qu'il entra au chapitre cathédral du Puy en 1625, et fut pourvu du doyenné en 1654 par Mgr de Maupas (non sans contestation et procès par un autre chanoine, nommé par le roi au titre de la régale).

<sup>25</sup> En fait le 4 novembre 1673. Le registre paroissial indique, pour l'inhumation, le « 5<sup>ème</sup> d'octobre, mais la mention est placée entre un acte du « dernier 8bre » et un autre du « huitième de 9 ». Il s'agit donc bien d'un acte de novembre. La confusion supplémentaire entre août et octobre, 8 et 8bre, s'explique par une prise de note un peu hâtive. Il est bien précisé que le décès date de la veille de l'inhumation.

<sup>26</sup> Ce que l'on peut traduire ainsi : « Marcellin de Béget, d'une lignée noble chez les Vellaves, homme très intègre et très bon ; il mourut en 1679 dans sa maison proche de Monistrol et fut enterré dans l'église de cette ville, au tombeau de ses ancêtres. » « Lignée noble chez les Vellaves » : admirons la prudence des rédacteurs de la *Gallia christiana*

missions d'Auvergne avec quelques autres chanoines du Puy<sup>27</sup>, l'avait signalé à M. de Lantages comme l'ecclésiastique le plus recommandable de ces contrées; et dans l'impatience où l'on était au Puy de voir arriver les Messieurs de Saint-Sulpice, il l'avait indiqué pour remplir, en attendant, la place de Supérieur, l'appelant un homme de grand mérite et de vertu consommée. »<sup>28</sup>

**7. Jean de Béget.** Il exulta aussi un Jean de Béget, qui fut simplement chanoine du Puy, que l'auteur de la *Vie de Monsieur Olier* appelle frère du précédent Marcellin et sur lequel fut opéré un miracle. Mais ce Jean de Béget pourrait bien n'être qu'un neveu du doyen, et un fils de Gaspard de Béget<sup>29</sup>.



**II. Gaspard de Béget [\*1575 – 1625]**  
**seigneur du Flachat, docteur ès droits,**  
**bailli général du Velay<sup>30</sup>**

Le 3 janvier 1596<sup>31</sup>, ordre est donné par M. de Chaulnes au sieur de Béget, pour aller avec sa compagnie d'arquebusiers au

<sup>27</sup> Voir plus loin p. 153 l'évocation des liens très forts qui unissaient les Béget à l'action et au souvenir du célèbre Monsieur Olier : « Faits et gestes des Béget, 4 – Pieux compagnons de M. Olier ».

<sup>28</sup> « Son portrait existe encore au Flachat, portant les armoiries de la famille », dit l'abbé Fraisse dans sa *Notice brève*. Ce portrait a dû suivre la famille quand elle a quitté Monistrol.

<sup>29</sup> Jean de Béget est bien le neveu de Gaspard.

<sup>30</sup> Fraisse ne commente pas autrement ce titre, qui mériterait pourtant attention. Il le donnera plus loin à Jacques de Béget son frère, sans plus d'explication. Il ne peut s'agir de la fonction de « bailli du Velay », à l'époque confondue avec celle de sénéchal : c'est le chef de la justice en Velay. Aucun Béget n'a exercé cette charge. Pourtant Gaspard de Béget est appelé dans certains actes « bailli général dans le comté de Velay » (ainsi dans le contrat de mariage entre Charles de Charbonnel et Anne Béget, fille de « feu messire Gaspard Beget, bally general dans le comté de Velay »). Ce titre ronflant peut s'expliquer par le fait que Gaspard Beget était bailli (c'est-à-dire premier juge), de plusieurs juridictions seigneuriales, dont celle de Monistrol.

<sup>31</sup> 1595 selon Villain. L'information est tirée du marquis d'Aubais (*op. cit.*, II, 39). Il est fait deux fois mention du « capitaine Bechet » dans les *Mémoires* de Burel, en 1594 et 1596 : il doit s'agir de ce commandant de compagnie d'arquebusiers, qui est du côté des royalistes. Mais s'agit-il bien de Gaspard ? Celui-ci n'avait alors pas plus de vingt ans ; ce serait bien jeune, même pour une époque de troubles. Pourrait-il s'agir de son père, le bailli Marcellin ? Les guerres ont-elles pu transformer le juge en commandant d'arquebusiers ? D'autre part, le « bailli Bechet », notre Marcellin bailli de Monistrol, apparaît dans les *Mémoires de.....* ....

lieu de Fay, St-Voy et aux environs, afin d'obliger les habitants à prêter serment de fidélité.

Le 22 octobre 1615, il épousa à Villeboeuf en Forez<sup>32</sup>, demoiselle Hélène Basset, fille de Léonard Basset, bourgeois de Lyon, et de Jeanne Chovin<sup>33</sup>. Marcellin de Béget, son père, lui avait donné la moitié de ses biens, meubles et immeubles<sup>34</sup>.

En 1621, une commission est donnée au sieur du Flachat pour lever une compagnie au régiment de Fabrègues<sup>35</sup>.

Gaspard testa le 25 septembre 1625, étant malade au château du Flachat, et il mourut quelques jours après<sup>36</sup>. Il institua pour son héritier Marcellin de Béget son père, avec la charge de transmettre plus tard à ses enfants ce qui lui avait été donné par le contrat de son mariage<sup>37</sup>.

Ses enfants furent :

1. **Antoine [?-1643]**, qui suit, et auquel nous donnerons un court article.

2. **Jean de Béget [1624- ?]**, qui fut reçu chanoine en 1643<sup>38</sup>, par l'abbé de Saint-Vosy son oncle. Et peut-être est-ce là le chanoine

---

Jean Burel à l'occasion des négociations tenues entre ligueurs et royalistes à Brives en 1590 : « *Se sont assemblés la noblesse et les délégués de delà le Bois, nommé bailhe Bechet et aultres* » (p. 238). Rien n'est dit, hélas, de la position politique du bailli Bechet ou Beget (c'est tout un).

<sup>32</sup> Aujourd'hui le quartier de Villeboeuf à Saint-Etienne, à l'est du cours Fauriel. Léonard Basset est également dit seigneur de La Valette, autre terroir de Saint-Etienne.

<sup>33</sup> Anne, selon La Tour-Varan (*Chroniques des châteaux et des abbayes*, 1854, p. 79), qui nous apprend que Léonard Basset fonda en 1618 le couvent des Capucins de Saint-Etienne.

<sup>34</sup> Et Gaspard de Béget n'avait pas donné moins de 6000 livres à sa future, « en augment de dot », qui furent effectivement versées l'année suivante (selon ce que dit une transaction de 1644).

<sup>35</sup> Marquis d'Aubais, *op. cit.*, II, 39 (selon une note du fonds Convers, ADHL). 1621, c'est l'année du raid des Huguenots sur Yssingeaux. On lève des troupes en toute hâte, et celui qui lève une compagnie la commande. Fabrègues, colonel de son régiment, sera tué au siège de Montpellier, en 1623 (*Mémoires de Jean Burel*, p. 522). Je ne sais pas si le capitaine de Béget fit toutes les campagnes du régiment.

<sup>36</sup> Testament reçu par Me Verjac.

<sup>37</sup> L'abbé Fraisse suppose dans la suite que le Flachat faisait partie de cette donation à l'occasion du mariage (1615), selon une pratique alors courante.

<sup>38</sup> Il a dix-neuf ans. Un acte de décembre 1649 précise qu'il a atteint sa majorité (25 ans) en novembre, ce qui le

que l'auteur de la *Vie de Monsieur Olier* donne pour frère au même abbé de Saint-Vosy. En 1649, il transigea avec noble Charles de Charbonnel, son beau-frère. Le 13 décembre de cette même année, il remit l'héritage de son frère Antoine à sa soeur Anne, Charles de Charbonnel stipulant pour elle.

**3. Anne de Béget**, qui en 1638 devint l'épouse de noble Charles de Charbonnel<sup>39</sup>.

La mère de ces trois enfants avait elle-même épousé, en 1627<sup>40</sup>, noble Marcellin de Charbonnel du Betz, père de Charles<sup>41</sup>.



***Antoine de Béget, seigneur du Flachat sous la tutelle de son grand-père.***

Celui-ci remit audit Antoine, le 20 mai 1633, les droits que Gaspard avait eus sur ses propres biens, y compris sans doute la seigneurie du Flachat. Mais Antoine, ou ne se maria pas, ou n'eut pas d'enfants. Il était mort en 1644<sup>42</sup>. Et nous avons vu en 1649, Jean son frère, qui était alors prêtre et chanoine, remettre l'héritage dudit Antoine à sa soeur Anne. La seigneurie du Flachat ne passa pas encore, néanmoins, aux Charbonnel<sup>43</sup>. Car dès 1650<sup>44</sup>, par suite d'un

---

fait naître en novembre 1624. En 1676, il a 52 ans, il dépose sur la sainteté du père Régis, lors de l'enquête ordonnée par Mgr de Béthune (voir « Autour des Béget » plus loin).

<sup>39</sup> Contrat du 5 janvier 1638, reçu Personneaux. Charles de Charbonnel y est qualifié « sieur de Jussac » (près Retournac) : il n'héritera du Betz qu'à la mort de son père Marcellin.

<sup>40</sup> Contrat reçu Me Verne, à Marlhes, le 16 octobre 1626.

<sup>41</sup> Hélène Basset, veuve de Marcellin de Charbonnel (qui testa le 6 novembre 1637, Me Porte), fit encore un troisième mariage, le 13 août 1640, avec Gaspard de Saint-Pol, sieur de Chazalets (petit château de la Chapelle d'Aurec, dont les bâtiments se voient encore). Elle eut des enfants de ses deux premiers mariages, ce qui fait d'elle une première origine de cousinage entre les Béget et les Charbonnel. Voir plus loin « Autour des Béget » pour l'inventaire de ses bijoux.

<sup>42</sup> Il testa le 6 avril 1643 (Me Faure). Il partageait ses biens par moitiés entre sa sœur Anne et sa mère, laquelle conservait l'usufruit de la part d'Anne.

<sup>43</sup> On peut bien supposer qu'Hélène Basset avait cette idée en tête. Veuve de Gaspard de Béget, remariée à un Charbonnel, lui-même veuf, elle a dû rêver de faire passer le Flachat dans cette seconde famille. Le mariage, en 1637, de sa fille Anne, née de son premier lit, avec Charles de Charbonnel, né du premier lit de son époux, faisait-il partie de cette stratégie ? Elle devait savoir dès lors que son fils aîné, peut-être malade, resterait sans postérité et même sans alliance. Mais c'était compter sans les solidarités du clan Béget, Marcellin le bailli, puis son fils le doyen Marcellin, attachés à garder pour un Béget le fleuron de la fortune familiale.

arrangement ou de quelque substitution précédente, le Flachat était venu en la possession de Jacques de Béget, qui suit, oncle d'Antoine et frère de Gaspard.



**III. Jacques de Béget [1600-1681]  
sieur du Basset et puis, vers 1650, seigneur du  
Flachat**

En 1621, il existait à Monistrol une société dite des Compagnons, qui levait depuis un temps immémorial un droit sur les nouvelles épousées sortant de l'église. Noble Jacques de Béget, seigneur du Basset et fils du bailli de Monistrol, en était alors le chef. Au mois de juillet de cette année 1621, ils céderent leur droit à un tailleur, pour trois mois, à condition que celui-ci leur fabriquerait un drapeau à trois couleurs, rouge, blanc et bleu, qu'ils porteraient aux processions de saint Marcellin. Jacques n'avait que vingt ans à cette époque et pouvait bien se permettre ces sérieuses plaisanteries. Il dut bientôt laisser à d'autres, et son drapeau à trois couleurs, et le commandement de ces joyeux compagnons.

Le dernier mai 1631, il épousa demoiselle Antoinette Boyer, fille de Jean Boyer<sup>45</sup>, notaire à Saint-Bonnet, et d'Anna de Vinols.

Le 17 février 1634, nous le trouvons occupé à une affaire plus importante encore et plus utile du moins à la ville de Monistrol : c'est-à-dire à l'acte de première fondation du monastère des Ursulines, acte qui, ce jour-là, fut passé à Saint-Chamond. Noble Jacques de Béget, sieur du Basset et bailli général du Velay<sup>46</sup>, avec Laurent Fayolle, consul de Monistrol et époux de demoiselle Anna de Mans, contractèrent à ce sujet avec les Religieuses du couvent de Sainte-Ursule déjà établi à Saint-Chamond. La ville de Monistrol s'engagea à fournir huit mille livres pour subvenir aux frais du nouvel établissement; et ces huit mille livres furent données par demoiselle Lucrèce de Romans<sup>47</sup>, du pays de Mâconnais (probablement Lucrèce de Fay, religieuse de la maison de Romans et aussi fondatrice des Cisterciennes de Montfaucon ; elle devait en 1634 habiter le Mâconnais).

<sup>44</sup> Dès 1649, Jacques Béget est dit sieur du Flachat.

<sup>45</sup> Ecrit aussi Bouier dans certains actes. De Saint-Bonnet, ou de Saint-Didier ? Jourda de Vaux assigne une trop courte vie à Antoinette : 1615-1635 : elle a pourtant eu des enfants en 1641 et 1643.

<sup>46</sup> Pour ce titre, voir la note 30. D'autres actes le disent seulement bailli de Monistrol, comme son père (ainsi lors de baptêmes du 29 juin 1632 et du 21 juin 1641). C'est du reste le titre que l'abbé Fraisse lui donne un peu plus loin. Il est encore bailli de Monistrol en 1673, lors de l'enterrement de son frère le doyen Marcellin. Le sénéchal du Puy et accessoirement bailli de Velay (bailli non général, faut-il le souligner ?) était alors Charles de Clermont-Chaste, seigneur de la Brosse.

<sup>47</sup> Lucrèce de Bonnaud, selon mère Monique de Jésus dans "350 ans d'histoire ursuline", *Chroniques monistroliennes*, n° 3, 1984.

Les religieuses Ursulines arrivèrent à Monistrol le 17 avril 1634. Elles eurent pour premier père temporel messire Marcellin de Béget du Flachat, le frère de Jacques de Béget, homme, avons-nous déjà dit, d'un très haut mérite et d'une grande piété, qui lesaida de ses lumières et de sa protection, et les fit aisément triompher des embarras et des difficultés que rencontrent presque toujours les communautés naissantes.

Le 5 février 1651, Jacques assiste au mariage de demoiselle Catherine de Béget du Monteil, et alors il est appelé seigneur du Flachat. Jusque-là il semble n'avoir porté que le titre de sieur du Besset, domaine que son père Marcellin avait acheté à la Chapelle d'Aurec en 1575, et lui avait laissé, sans doute, pour sa portion d'héritage. En 1668, au château de Monistrol, il est témoin d'une vente passée entre messire Armand de Béthune, évêque du Puy, et noble Jacques Royraud, seigneur et baron du Villard.

Il mourut âgé de 81 ans, et fut enterré dans l'église de Monistrol le 5 février 1681. Il eut plusieurs enfants. Nous ne connaissons que<sup>48</sup> :

1. **Marcellin de Béget**, qui suit.

2. **Claude de Béget**, né vers 1641<sup>49</sup>. Il entra dans l'état ecclésiastique. Le 25 janvier 1666 il résigna son prieuré de Saint-Maurice-de-Roche en faveur de Jean de Béget, prêtre et « *fordoyen moindre* » dans le chapitre du Puy. Il mourut âgé de 55 ans environ, et fut enterré le 2 janvier 1696 dans l'église de Monistrol, en la chapelle de Notre-Dame des Anges.



**IV. Marcellin II de Béget  
seigneur du Flachat, de Cublaizes, et Maire perpétuel  
du Puy**

Il paraît dans des actes, dès 1654, et est appelé fils de Jacques de Béget seigneur du Flachat et bailli de

<sup>48</sup> Il faut au moins ajouter un Charles, né en 1641 ; et un autre Claude, né le 4 janvier 1643, qui entra dans la carrière des armes et fit à cette occasion son testament, reçu le 7 mars 1666 par M' Tardy : « *Connaissant le danger qui se rencontre plus particulièrement ès armées esquelles il est sur le point d'aller pour le service du Roy, et procédant de l'autorité de Jacques Béget, escuyer, sieur de Flachas, son père* ». Il lègue à sa sœur Antoinette 500 livres, à son aïeule maternelle Anna de Vinols, 30 livres, à son père 1500 livres, et le reste de ses biens à son frère Marcellin. Il avait 23 ans.

On trouve en 1693 (voir ci-dessous note 69), un Claude, oncle de la mariée et dit « sieur du Flachat ». Est-ce l'homme d'église qui en aurait abandonné l'état ? Ou le militaire revenu à la vie civile, sans grade ? Tous les deux auraient la cinquantaine.

<sup>49</sup> Je n'ai pas pu repérer la naissance du Claude ecclésiastique.

Monistrol<sup>50</sup>. Le 2 février 1660, il épousa demoiselle Louise de Saignard, fille de messire Antoine de Saignard, baron de Queyrières<sup>51</sup>. Louise mourut âgée d'environ 80 ans, et fut ensevelie à Monistrol le 22 novembre 1725<sup>52</sup>.

Il fut maintenu noble, le 18 février 1667, par Mr du Gué, intendant du Lyonnais<sup>53</sup>. En 1689 il est convoqué par le comte de Broglie pour le ban et l'arrière-ban du Velay. Dès le 14 janvier 1684, il était devenu engagiste de la terre de Cublaizes<sup>54</sup>, qui appartenait à Antoine Soubeyrand, marquis de Montgiraud. Mais cette terre ne lui fut définitivement adjugée qu'en 1692.

*L'Histoire du Velay d'Arnaud le nomme maire perpétuel du Puy<sup>55</sup>, de 1694 à 1708.*

Il est raconté dans la vie de saint François Régis que Marcellin de Béget, maire perpétuel du Puy, se voyant abandonné des médecins,

<sup>50</sup> En 1673, alors que son père est bien vivant, et même en sa présence, il est appelé "seigneur du Flachat et du Cros", alors que son père est simplement "bailli de Monistrol" (reg. par., sépultures du 5 octobre). Il est vraisemblable qu'à l'occasion de son mariage en 1660, son père lui donna le Flachat, quitte à s'en réserver la jouissance (comme cela avait déjà été fait en 1615 par Marcellin II en faveur de son fils Gaspard). Pourtant, en 1662 encore, c'est Jacques, le père, qui, comme seigneur du Flachat, réclame des Etats de Velay une reconnaissance de dette pour un prêt de 1700 livres fait par lui au diocèse (ADHL, fonds Convers, dossier Béget).

<sup>51</sup> Et de Claire des Bosc (*Desbois* au contrat), selon Jourda de Vaux, *Nobiliaire du Velay*.

<sup>52</sup> Erreur de dix ans: C'est le 21 novembre 1735, et elle avait 95 ans. Elle fut inhumée à l'église, au tombeau des Béget (reg. par.).

<sup>53</sup> Selon Jourda de Vaux (*Nobiliaire du Velay*), ce jugement de maintenue concerne le Lyonnais ; un second jugement, du 15 janvier 1671, le maintint noble en Languedoc. Les maintenues s'appuyaient sur une généalogie remontant à son arrière-grand-père, Jean de Béget. Or nous avons vu que c'est son père qui bénéficia de lettres d'anoblissement.

<sup>54</sup> Cublaise des Villettes, petite seigneurie justicière (23 ménages en 1734). Les restes de la maison seigneuriale sont encore visibles au haut du village. « Engagiste » : ici, possesseur d'un bien dont on n'est pas complètement propriétaire.

<sup>55</sup> Cette charge de maire perpétuel avait été créée par Louis XIV en 1694 pour assurer de nouvelles rentrées dans les caisses du Trésor. Réservée aux villes importantes, la fonction s'ajoutait aux charges existantes, et donc, au Puy, aux consuls. Mais le maire perpétuel avait le pas sur les consuls élus. En particulier celui du Puy remplaçait le premier consul dans certaines de ses fonctions, notamment celle de constituer, sous le nom de « commissaires du pays de Velay », le bureau permanent des Etats du Velay, le maire du Puy représentant le Tiers, à côté de l'évêque et du vicomte de Polignac (ou de leurs représentants). L'institution du maire perpétuel ne survécut pas à Louis XIV.

pendant une maladie qui lui fit courir un grand danger, eut recours au saint missionnaire du Velay, grandement honoré à Monistrol où il avait jadis donné une mission; et que par l'attouchement d'une relique du serviteur de Dieu, qu'il s'appliqua au côté, il fit cesser la fièvre et la pleurésie qui le menaçaient d'une mort prochaine<sup>56</sup>.

Le même Marcellin de Béget, maire du Puy, nous dit l'auteur de la *Vie de Mr de Lantages*, accompagné de plusieurs personnes de marque, voyageait en bateau sur le Rhône, pour se rendre aux Etats du Languedoc, où ils étaient appelés. Arrivés au Pont Saint-Esprit, à l'entrée de la nuit, le bateau qui les portait alla donner contre les massifs de ce pont, et à cette violente secousse, se croyant perdus, le cri qu'ils poussèrent fut une invocation au serviteur de Dieu (Mr de Lantages, le vénérable supérieur du Grand Séminaire du Puy). Sur le champ, comme s'il eût été repoussé par une main invisible, le bateau prit une autre direction et l'effroi des voyageurs se changea en un sentiment d'actions de grâce. Ces pieux magistrats écrivirent à l'instant la relation du miracle, pour l'envoyer au Puy, et leur reconnaissance pour le saint prêtre les porta même à faire encore aux Etats [du Languedoc] le récit de leur délivrance.

Marcellin de Béget dut mourir vers 1708<sup>57</sup>, comme semble l'indiquer l'*Histoire du Velay*, et il pouvait être alors âgé de 76 ans.

Voici les noms de plusieurs de ses enfants<sup>58</sup>:

---

<sup>56</sup> Le fait est en effet rapporté, à peu près dans les mêmes termes, par Daubenton, dans sa *Vie du Bienheureux Jean-François Régis* (1716, p. 296) : « *Marcellin Beget, maire perpétuel du Puy, se voyant désespéré des médecins, eut recours au Bienheureux Régis, et par l'attouchement d'une Relique du Serviteur de Dieu qu'il appliqua à son côté. il fit cesser la fièvre et la pleurésie qui le menaçaient d'une mort prochaine.* »

<sup>57</sup> En effet Arnaud (*Histoire du Velay*, t. II, p. 246 et 248), relate les mesures prises en 1709, devant la menace de famine, par les commissaires du pays de Velay pour s'assurer des réserves de grains. Or quand ils se réunissent le 21 mai 1709, Béget y siège comme maire du Puy ; mais lors de leur réunion de décembre, le maire est Guillaume de Girardin. Béget, pendant quinze ans, et Girardin pendant huit, furent les deux seuls maires dits perpétuels du Puy.

Cependant, Marcellin de Béget n'était pas tout à fait mort, et sans doute avait-il vendu sa charge à Girardin. Il mourut en fait le 21 octobre 1715, au Flachat, âgé "d'environ 79 ans"; il était né, selon Jourda de Vaux, le 25 janvier 1637. Il fut enterré, remarquable exception à la tradition familiale, "dans la chapelle de saint Félix de l'église des Pères Capucins, où il avait élu sépulture" (reg. paroiss.)

<sup>58</sup> Il faudrait y ajouter, selon Jourda de Vaux et Villain, une fille, Louise, née le 25 septembre 1678 selon Jourda de Vaux, mariée en 1702 à noble Jean-Nicolas de Pauches de Cordes. La fille issue de cette union épousera son cousin Marcellin de Béget (voir plus loin note 74).

**1. Armand de Béget [1674-1748]**<sup>59</sup>, sieur du Flachat, qui suit. Et c'est par lui que se continua la famille.

**2. Marguerite de Béget [1675- ?]**, autrement appelée Marie-Thérèse, qui le 25 avril 1694<sup>60</sup> devint l'épouse de noble Antoine de Vertamy, sieur d'Anizet [Danizet], fils de défunt Jacques de Vertamy et de vivante Antoinette de Drossanges, habitant le bourg d'Usson *[en Forez]*<sup>61</sup>. A ce mariage, parmi les nobles et nombreux témoins qui y assistèrent, nous trouvons un Claude de Béget, portant le titre de sieur du Flachat, oncle de l'épouse. Etait-ce Claude, le frère de Marcellin, dont nous avons parlé plus haut, et qui fut ecclésiastique et prieur de Saint-Maurice de Roche ? Ou faut-il admettre un autre Claude de Béget, laïc et frère du premier<sup>62</sup> ?

**3. Marcellin de Béget [1665-1737]**, deuxième doyen de Notre-Dame du Puy<sup>63</sup>. Il hérita de son père et transmit ensuite l'héritage à autre Marcellin de Béget, son neveu, dont nous parlerons plus loin et qui fut le fils d'Armand de Béget<sup>64</sup>. Ce Doyen avait, paraît-il, l'habitude de recevoir bien des héritages, car le 18 juillet 1724, il fut encore institué héritier par demoiselle Antoinette de Béget (sa sœur, très probablement), veuve de Mr François de la Rocque, sieur

---

<sup>59</sup> Né et baptisé le 28 octobre 1674, mort en 1748 ; son parrain était Mgr Armand de Béthune, évêque du Puy (et c'est ainsi que le prénom entra dans la famille, où il fut plusieurs fois porté), sa marraine Marie de Luzy de Pelussac.

<sup>60</sup> La mariée a 19 ans. La cérémonie a lieu dans la chapelle du château du Flachat, en présence de Mgr de Béthune, qui signe au registre.

<sup>61</sup> L'abbé Fraisse tire ce renseignement des registres paroissiaux. Il faut donc corriger Jourda de Vaux et Villain, qui dans leur généalogie Vertamy donnent Claude Grellet pour mère à Antoine de Vertamy. Du reste Villain, à la notice Béget, donne les mêmes parents que l'abbé Fraisse. Le mari est âgé de 25 ans. Les Vertamy étaient originaires de Viverol.

Les relations de Marie-Thérèse de Béget peuvent expliquer qu'elle mariera l'une de ses filles près de Monistrol, à un Anselmet des Bruneaux (de Firminy), dont la fille épousera en 1753 le comte de Charpin-Feugerolles.

<sup>62</sup> En effet, comme nous l'avons vu plus haut (note 48).

<sup>63</sup> Né et baptisé le 19 octobre 1665, mort au Puy le 15 septembre 1737. Son parrain est Marcellin, le doyen du Puy, parrainage prémonitoire... Il devint lui-même doyen du chapitre cathédral en 1708. Il était aussi prieur de St-Marcellin d'Araules. Mlle de Seauve nous apprend qu'il fut pendant plus de vingt ans professeur (de théologie) à la Sorbonne.

<sup>64</sup> Il est certain qu'il dut hériter quelque chose de son père, et on peut croire qu'il le transmit à son neveu. Mais l'abbé Fraisse a semble-t-il pensé qu'il s'agissait de l'entier héritage du père (le Flachat compris) et cette idée fausse l'a conduit à des hypothèses compliquées. Nous justifions un peu plus loin notre correction (note 72).

d'Orcerolles<sup>65</sup>. Elle avait une fille, Marie-Anne de la Rocque, qui avait épousé Claude-Gilbert du Crozet, sieur de Cuminiac, d'où François-Joseph, Joseph-Antoine, autre Joseph et Isabeau du Crozet.

#### 4. Antoinette de Béget, dont nous venons de faire mention.

5. Enfin, autres deux frères de Marcellin de Béget, le doyen du chapitre, mais dont nous ne connaissons pas encore les noms propres<sup>66</sup>. L'un [Jean-François, dit Béget du Cros] fut chanoine du Puy et grand prédicateur; l'autre [Joseph ou Jacques] se fit religieux dominicain et professa la théologie à Toulouse. Voici le passage de la *Gallia Christiana* qui fait l'éloge des trois frères : « *Marcellinus II de Béget, filius Marcellini maioris urbis Anicii et Ludovicae de Sagnard de Queyrières, prior Sti-Marcellini d'Araules, ex canonico et foris decano, decanus recipitur, die 20° martii 1708. Alium fratrem habet in capitulo, verbi divini preconem eximum, et alium Dominicanum provinciae Tolosanae, theologiae professorem eximum* <sup>67</sup> »



#### V. Armand de Béget [1674-1748] seigneur du Flachat

Il semble avoir porté d'abord le titre de Sr de la Cour; puis celui de seigneur du Flachat après la mort de son père<sup>68</sup>.

<sup>65</sup> Orceyrolles, près Solignac sous Roche, mandement détaché en 1572 de la seigneurie de Roche en Régnier.

<sup>66</sup> L'éloquent chanoine du Puy s'appelait Jean-François, et on l'appelait Béget du Cros pour le distinguer de son frère. Ce dernier, nommé doyen, le désigna pour sa place de fordoyen laissée vacante : il lui donne des « lettres de promission » en 1709 et il fut effectivement reçu fordoyen en 1718.

Il devint subitement fou furieux en juin 1733 et, « d'ordre de son frère doyen » fut amené « garroté » jusqu'à Brioude, pour y être enfermé au couvent des Cordeliers de l'observance. Nous connaissons cette tragique histoire par le *Journal d'un bourgeois du Puy* (Mialon), republié par Besqueut et Joubert en 1997 (Editions du Roure).

Pour le « dominicain de Toulouse », est-ce Joseph, né en 1677, ou Jacques (né - au Puy ? - avant Joseph dont il est le parrain ?

<sup>67</sup> C'est-à-dire « Marcellin de Béget, fils de Marcellin maire de la ville d'Anis et de Louise de Sagnard de Queyrières, prieur de Saint-Marcellin d'Araules, chanoine et fordoyen, est reçu doyen le 20 mars 1708. Il a un frère dans le chapitre, grand prédicateur de la parole divine, et un autre, dominicain de la province de Toulouse, grand professeur de théologie. »

<sup>68</sup> Donc à partir de 1715. En 1739, dans un contrat de bail, il est ainsi qualifié : « Messire Armand de Béget, écuyer, seigneur du Flachat, la Tranchardière, le Cros et autres places ».

Il vivait encore en 1746, et nous ne savons pas l'année précise de sa mort<sup>69</sup>. Il se maria deux fois : en 1697 avec demoiselle Marguerite de Préneuf<sup>70</sup>; et en 1707 avec demoiselle Françoise de Leyris d'Esponchès, laquelle mourut à Monistrol le 29 janvier 1761 âgée d'environ 80 ans.

Nous ne savons pas pour quels motifs Marcellin II de Béget, au lieu de faire héritier son fils Armand, choisit son autre fils, Marcellin le Doyen<sup>71</sup>; et pourquoi ce dernier, ensuite, transporta cet héritage à

---

<sup>69</sup> Le 22 mars 1748, âgé de 74 ans. Il était né au Flachat le 7 septembre 1674 et le baptême n'eut lieu que le 28 octobre, certainement pour attendre la convenance de Mgr Armand de Béthune, qui fut son parrain.

Il eut une carrière militaire, que paraît ignorer l'abbé Fraisse. : voir *infra* « Faits et gestes des Béget du Flachat ».

<sup>70</sup> L'épouse est fille de Charles Jouve, de Praneuf, bourgeois de Solignac. Le mariage eut lieu le 14 octobre 1697 à Solignac-sur-Loire. Socialement, était-ce un recul ? Je constate que ses parents n'ont pas fait le déplacement. Seul est là son frère Marcellin le chanoine du Puy, qui bénit l'union. Le ménage s'installe à Solignac, où naissent six enfants : Marie-Anne (19 septembre 1698), Louise (20 novembre 1699), Charles (5 novembre 1700), Marcellin (2 mai 1702), Pierre et Armand.

Devenu bientôt veuf, Armand se remaria le 9 mars 1707. Il n'eut pas à chercher loin sa seconde épouse, Françoise de Leyris d'Esponchès (comme on le lit sur les registres paroissiaux) de Cordes (Cordes est un village de Bains). Mais entre temps il avait réintégré le domicile paternel et Françoise de Leyris dut s'y plaire ou s'en accommoder (sa belle-mère décéda en 1726, lui laissant les rênes). Treize enfants sortirent de ce second lit, de 1712 à 1726. Trois deviendront adultes. Et trois aussi parmi les six enfants du premier lit.

Réunissons, sur les dix-neuf enfants, les neuf valides : six pour l'église (au Puy le doyen et un chanoine, à Monistrol le gardien des Capucins et la supérieure des Ursulines, à Yssingeaux la supérieure des Sœurs de Ste-Marie), trois filles pour essaimer (Charbonnel, Beaux, Jullien), et un unique fils pour continuer la lignée, Marcellin III.

<sup>71</sup> Je ne vois pas sur quelles bases l'abbé Fraisse se fonde pour faire ces suppositions, d'autant moins que, quelques lignes plus haut, il indiquait qu'Armand prit le titre de seigneur du Flachat après la mort de son père. De nombreux actes notariés montrent qu'Armand est constamment appelé seigneur du Flachat et qu'il y réside. Il est même désigné de ce titre dès avant 1715, du vivant même de son père.

un fils dudit Armand. Serait-ce parce que le second mariage d'Armand froissa et indisposa le doyen ? Ou bien y eut-il d'autres raisons de famille qu'il serait bien inutile de rechercher aujourd'hui ? Nous ne savons. Voici toujours les noms de ceux des enfants d'Armand de Béget que nous avons pu découvrir<sup>72</sup>.

### 1. Marcellin III de Béget [1702-1766]

qui suit. Il fut baron de Saussac et Vertamise, seigneur du Flachat<sup>73</sup>, de Cublaizes, de Tranchard, etc. (...) Il était né, croyons-nous, du premier mariage.

Le 27 septembre 1731, par acte reçu Cossanges, notaire au Puy, il acheta de noble Charles-César de Fay-Gerlande, pour le prix de 70.000 livres et 1.000 livres pour épingle, les terres et baronnies de Saussac et Vertamise et toutes leurs dépendances<sup>74</sup>.

C'est donc bien Armand, usant de la souveraine liberté de désigner son héritier, qui, en 1745, à 70 ans, décide de doter sa fille Louise-Marie du château du Flachat, en vue de son mariage avec François de Charbonnel du Betz. Il laisse à son fils Marcellin (déjà détenteur de la baronnie de Saussac et Vertamise), les domaines de Cublaise, Tirepeyre et le Cros, tous au sud du bourg de Monistrol, ce qui facilitait leur gestion. Armand avait donné la Tranchardière (c'est notre Tranchard) à une autre fille, Marguerite, qu'elle put apporter en dot à son mariage Jullien en 1749.

Armand de Béget mourut en 1748, et dès 1749, à l'occasion du baptême de son fils Claude-Armand, on voit François de Charbonnel être désigné sur le registre paroissial comme "seigneur du Betz, du Flachat et de Verne" (Le Betz et Verne étant des domaines Charbonnel).

<sup>72</sup> Il faut y ajouter au moins Pierre de Béget dit Béget de la Cour, chanoine du Puy depuis au moins 1718 et jusqu'à sa mort le 11 août 1764 au Puy, chapelain de la chapelle et vicairie du Saint-Sauveur (sous le grand clocher de la cathédrale), fordonc moindre et cellarier du chapitre, toutes fonctions qui étaient à la nomination du doyen son frère. Son testament désigne son frère le doyen Armand pour son héritier. (Renseignements aimablement fournis par Mlle de Seauve).

<sup>73</sup> Non, en ce qui concerne le Flachat, comme nous venons de le montrer.

<sup>74</sup> Quel était le sens de cet achat ? Aîné, âgé de 29 ans, célibataire encore, Marcellin arrivait à l'heure des choix. Saussac et Vertamise, petits mandements, donnent surtout le titre de baron et le droit d'entrée aux Etats du Velay. C'est un honneur qui a son prix : 71.000 livres. Qui les a payées ? Son père sans doute. Ceci amène une autre question : quel intérêt de stratégie familiale y voyait-il ? Marcellin s'éloigne-t-il de Monistrol ? Ou l'éloigne-t-on ? Quoi qu'il en soit, Marcellin

A sa mort arrivée en 1766, il laissa la jouissance de sa baronnie [Saussac et Vertamise] et de Cublèzes, à Marie-Gabrielle de Pauche de Cordes, sa veuve, qui les remit le 15 mars 1781, à son beau-frère Armand de Béget, le doyen de la Cathédrale.

**2. Armand de Béget [?-1782]**, chanoine du Puy et doyen de la cathédrale. Il vivait encore en 1781<sup>75</sup> (...). Comme le susdit Marcellin, nous le tenons pour enfant issu du premier mariage.

**3. Charles de Béget [1700-1703]**, né le 5 novembre 1700; et il eut bien pour mère demoiselle de Préneuf; mais nous ne savons s'il vécut longtemps et s'il faut le retrouver dans quelqu'un des enfants qui vont suivre et dont nous ignorons le nom propre<sup>76</sup>.

**4. N... [Louis-François] de Béget [1718-\*1793]**, qui se fit capucin et fut longtemps gardien du couvent de Monistrol<sup>77</sup>. Etait-ce Charles ou un sien frère<sup>78</sup> ? M. l'abbé Laurent, dans un de ses *Almanachs*, place le R.P. de Béget, gardien à Monistrol, de 1770 à 1780<sup>79</sup>.

---

s'établit dans son pays maternel, à Solignac. En 1734 c'est là que l'administration le repère : il est *capitaine* à Solignac, c'est-à-dire qu'il y paye la capitation et donc y a son domicile ordinaire (Merley, *Cahiers de la Haute-Loire*, 1965). C'est comme s'il avait une position de repli.

C'est aussi là que notre baron va trouver femme, en 1733 : une cousine de sa belle-mère Leyris, Gabrielle de Pauches de Cordes (contrat du 7 novembre 1733, Boffy notaire à Solignac). On ne sortait pas de Solignac et du Puy. On s'aperçut assez vite que le couple était stérile. Il le resta inexorablement.

C'est probablement ce qui poussa le patriarche à prendre les résolutions qu'on connaît : transmettre la responsabilité du lignage à un gendre : François de Charbonnel du Betz.

Cela n'empêcha pas Gabrielle d'avoir une excellente santé. Veuve en 1766, elle mourut le 14 mars 1781. Le testament devait prévoir qu'en ce cas la baronnie et Cublaise etc. resteraient dans la mouvance Béget. Le doyen Armand en hérita donc. Mais il le vendit aussitôt aux Charbonnel, fort cher (voir plus loin à Jean-Bte de Charbonnel). Le doyen ne profita pas longtemps de l'argent qu'il en tira : il mourut l'année suivante (1782)..

<sup>75</sup> Dit Béget de Cublèzes (du moins tant qu'il ne fut pas doyen), pour le distinguer de son frère Pierre, également chanoine du Puy, dit La Cour de Béget, ou la Cour tout court.

<sup>76</sup> Sans doute est-ce Charles mort en 1703.

<sup>77</sup> *Gardien*, ainsi appelle-t-on le supérieur d'un couvent capucin.

<sup>78</sup> C'était un Louis-François né du second lit en 1718.

<sup>79</sup> Il était encore gardien en 1790, lors de la dissolution du couvent. Il avait alors 56 ans de vie religieuse (ayant pris l'habit en 1734, sous le nom

**5. Marie[-Louise] de Béget [1714-1803].** Une fille d'Armand et de sa seconde épouse, Françoise de Leyris, appelée Marie, naquit en 1714 et eut pour parrain et marraine Jean-Joseph de Sagnard-Lafressange et Marie de Sagnard de Chazeaux. Ce pourrait bien être la même que Marie-Louise de Béget, qui épousa noble François de Charbonnel, seigneur du Betz, et ne mourut qu'en 1803, au Flachat, âgée de 91 ans<sup>80</sup>. On en parlera dans la suite.

**6. Marie-Anne de Béget [1698-?],** qui épousa, le 24 mars 1720, Jean- Joseph de Pastorel<sup>81</sup>, seigneur de Beaux. L'époque de son mariage donne lieu de croire qu'elle était née du premier mariage et qu'elle eut pour mère Marguerite de Préneuf<sup>82</sup>.

**7. Marguerite de Béget [1721-]**<sup>83</sup>, qui devint l'épouse de Claude-Marcellin Julien de Bessy, seigneur de Villeneuve, le 20 janvier 1743. Cette demoiselle est dite fille de dame Françoise de Leyris et la date de son mariage le confirme bien.

**8. Anne de Béget [1710-1794],** qui fut Supérieure du monastère des Ursulines de Monistrol, de 1770 à 1792, et mourut au Flachat en 1794, âgée de 84 ans<sup>84</sup>. Elle était née par conséquent vers 1710, et très probablement fille de dame Françoise de Leyris.

---

d'Armand de Monistrol). Agé de 72 ans il déclara se retirer dans sa famille et mourut sans doute peu après.

<sup>80</sup> *Cet âge peut sembler exagéré au premier abord ; et pourrait faire supposer que Marie-Louise ne naquit que quelques années plus tard Cependant sa fille dame Pauline de Charbonnel, dite la Comtesse, vit encore aujourd'hui et a atteint la même vieillesse.*

En fait Marie et Louise-Marie sont bien distinctes, la première née en 1714, la seconde en 1715. Elle avait donc 88 ans en 1803, ce qui n'était déjà pas si mal. Nous retrouverons Marie en position n° 9.

<sup>81</sup> Noble Jean-Joseph de Pastorel, seigneur de Beaux, fils de Pierre et d'Antoinette de Chabanoles (Jourda de Vaux ne leur donne pas de postérité). Son frère Louis ou Louis-Armand épousa Marie-Antoinette de Charbonnel du Betz.

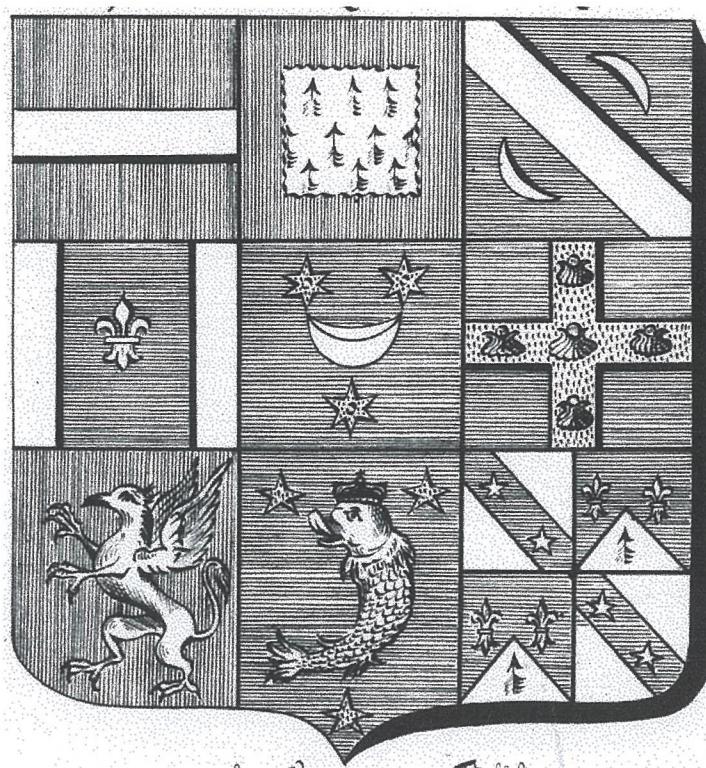
<sup>82</sup> Elle était née en effet le 19 septembre 1698, à Solignac. Elle mourut jeune, selon Jourda, le 17 novembre 1724.

<sup>83</sup> Elle est née à Monistrol le 30 mars 1721. Le mariage est du 28 janvier 1749. Le couple habitait au château de Villeneuve (St-Ferréol). Elle avait apporté en dot le domaine de la Tranchardière (ou du Tranchard), qui fut, à une époque qui reste à déterminer, érigé en véritable seigneurie et mandement fiscal : le mari en est dit seigneur en 1773.

*Cette dame est l'auteur d'un manuscrit qui renferme les généalogies de plusieurs familles de nos contrées environnantes. Pour le composer, elle mit à profit, sans doute, bien des notes laissées par son beau-frère, un père capucin, qui s'adonnait à ce genre d'études. Cependant le manuscrit nous semble renfermer bien des erreurs. Il y a beaucoup à prendre, mais aussi beaucoup à laisser.*

<sup>84</sup> Sa date de naissance reste à confirmer. Si elle est Anne née en 1710, elle ne peut être confondue avec une autre Anne, née le 19 mai 1715,

9. [Marie] de Béget [1714- ?]<sup>85</sup>, qui fut presque en même temps Supérieure des Soeurs de Ste-Marie, à Yssingeaux.



*Au centre, les armes Charbonnel, qu'entourent les plus belles de leurs alliances. Lisons-les en langage profane, de gauche à droite et de haut en bas.*

Taillefer,

David (le Betz),

Bayle de Martinas

Maurin,

Charbonnel,

Royraud du Villars

Bronac de Vazeilles,

Béget,

Portalets

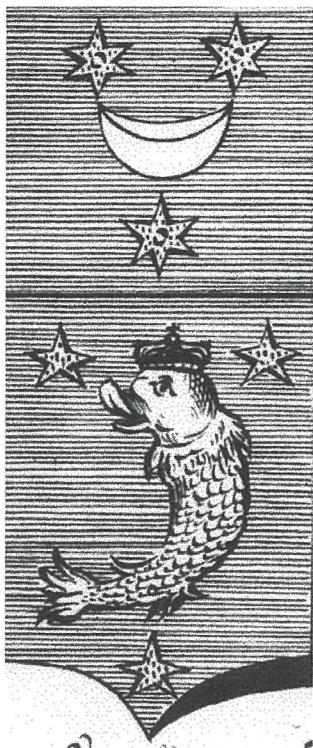
*On est frappé de la similitude des deux écus Charbonnel et Béget. Même champ d'azur, même absence de chef, bande, chevron, etc. Trois étoiles disposés de la même façon. La seule différence est le meuble central : ici le croissant, là le dauphin. Les armes Béget étant récentes, on peut penser à une sorte de parrainage amical.*

---

sœur jumelle de Louise-Marie, épouse Charbonnel. Elle fut incarcérée à "Montfranc" (St-Didier) pendant l'été 1794, avec plusieurs autres sœurs du couvent.

<sup>85</sup> Nous suppléons le prénom. Elle fut supérieure des Sœurs de Ste-Marie d'Yssingeaux de 1756 à 1783 (Abbé Colly, *Yssingeaux*, 1892). C'est sans doute Marie née en 1714.

## Famille des Charbonnel du Betz au Flachat



### I. François de Charbonnel [1707-1794]

Il était le fils de noble Jacques de Charbonnel, seigneur du Betz, de Verne, des Revendus, de La Champ, etc., et de Dlle Thérèse de Colomb<sup>86</sup>, mariés le 23 avril 1702 dans la chapelle des Hermites de Monistrol<sup>87</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1734, il avait épousé demoiselle Jeanne Fleurie Camyer, de Saint-Apollinard, qui, jusqu'en 1743, époque où elle mourut, donna à son mari sept enfants, parmi lesquels six filles.

Vers 1745, craignant sans doute de n'avoir pas d'héritier mâle, François épousa en secondes noces sa cousine, Marie-Louise de Béget, fille d'Armand de Béget, seigneur du Flachat, et de dame Françoise de Leyris-d'Esponchès<sup>88</sup>.

Il est à propos de remarquer que, par le mariage de François de Charbonnel avec Marie-Louise de Béget, qui ne tarda pas à devenir l'unique ou du moins la principale héritière de sa maison, le Flachat acquit une étendue et une importance considérable, par l'adjonction des domaines limitrophes du Betz, des Revendus et de Lachamp<sup>89</sup>. Le domaine des Revendus était échu à la famille de Charbonnel par le testament que noble François Bayle, seigneur de Martinas, avait

<sup>86</sup> Thérèse de Colomb de Chambaud, originaire de Marlhes, fille de feu Jean de Colomb et de feu Lucrèce Besson de la Rochette.

<sup>87</sup> Celle de l'Ermitage que Mgr de Béthune avait fait construire pour le père Coppin dans les côtes sous le château.

<sup>88</sup> Cousine, parce que la grand-mère paternelle de François de Charbonnel était Anne de Béget, épouse de Charles de Charbonnel. Le mariage eut lieu le 21 septembre 1745 à Monistrol (reg. par. et contrat Me Dupuis). Nous coupions ici quelques lignes où l'abbé Fraisse répète son incertitude sur la date à laquelle le Flachat échut aux Charbonnel. C'est 1748, sans conteste.

<sup>89</sup> La Champ, c'est ce que nous appelons aujourd'hui le Beauvoir (qu'on lit aussi dans des documents anciens). Les domaines ainsi réunis faisaient en effet un ensemble quasiment continu. Les Charbonnel possédaient aussi le domaine de Verne, au sud-est du bourg, voisin du Cros qui appartenait aux Béget.

fait le 2 mars 1555, en faveur de son cousin Marcellin 1<sup>er</sup> de Charbonnel du Betz. Et le même Marcellin, à peu près vers la même époque, 1555, acheta à la famille d'Aurelle, le domaine de La Champ. Depuis lors, ces deux propriétés ont toujours été et sont encore aujourd'hui réunies au domaine du Flachat<sup>90</sup>.

Outre les sept ou huit enfants qu'il avait eus de sa première épouse, mais dont plusieurs, sans doute, moururent étant jeunes, François de Charbonnel en eut encore de sa seconde, au moins onze. Nous nous contenterons de mentionner les suivants :

1. **Jean-Baptiste de Charbonnel [1754-1824]**, qui fut son héritier et aura sa notice. Il naquit le 23 janvier 1754.

2. **Armand [1749- ?]**, qui fut capucin, né le 29 juin 1746<sup>91</sup>.

3. **Anne-Elisabeth**, qui, en 1768, épousa noble Jean-Louis du Lac, fils de noble du Lac, seigneur de St-Martin de Fugères, et d'Antoinette de Laval.

4. **Marie-Etiennette [1755-1824]**, née le 5 septembre 1755, et qui épousa le 11 janvier 1773, son cousin Benoît-Michel de Charbonnel-Jussac, d'où Jean-Joseph, fusillé à Lyon, comme royaliste, en novembre 1798, à l'âge de 21 ans ; Catherine, religieuse du Sacré-Coeur, morte en 1857 ; Félicité, qui épousa Bertrand de Chabron ; Toussainte, qui épousa Fidèle Jourda de Vaux de Foletier<sup>92</sup>.

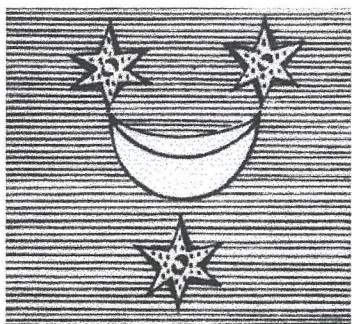
François de Charbonnel vécut jusqu'à la Révolution de 1792. Quand son fils Jean-Baptiste et son gendre Benoît-Michel et le fils de ce dernier Jean-François-Joseph, s'en allèrent rejoindre l'armée de Condé, ses biens et ses domaines, entre autres celui du Flachat, furent confisqués par la nation et mis sous séquestre ; et lui-même ayant été conduit à Saint-Didier et incarcéré dans la maison de détention, y mourut le lendemain de son emprisonnement, à l'âge de plus de 80 ans. Une mort si triste et si imprévue réveilla sans doute quelques sentiments de commisération dans le cœur de ses juges. On fit des démarches auprès des agents du gouvernement, et il fut du moins permis à sa femme et à ses filles, qui avaient d'abord été incarcérées avec le malheureux vieillard, de revenir à Monistrol et d'y habiter, soit dans le château du Flachat, soit dans quelque autre maison de la ville, en attendant que s'apaisât la tourmente révolutionnaire.

---

<sup>90</sup> Vendus comme bien d'émigrés lors de la Révolution, ces deux domaines furent en effet rachetés à leurs nouveaux propriétaires par Jean-Baptiste de Charbonnel quand il revint d'émigration sous le Consulat.

<sup>91</sup> Erreur : Armand, né en juin 1746, meurt en avril 1749. Le futur capucin est Claude Armand, né le 14 juillet 1749.

<sup>92</sup> Dans le manuscrit de l'abbé Fraisse que nous utilisons, les trois derniers noms sont placés, sans doute par l'inadveriance du copiste, à la suite de celui de Marie-Etiennette, comme si c'étaient ses sœurs. Ce sont bien ses filles.



## II. Jean-Baptiste, comte de Charbonnel [1754-1824]

*baron de Saussac et Vertamise, seigneur du Betz, du Flachat, de Cublèzes, Verne, Tirepeyre et autres lieux*

En 1767, il est reçu dans la deuxième compagnie des

Mousquetaires de la Garde du Roi. Nous observerons néanmoins, que, si sa naissance ne remonte, comme il a été dit précédemment, qu'au 23 janvier 1754, le bien jeune mousquetaire n'aurait eu alors que 14 ans au plus. Le 15 mars 1781, il achète de messire Armand de Béget, son oncle, le doyen de la cathédrale et l'héritier de Gabrielle-Marie de Pauches de Cordes, la baronnie de Saussac et Vertamise, et le domaine noble de Cublèzes, pour le prix total de 200.000 livres ; savoir, 80.000 livres, avec hommage d'un éperon d'or à chaque mutation de seigneur ou de vassal, en ce qui regardait Cublèzes ; et 120.000 livres pour les fiefs et terres de Saussac et Vertamise. Jean-Baptiste était alors chevalier et capitaine de dragons au régiment de Belzunce. Le 4 mai 1784, il assista aux Etats du Velay comme baron de Saussac. C'est sans doute à cette époque, environ, qu'il fit graver l'écusson de famille que nous avons représenté en tête de cette notice. Cet écusson ne porte qu'une fois les armoiries des Béget, bien qu'il y ait eu deux alliances avec cette maison ; il ne reproduit aussi que les armoiries de la première épouse de Jean-Baptiste, bien qu'elle ne lui ait pas donné d'enfants. Ce qui montre bien qu'il fut gravé avant le second mariage.

Jean-Baptiste avait donc épousé en premières noces, le 8 juillet 1776, demoiselle Marie-Françoise de Portalès de la Chaize<sup>93</sup>. Et

<sup>93</sup> C'était une brillante alliance, sans doute due à son service chez les Mousquetaires de la Garde. En effet son beau-père, le comte de la Chèze, était ou avait été le commandant de la première compagnie des Mousquetaires. Le jeune homme et le lieutenant-général étaient-ils entrés en sympathie ? Le comte de la Chèze avait son hôtel au faubourg St-Germain, rue de Grenelle. Il était grand croix de St-Louis.

Il est clair qu'à l'occasion de ce mariage, Marie-Louise-de Béget et son époux François de Charbonnel durent établir leur fils sur un pied digne de cette alliance, en donnant une bonne part de leurs biens à leur fils, sous réserve d'usufruit. Les titres respectifs devinrent donc les suivants (tels qu'ils apparaissent au baptême qui suivra : pour le père, "Messire François du Betz, comte de Charbonnel, chevalier, seigneur du Betz, Chambaud, la Borie et autres places" ; pour le fils: "Messire Jean-Baptiste, comte de Charbonnel, seigneur du Betz, Verne, le Flachat, et autres places". Le Betz, seigneurie d'origine, est

nous ne savons pas jusqu'à quelle époque vécut cette première épouse<sup>94</sup>, qui n'eut pas d'enfants, au moins ayant survécu<sup>95</sup>. Il prit en secondes noces demoiselle Marie-Claudine de Pradier d'Agrain<sup>96</sup>, de laquelle il eut jusqu'à huit enfants, dont nous parlerons tout à l'heure.

Quand éclata la Révolution, Jean-Baptiste ainsi que tous les membres de sa famille, à l'exemple de Benoît-Michel de Charbonnel-Jussac son beau-frère et de son neveu fils de ce dernier, embrassa chaudement le parti royaliste<sup>97</sup>. Le 20 février 1791, étant chef d'escadron dans le régiment des Chasseurs de Hainaut, il assura et protégea la sortie de France de Mesdames Tantes du Roi, et ce fut comme récompense de cet éminent service que ces Dames lui écrivirent, le 7 septembre 1795, une lettre flatteuse où elles lui témoignaient une vive reconnaissance. Pour le même motif, le 11 janvier 1817, le marquis de Dreux-Brézé<sup>98</sup> l'invita à accompagner, depuis Fontainebleau jusqu'à Saint-Denis, les restes de Mesdames de France, que l'on avait ramenés de l'exil.

---

donc en indivision, le père se réserve Chambaud et la Borie, le fils a le Flachat et Verne. Le "comté" de Charbonnel n'est que titre de courtoisie, et la terre de Charbonnel (à Serrières en Haut-Vivarais) avait été abandonnée depuis longtemps par la famille.

<sup>94</sup> Elle mourut en 1784.

<sup>95</sup> Une fille, Françoise Louise Gabrielle Alphonsine, fut baptisée le 19 février 1779. Elle ne semble pas avoir vécu longtemps

<sup>96</sup> D'une grande famille d'origine vellave, transplantée en Bourgogne où elle tint une grande place au parlement de Dijon, résidant au château de Pasquier, près de Beaune. Le contrat de mariage fut signé le 1<sup>er</sup> juillet 1788 en Bourgogne.

<sup>97</sup> Sur la famille de Charbonnel (Charbonnel du Betz et Charbonnel-Jussac) à cette époque, voir les numéros spéciaux des *Chroniques monistrolaises*, "Les Charbonnel, une famille dans la Révolution", n° 13-16, 1987. Elles contiennent des précisions sur les événements qui se produisirent au Flachat, la messe publique de Pâques 1796 notamment :

« *Le Samedi Saint, trois mille hommes étaient présents, chaque paysan muni de sa cruche, pour emporter l'eau bénite. Le Saint-Sacrement fut même laissé au château, à portée d'une cachette dont la porte de pierre tournait sur un pivot. Le dimanche, sept à huit mille personnes débordaient de la cour du Flachat jusque sur l'esplanade.. c'est ce qui occasionna de la part des autorités du département un nouvel interrogatoire et un sac en règle du peu qui restait au château.* » (Journal d'Emilie de Charbonnel-Jussac ).

<sup>98</sup> Nul autre que le grand-maître des cérémonies de Louis XVI, auquel Mirabeau lança en 1789 la célèbre apostrophe des « baïonnettes ». Il reprit ses fonctions en 1814 et mourut en 1829.

Ces témoignages étaient glorieux sans doute. Mais Jean-Baptiste et toute sa maison les avaient payés chèrement. Lui-même, peu après le mois de mai 1791, avait été obligé d'émigrer en Suisse, et vit tous ses domaines saisis par la Nation. Son vieux père, âgé de plus de 80 ans, mort le premier jour de son incarcération dans la prison de Saint-Didier. Son beau-frère Benoît-Michel de Charbonnel-Jussac mort au champ de bataille en 1793, dans l'armée de Condé. Son neveu Joseph de Charbonnel-Jussac, fusillé plus tard à Lyon, comme un des chefs du parti royaliste. Sa mère, ses sœurs et leurs demoiselles, retenues à Monistrol, tantôt ensemble au Flachat, tantôt dans des demeures séparées ; mais toujours surveillées comme suspectes, comme mère, femmes et filles d'émigrés, privées de leurs revenus ou n'ayant qu'une minime pension, et ayant eu plus d'une fois besoin de recevoir l'aumône pour ne pas éprouver le tourment de la faim. Ce sont là des revers et des infortunes que les faveurs des princes peuvent bien couvrir et pallier un peu, mais qu'elles ne payeront jamais entièrement.

Jean-Baptiste de Charbonnel semble être rentré en France dès 1797, au moins. Voici les noms des huit enfants que lui donna sa seconde épouse :

1. **Pauline de Charbonnel [1789-1883]**, qui fut chanoinesse de Munich et est encore vivante (1881). Nous croyons qu'elle est l'aînée de toute sa famille et qu'elle naquit en Suisse, vers 1792<sup>99</sup>.

2. **Henri de Charbonnel [1793-1830]**, né à Torny en Suisse, le 31 décembre 1794. Sous-lieutenant dans le 3<sup>ème</sup> régiment de la Garde royale en 1816. Il est mort à Madagascar en juillet 1830, sans laisser de postérité.

3. **Félix-Claude-Louis de Charbonnel [1797-1848]**, qui suit.

4. **Armand-François de Charbonnel [1802-1891]**, né au Flachat le 3 novembre 1803 [ou plutôt le 1<sup>er</sup> décembre 1802]. D'abord prêtre de la Congrégation de Saint-Sulpice, puis évêque de Toronto en Amérique [1850-1860] ; ensuite retiré à Lyon comme évêque-capucin, et aujourd'hui vivant encore et honoré par le pape Léon XIII du titre d'archevêque de Sozopolis, *in partibus infidelium*.

5. **Charles de Charbonnel [1804- ?]**, qui aura sa notice, après son frère Louis.

6. **Joséphine de Charbonnel**, morte religieuse de la Visitation au Puy.

7. **Elisa de Charbonnel [ ?-1829]**, morte à Paris, religieuse<sup>100</sup>.

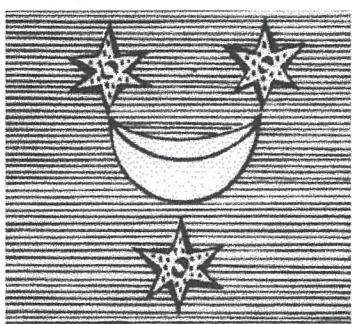
8. **Amélie de Charbonnel**, qui vit encore aujourd'hui. Elle a épousé en 18 ??<sup>101</sup>. Mr Joseph-Jacques-Marie de Blanquet du

<sup>99</sup> Elle était née en 1789, en Bourgogne, dans la famille de sa mère ; elle mourut en 1883.

<sup>100</sup> Elle mourut à Paris le 30 mai 1829. Elle avait fait son testament à Lyon en 1827.

Chayla, né le 6 janvier 1798, officier des Carabiniers de Monsieur en 1816, retiré du service en 1830, mort en 1859, après avoir été longtemps maire de Monistrol et membre du conseil général du département de la Haute-Loire<sup>102</sup>.

Le père de cette nombreuse famille, M. Jean-Baptiste, comte de Charbonnel et maître du Flachat, vécut jusqu'en 1824 et eut encore souvent l'occasion de rendre d'éminents services à ses concitoyens, comme administrateur de la commune de Monistrol. Un témoignage consigné dans les registres de la mairie rappelle et atteste qu'en 1814, à l'époque de l'invasion, il protégea la ville de Monistrol contre le mauvais vouloir et la colère des Autrichiens, qu'avaient irrités certaines démonstrations faites imprudemment par les partisans de l'empire déchu.



**III. Louis, comte de Charbonnel,  
maître du Flachat 1797-1848**

Il succéda à son père en 1824<sup>103</sup>. Il était né à Lyon le 29 mars 1797. En 1816, il avait le grade de sous-lieutenant dans le deuxième régiment des Dragons, et celui de chef d'escadron en 1830. On a fait de lui cet éloge qu'il était un des officiers de notre armée possédant le mieux la théorie de l'art

militaire et remplissant le mieux les fonctions de capitaine-instructeur. Malheureusement pour lui, son caractère pas assez souple vis-à-vis de ses chefs, le priva en bien des circonstances de l'avancement que méritaient ses services. En compensation, il était aimé de ses égaux et adoré de ses inférieurs.

Retiré au Flachat en 1845<sup>104</sup>, il s'occupa un peu plus que n'avaient fait ses prédécesseurs à réparer son château et à introduire dans ses terres et ses domaines certaines améliorations empruntées à la science moderne de l'agriculture.

En 1848, il s'était rendu à Paris, avec le titre de Représentant du peuple ; et aux journées de Juin, une balle révolutionnaire le frappa près de la barricade du faubourg Saint-Antoine, où son zèle pour la défense de l'ordre l'avait entraîné. La chambre des Représentants

<sup>101</sup> Entre 1832 et 1836 (cf testament de Louis). En 1829 elle résidait à Paris, 20 rue Joubert.

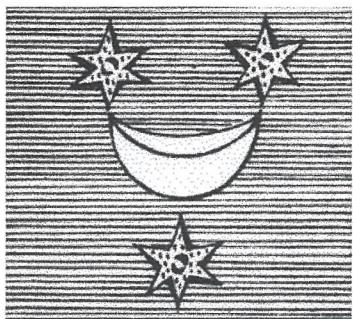
<sup>102</sup> Le ménage était établi aux Hivemoux, où monseigneur de Charbonnel, lors de ses séjours à Monistrol, venait dire la messe dans la chapelle du domaine.

<sup>103</sup> Il n'était pas l'aîné cependant. Les arrangements de famille durent être assez laborieux et ne furent arrêtés qu'en mars 1830, visant à concentrer l'essentiel de l'héritage foncier sur Louis, par voie de rachats ou compensations. Armand, simple prêtre alors, reçut le Betz, qu'il vendit en 1831 à son frère, pour 24.000 fr. payables en huit ans.

<sup>104</sup> Vers 1845, comme chef d'escadrons au 5<sup>ème</sup> Hussards.

déclara, par un vote public et solennel, qu'il avait bien mérité de la Patrie. Ses restes furent transportés à Monistrol et le département tout entier, dont il avait su gagner l'estime et la sympathie par son caractère franc et loyal, envoya de nombreux détachements pour honorer ses obsèques.

Mr Louis, comte de Charbonnel, n'avait pas contracté d'alliance et n'a laissé aucune progéniture. Ses biens passèrent à son frère Charles qui suit.



#### IV. Charles, comte de Charbonnel et maître du Flachat

Il naquit en février 1805 et fut admis à l'Ecole militaire dès 1814. Le 10 décembre 1832, il épousa Dlle Juliette de Champfleur, de laquelle il n'a eu qu'une fille, qui est l'épouse de M. de Longueil. Devenu le propriétaire du Flachat par suite de la mort de son frère en 1848<sup>105</sup>, il a vendu cet héritage de ses pères, en 1861, à M. Alphonse Néron, de Monistrol, ainsi que les deux domaines dits des Revendus et de La Champ<sup>106</sup>.

## LISTE DES MAÎTRES DU FLACHAT

*A gauche, le nom et les dates principales du personnage. A droite les dates de possession du Flachat, et le lien qui justifie la succession. Les dates incertaines sont assorties d'un astérisque.*

Jean Dupuy, notaire	cité 1494	(achat)
Mathurin Dupuy, notaire	cité 1519, 1532	(fils)
Jérôme Dupuy, notaire	cité 1532	(fils)
Antoine Dupuy, notaire marié en 1556	cité 1599	(fils)
Jean Dupuy, écuyer, capitaine marié 1551	cité 1571, 1575	?

<sup>105</sup> Son frère l'avait désigné comme son héritier universel, par testament de 1832 (archives du Flachat).

<sup>106</sup> Charles de Charbonnel résidait depuis son mariage en 1832 dans l'Allier (château de Boussac, près de Chantelle), et n'envisagea pas, semble-t-il, de revenir en Velay. Il loua un temps le Flachat, terres, château et meubles, à son cousin Louis de Vaux (1857- 1861).

Marcellin Béget, bailli de Monistrol	
1545 – *1633	1600-1615
Gasparde Béget, bailli de Monistrol	
*1575-1625	1615-1625
Antoine de Béget	
*1616- 1643	1625 – 1643
(de 1625 à 1633 sous la tutelle de son grand-père Marcellin)	
Hélène Basset, veuve de Gasparde, 1643-1649	
Jacques de Béget, capitaine	
1600-1681	1649-1660 (frère de Gasparde)
Marcellin II de Béget, maire perpétuel du Puy (fils)	
*1636 - 1715	1660-1715
Armand de Béget	
1674-1748	1715-1748 (fils)
Marie-Louise de Béget	
1715-1803	1748-1794 (fille)
et François de Charbonnel du Betz	
1707-1794	1748-1794, (gendre)
Jean-Baptiste de Charbonnel, maire de Monistrol (fils)	
1754 -1824	1794-1824
Louis de Charbonnel, officier, représentant du peuple (fils)	
1797 -1848	1824-1848
Charles de Charbonnel	
1805 - ?	1848-1861 (frère)
Alphonse Néron	
1820-1891	1861-1891 (acheteur)
Edouard Néron	
1867-1945	1891-1913 (neveu)
Roger Néron-Bancel	
1890-1961	1913-1961 (cousin)
Yves Néron-Bancel	
Gilles Néron-Bancel	1961-1997 (neveu)
	1997 - (fils)

# Faits et gestes des Béget du Flachat

En travaillant au commentaire de la *Notice brève*, nous avons rencontré quelques épisodes de la vie de tel ou tel membre de la famille Béget du Flachat. Tous méritent d'être sauvés de l'oubli. Ils nous parlent de religion et d'armée, mais pour commencer, d'art et de latin, - d'un spectacle hors du temps.

## 1. Christophe et Christophe de Béget, le pâtre et le chevau-léger (1584)

Voici, à un an de distance, deux Christophe Béget. Deux mentions qui ne sont pas aisées à concilier, mais qui, si elles appartenaient au même individu, feraient de lui un personnage assez peu ordinaire.

Le premier est militaire, commandant d'une compagnie de chevau-légers. Nous sommes le 9 avril 1584, à Monistrol. Selon Villain, qui consacre une notice à la famille (*La France moderne. Haute-Loire, 1906*), Christophe fait son testament, devant Me Cusson notaire de Monistrol. Il lègue 50 écus d'or à sa sœur Marguerite, mariée à noble Gaspard de Boucherolles, fils de Sébastien de Boucherolles et de Marguerite d' Ozon. Voici donc un Christophe dans la carrière des armes.

Mais, un an tout juste auparavant, nous pouvons aussi admirer un « *Christophe Beget de Monistrol, tout accoutré de taffetas blan* », jouant l'un des quatre personnages d'une pastorale. Nous sommes dans la « ville et université » de Tournon, en fête pour la « *Triomphante entrée de très illustre Dame Madame Magdeleine de La*

*Rochefoucauld, Espouse de haut et puissant Seigneur Messire Just-Louis de Tournon (...), faict le dimenche vingt-quatrième du moys d'avril 1583* ». Tel est le titre de la narration que, la même année, publia de cette belle journée le jeune Honoré d'Urfé, futur auteur de *l'Astrée*, et alors simple *escholier* du Collège<sup>1</sup>

Cette pastorale ou *bergerie* fut donnée le quatrième jour des festivités. Elle mettait en scène Paris (Pierre Dedeaux, de Valence, tout habillé de taffetas rouge à la pastorale), David (François Faure, de Grenoble, en taffetas orangé), Daniel (César frère, de Lyon, en taffetas violet), et Joseph, notre Christophe, portant *guêtres, jupe ceinte, pannetière et houlette peinte*.

La *bergerie* se composait de 240 vers latins, rien de moins. Le clou en était un assaut poétique entre Joseph, David et Paris qui tour à tour, douze fois, exprimaient en un distique exalté la grandeur passée, présente ou future de la maison de Tournon. Voici trois des derniers distiques de Joseph alias Christophe de Béget, et la traduction qu'on en peut faire :

*Hostes audito pallescunt nomine Iusti  
Quid faciant cum missa uolant fera fulmina dextra ?*

Les ennemis pâlissent au seul nom de Just  
Que faire quand sa droite féroce fait voler les traits ?

*O aula illustris quos cernes inde nepotes !  
Quantis se extollet Turnonia gloria rebus !*

O collège illustre, quels descendants ne verras-tu sortir d'ici !  
Sur quels hauts faits ne s'élèvera la gloire tournonienne !

*Vive bonis carus sed formidabilis hosti.  
Sitque labor reperire hostes, non frangere ferro.*

Vis donc, toi qui es aimé des bons et craint de l'ennemi,  
Que ton travail soit de gagner les ennemis, non de les briser par le  
fer.

« Monsieur... considerant le travail que lesdits Escholiers avoient pris pour honorer l'Entrée de Madame la Comtesse sa femme, requit Monsieur le Recteur de leur donner congé de jouer les deux jours suivans. Ce que lui ayant été accordé, la plus grand part des enfans cria Vivat, Vivat, et dès lors commencerent jouir de la grace impétree<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Et rééditée par Maxime Gaume aux Presses de l'Université de St-Etienne en 1976, voir passages cités p. 79, 88-89 et 90.

<sup>2</sup> Obtenu.

Honoré d'Urfé a seize ans quand il écrit cette relation, et les plus âgés des élèves, en troisième année de philosophie, ne devaient pas avoir beaucoup dépassé leur vingt ans. Christophe de Béget, le berger Joseph de 1583, pouvait-il être capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et testateur (quoique mineur encore) l'année suivante ? Cela paraît bien invraisemblable.

Il faut plutôt imaginer deux Christophe de Béget, avec un décalage de générations qui les fait sans doute oncle et neveu, parrain et filleul.

Si Christophe fils de Guillaume est né entre 1565 et 1570, il peut être, entre 13 et 18 ans, *l'écolier de Tournon*. Il ne paraît pas s'être marié et a dû mourir jeune. L'autre Christophe serait à placer à la génération précédente, comme frère de Guillaume

## 2. Les combats du capitaine Jacques de Béget (1621-1625)

L'abbé Fraisse semble ignorer que Jacques de Béget (1600-1681) fut aussi un brillant officier, et que c'est à lui que la famille doit d'être noble incontestablement.

Jourda de Vaux (*Nobiliaire du Velay*) mentionne la commission de capitaine d'infanterie que Jacques de Béget reçut le 9 novembre 1621 (c'est celle que Fraisse affecte par erreur à Gaspard). Mais nous en apprenons beaucoup plus par un autre document qu'il cite : la lettre d'anoblissement que ses mérites militaires valurent à Jacques de Béget, signée du jeune Louis XIV en 1655.

« *Ceux de ladite famille ont toujours vécu noblement dans la profession des armes, avec équipage convenable* ».

*Toujours* renvoie à la génération précédente. Ils ont exercé, dit encore la lettre royale, les charges de gouverneurs et capitaines de la ville de Monistrol. « *Ils conservaient en repos par leurs soins et vigilance extraordinaire, nonobstant toutes les entreprises de ceux de la R.P.R. [la « religion prétendue réformée] qui de temps en temps ont eu des desseins sur ce château [de Monistrol] , comme très important en temps de guerre.* ».

Il est vrai que sa fonction de bailli (administrateur et juge de Monistrol), dans les temps troublés qu'on vient de vivre, ont dû comporter des responsabilités quasi militaires...

Mais voici qui concerne plus personnellement Jacques de Béget : « *A ces causes* », le roi l'anoblit, « *pour l'exciter à continuer ses services* ».

*avec le même zèle qu'il a fait par le passé à l'attaque du Pont-de-Cé, aux sièges de Montauban et de Montpellier, et au voyage de Gênes sous le connétable de Lesdiguières ».*

Au Pont-de-Cé, près d'Angers, Louis XIII battit les troupes rassemblées par sa mère et le parti des « mécontents » (8 août 1620). Peut-être Jacques de Béget servait-il alors, tout jeune officier (il a vingt ans) dans le régiment du marquis de Nérestang, baron de Saint-Didier, maréchal de camp, qui trouva la mort à cette affaire ?

L'année suivante (novembre 1621) il reçut sa commission de capitaine d'une compagnie qu'il lui fallut lever, pour le régiment de Fabrègues. L'épisode raconté par l'abbé Fraisse de la « société des Compagnons » se situerait bien dans l'été de cette année.

Capitaine dans le régiment de Fabrègues, il en suit les campagnes. Le siège de Montauban (août-novembre 1621) et celui de Montpellier (septembre-octobre 1622) sont des épisodes de la lutte contre la révolte des Protestants. Fabrègues est tué devant les murs de Montpellier.

Quant au voyage de Gênes (janvier-avril 1625), c'est celui que fit un petit corps expéditionnaire, sous les ordres du vieux maréchal de Lesdiguières, et qui permit à notre alliée la Savoie de battre les Génois dans la « guerre de la Valteline ».

Trente ans après, il a sa récompense.

### 3. Les bijoux de dame Hélène (1633)

Dame Hélène Basset, femme de caractère à ce qu'il semble, venue de St-Etienne, fit trois mariages, un mariage Béget, un autre Charbonnel et le dernier St-Pol. Tous les trois dans le voisinage : le Flachat, le Betz et Chazelets.

Peu de temps après son deuxième mariage, le 11 mai 1633, elle fit une déclaration devant notaire « *sur les joyaux délaissés* » par son premier mari :

« *un rubis usé en l'enchassure, et six cuillers d'argent* », donnés aux fiançailles, et aux noces ; « *une chaîne d'or à un rang, un collier garni de 18 petits diamants et huit perles baroques* ; *une chaîne double de cristal, deux douzaines de boutons de verre garnis à la pointe d'or à façon* ; *deux pendants d'oreille enchassés d'or contenant chacun douze petits diamants* ; *une montre d'horloge argent doré* : *un petit rubis* *encassé dans une bague* : *un poisson garni d'un diamant d'Alençon* : *une autre bague garnie d'un saphir* »

#### 4. Pieux compagnons de M.Olier, missions et miracles (1636, 1650, 1656)

##### La mission de St-Ilpize

Marcellin de Béget (1591-1673), simple chanoine du Puy alors, était dans la petite cohorte de prêtres qui secondèrent l'abbé Olier, notamment lors de la mission de Saint-Ilpize, à la Pentecôte de 1636<sup>3</sup>. C'est l'extraordinaire succès de cette mission qui révéla à l'élève de saint Vincent de Paul son charisme de prédicateur populaire.

Immédiatement après la mort de l'abbé Olier, en 1658, Marcellin de Béget fit de cette mission une relation très vivante :

*« Ceux qui ont eu le bonheur de connaître particulièrement M. l'abbé Olier, d'heureuse mémoire, et de converser familièrement avec lui, ont reconnu dans sa personne un assemblage des plus rares et signalées vertus qui perfectionnent une sainte âme ; et comme l'humilité est le fondement de toutes les autres, et celle qui les attire après elle, on l'a reconnue en lui dans une haute perfection.*

*« L'ayant accompagné dans la mission qu'il fit à Saint-Ilpize, je déclare qu'il choisit pour lui la plus mauvaise chambre de la maison où logeaient les missionnaires; elle était située immédiatement sous le toit et il n'y en avait point de si mal meublée.*

*« Pendant les repas, qu'on prenait toujours en commun, il faisait lui-même la lecture d'un chapitre du nouveau Testament, debout et tête nue, se contentant de prendre ensuite quelque chose de ce qui restait sur la table.*

*« Après la prière d'actions de grâces et pendant que les autres prêtres de la mission se délassaient entre eux, il rassemblait les pauvres du lieu, et leur faisait à chacun une aumône, ce qui arrivait tous les jours après le dîner : c'était le moyen qu'il employait pour les disposer plus favorablement au catéchisme qui suivait ordinairement cette aumône générale.*

*« Enfin, après avoir récité les vêpres, il entendait les confessions, et c'étaient toujours les plus pauvres et les misérables qui se jetaient de préférence entre ses bras, comme au port d'une bien grande charité. »*

---

<sup>3</sup> Elle est conservée dans les « Attestations autographes touchant M. Olier » (p.169) aux archives du séminaire de Saint-Sulpice, et que cite l'abbé Faillon dans sa *Vie de M. Olier* (t. I, p. 173).

## La fondation du Séminaire du Puy

L'abbé Fayard a montré<sup>4</sup> comment Marcellin de Béget fut impliqué en 1650 dans la fondation du séminaire du Puy, dont Mgr de Maupas et l'abbé Olier cherchaient ensemble les voies et moyens. Dans une lettre de la mi-septembre, Olier écrit à l'un de ses prêtres, M. de Queylus, qu'il destine alors à cette œuvre. Il insiste sur l'intérêt qu'y prennent les chanoines de la cathédrale :

*« Ces bons Messieurs vous y attendent avec impatience [au Puy] (...) Il y a dans le corps du chapitre d'excellents ouvriers, qui peuvent gouverner le séminaire, en attendant que l'on y puisse tenir quelque sujet. Il y a M. Béget l'aîné, qui est homme de grand mérite et vertu. Il peut prendre, pour suivre la communauté, M. Verdier [et] M. son frère qui sort de la maison. »*

Ainsi, Olier n'avait pas oublié le concours que lui avait apporté Marcellin de Béget en 1636, et celui-ci n'était peut-être pas étranger au fait que ses deux confrères du chapitre, son propre frère et l'abbé Verdier, avaient passé quelque temps à Paris dans la « maison » de Saint-Sulpice. Mais M. de Queylus fut détourné vers le diocèse de Viviers par l'évêque son parent. Six mois plus tard, Olier, malade, abandonnait la cure de Saint-Sulpice et revenait en Auvergne, à Lyon, à Viviers, la tête pleine de projets de missions pour « ébranler les Cévennes ».

Début novembre 1652 il est au Puy :

*« J'ai trouvé une ferveur merveilleuse dans MM. les chanoines du Puy, soit pour le séminaire, soit pour les missions. »*

Le chanoine de Béget et ses confrères lui accordent de dire la messe à l'autel de Notre-Dame, privilège qui n'appartenait qu'à eux et à l'évêque. Le 7 novembre, il harangue une réunion des principaux ecclésiastiques et laïques de la cité, où sa ferveur lève les derniers obstacles, et le 10 novembre, Mgr de Maupas fonde le séminaire. Entre son départ et l'arrivée de M. de Lantages qu'il fit venir de Paris pour en prendre la direction, on peut bien penser que Marcellin de Béget veilla avec soin sur la nouvelle entreprise.

Deux ans après, Mgr de Maupas imposait Béget comme doyen : ce n'était qu'une nouvelle marque de la confiance gagnée dans ces combats.

---

<sup>4</sup> Dans son étude sur « la fondation du séminaire du Puy » (parue dans la *Semaine religieuse du Puy*, n° 43-45, juillet-septembre 1952).

### Merveilles saintes

Comme Monsieur Vincent, Monsieur Olier fut de ceux qu'entourèrent de leur vivant une réputation de sainteté. En voici des témoignages qui mettent en scène un chanoine Béget, qui peut être le frère du doyen Marcellin, ou son neveu. Il a relaté lui-même l'événement, que Faillon résume ainsi<sup>5</sup> :

« *Un chanoine de la même église [du Puy], M. de Béget, était atteint d'une fausse pleurésie et d'un mal de côté fort pressant, qui l'empêchait de changer de position. Ayant appris depuis quelques jours la mort de M. Olier, et se souvenant qu'il conservait dans son cabinet une de ses soutanes, il se la fit apporter, n'étant pas en état de se lever pour aller la prendre lui-même ; et à peine l'eut-il appliquée sur son côté qu'aussitôt la douleur cessa totalement. La guérison fut même si parfaite qu'il se leva sur-le-champ, mit sur lui cette soutane et n'éprouva durant tout le jour aucune atteinte de son mal. Mais le soir, après l'avoir quittée, il sentit revenir sa première douleur, aussi aiguë et aussi pressante qu'auparavant. « Incontinent, dit-il dans sa déclaration, je la repris et la remis sur mon côté, et tout aussitôt ma douleur cessa, et depuis je ne l'ai plus ressentie. »* »

Cette soutane avait une histoire, que Faillon rapporte<sup>6</sup>, toujours d'après l'attestation de M. de Béget ; l'épisode se passe en 1656, lors du dernier séjour d'Olier au Puy :

« *M. de Béget, chanoine<sup>7</sup> de la cathédrale, lui ayant fait [à M. Olier] connaître la pauvreté d'un prêtre, qui n'avait qu'une très mauvaise soutane, M. Olier lui remit aussitôt la sienne, en le priant de ne pas faire connaître celui qui la donnait ; mais, par respect pour tout ce qui appartenait au serviteur de Dieu, M. de Béget garda cet habit pour lui-même, et en donna au prêtre une autre de même valeur. Notre Seigneur permit cet événement pour faire voir, dans la suite, combien la charité de son serviteur lui avait été agréable ; car, après sa mort, et même de nos jours, des guérisons se sont opérées par l'attouchement de cette soutane, qu'on partagea en une infinité de morceaux. »*

<sup>5</sup> Je cite le résumé qu'en fait l'abbé Faillon, *t. Ill, p.521.*

<sup>6</sup> *Op. cit., t. III, p. 461.*

<sup>7</sup> Il ne s'agit donc pas de Marcellin, doyen depuis 1654 et à qui le rédacteur aurait donné ce titre.

## 5. Les Béget et Jean-François Régis, éléments pour une enquête en sainteté

En 1676, quand Armand de Béthune commence les enquêtes sur la sainteté du père Régis (mort le 31 décembre 1640), le chapitre du Puy vient en témoigner. Parmi les signataires, Jean Béget, chanoine. Mais il apporte en outre son témoignage personnel<sup>8</sup>

Il avait seize ans à la mort du « saint père ». Il a pu le rencontrer, soit au Puy soit à Monistrol, mais il n'a rien à dire de particulier là-dessus. Il a quelques souvenirs forts, venus sans doute par ouï-dire. Ils peuvent paraître anecdotiques, mais au moins gardent-ils la saveur du temps. Il y a ce proverbe : « *Le père Régis ne l'a pas dit* », dont l'usage n'est pas vraiment édifiant. Il y a l'illustration de son don de prophétie par une histoire, que nous omettons, où le père Régis annonce la mort d'une dame de mœurs légères - mort dramatique, puisqu'un coup de feu lui fit à quelque temps de là sauter la cervelle alors que, de sa fenêtre, elle aguichait l'un de ses amants.

Une autre histoire conte un miracle à vrai dire peu convaincant. Mais ce n'est pas tant le miracle qui intéresse que l'attitude et les paroles du Saint. L'incident met en scène l'oncle du chanoine (Marcellin de Béget ?) et un petit cousin

*« Je suis fils de Gaspard Béget, bailli général du comté de Velay, et de dame Hélène Basset. Je dis la messe tous les jours à l'église Notre-Dame. (...) J'ai vu le père Régis au Puy, et j'ai toujours entendu parler de sa sainteté. (...) Si grande fut la vénération du peuple pour lui, qu'il devint, au Puy, comme la règle vivante de ce qu'il fallait dire, faire, ou omettre. Le père Régis ne l'a pas dit ; ces mots acquièrent la valeur et la forme d'un proverbe. Quelqu'un voulait-il s'excuser de faire ce qu'on lui commandait ou conseillait, la formule, Le Père Régis ne l'a pas dit le dispensait de produire une autre excuse. Au lieu de dire : « Je ne veux pas, cela m'ennuie », quand une chose répugnait, on recourrait à la formule : Le Père Régis ne l'a pas dit (...). Le dicton n'était pas seulement à l'usage du peuple. Les gens de toute condition, les plus graves personnages en usaient comme le peuple. (...) Du reste, le proverbe, né du vivant de l'homme de Dieu, est aujourd'hui encore fort usité. (...) »*

*« Je sais que le P. Régis, sa vie durant, opéra des miracles. Je citerai un fait, qui m'est bien connu, parce qu'il intéresse ma parenté.*

---

<sup>8</sup> Reproduit par Cros, *Saint Jean-François Régis, documents nouveaux*, 1894, p. 194.

*Le Serviteur de Dieu prêchait la mission dans la paroisse de Saint-André, et le curé, mon oncle, le logeait dans sa maison.*

*Or il advint que, pendant la nuit, tout le monde étant endormi, un enfant de sept ans environ, neveu du curé, se lève et, cherchant à sortir de la chambre, il prend mal son chemin, arrive sans le savoir à un escalier, tombe la tête la première et roule jusqu'au plus bas degré.*

*Au bruit de la chute, qui retentit dans toute la maison, l'escalier étant de bois, on se réveille, on accourt. Le curé, soupçonnant le malheur, poussait des cris.*

*Or, à ce moment, le Père. Régis était à poursuivre ses prières. Il ouvre la porte de sa chambre, qui n'était pas éclairée, et dit au curé : « Ne vous troublez pas ; votre neveu est tombé du haut en bas de l'escalier, mais son ange gardien lui est venu en aide; rendez grâces à Dieu ! »*

Le récit émeut par ce qu'il a de simple. C'est d'images familières comme celle-ci, entretenues dans de si nombreuses maisons du Velay, que s'est bâtie la mémoire populaire du saint.

## 6. Armand sous les armes (1697 sq)

Une carrière brisée ? Lassée ? La voici à son tout début, prise sur le vif dans les registres paroissiaux en février 1694 :

*« Ce jour, 13e dudit mois, a été enterré au cimetière de Monistrol un soldat estant engagé pour le Roy a monsr de la Cour soubs lieutent, décédé dans la maison et chateau de monsr de beget son pere au flachas, n'ayant scu ni son nom ni le lieu de sa demeure, aage d'environ 28 années ».*

Monsieur de la Cour, c'est Armand de Béget, le fils aîné. Il a vingt ans. Il était de tradition et d'obligation que les officiers recrutassent pendant leur congé d'hiver deux ou trois volontaires pour leur régiment, et on peut imaginer que le jeune sous-lieutenant de Béget se faisait suivre de son nouveau soldat.

Jusqu'où et jusqu'à quand sa vie de soldat le retint-elle ? En 1697 à son mariage il porte le titre de colonel du 2d régiment des dragons de Languedoc<sup>9</sup>

Il y eut deux régiments de dragons de Languedoc, qui furent levés par la province. Le premier, formé en 1676 pour soutenir la guerre en Roussillon, passa bientôt aux frais du roi.

C'est le Second Languedoc qui nous intéresse. Il fut levé en 1689, pour maintenir l'ordre dans les Cévennes après la révocation

---

<sup>9</sup> Relevé sur le registre paroissial et cité par Allezard dans son *Solignac sur Loire*, Le Puy, 1873.

de l'édit de Nantes. Il fut réduit à deux compagnies après la paix de Ryswick (1697).

En 1699, au baptême d'une enfant, Béget, présent, n'est plus colonel, et on ne le reverra plus sous les couleurs des dragonnades.

Daniel (*La Milice française*, Paris, 1721, t. II, p. 515) ne donne les colonels de dragons que pour l'année 1714. A la tête du Second Languedoc c'est le marquis de La Fare, il a 27 ans. Mais la jeunesse d'un premier baron du Languedoc étonne moins que la jeunesse de notre Armand. Affaire à creuser.

## 7. La succession du doyen Armand de Béget (1782)

Le second doyen Armand de Béget mourut en 1782 au Puy et son successeur fut désigné le 23 août. En novembre son mobilier fut acheté par celui-ci, pour 2.893 livres.

On y trouvait entre autres un grand poêle en faïence, des carafes et compotiers en cristal, un trictrac, un grand tapis de Turquie.

La cave surtout était de choix. Nous en avons publié l'inventaire en 2004, dans le chapitre « Boire et manger » qui faisait suite à l'exposition sur ce thème. En revoici quelques bonnes bouteilles

9 bouteilles de vin blanc de l'Hermitage (à 3 livres la bouteille),  
5 bouteilles de malaga (à 2 livres), 4 de vin de Syracuse (à 30 sous), 10 de graves blanc (à 30 sous), 236 de côtes rôties (à 10 sous), 25 de "vin de pays" (à 10 sous), et 213 de beaujolais à 9 sous.

On voit que le rapport entre le vin le plus précieux (l'hermitage blanc) et le vin de pays n'était que de 6 à 1. (Archives dép. de la Haute-Loire, G.129)

Passons aux legs et dons.

Par son testament reçu par Me Assézat au Puy, le 27 août 1782 (donc très peu de temps avant sa mort), le doyen Armand avait légué 1000 livres à la collégiale de Monistrol « pour réparations à l'église ». Ses libéralités principales allaient à des institutions du Puy : les deux hôpitaux, le couvent Sainte-Catherine et le grand séminaire.

Mais l'essentiel allait à sa famille. C'était une façon de redistribuer les 200.000 livres qu'il avait acquises de François de Charbonnel en lui vendant au prix fort, quelques mois plus tôt, la baronnie de Saussac et Vertamise...

Philippe Moret



Un dessin quelque peu fantaisiste du château de Jean de Bourbon,  
par Gaston de Jourda de Vaux.

Cherchez les erreurs...

# PROMENADE GUIDÉE AU CHÂTEAU DES ÉVÊQUES

Nous espérons que le lecteur de nos *Chroniques* s'est plu au spécial Château de l'année dernière. Nous y avons évoqué des hommes, des lieux, des époques, des problèmes. Mais peut-être manquait-il un texte qui répondrait à cette question toute simple: comment accompagner d'une salle à l'autre le visiteur curieux et comment, dans chaque endroit, lui faire ouvrir l'œil sur ce qu'il y a de remarquable dans son architecture, dans les évolutions de son décor, et dans l'usage qu'en ont fait ceux qui y ont habité ? Une synthèse, mais en marchant.

L'Office du tourisme a été tout naturellement le premier à ressentir ce besoin. Il en est sorti ce petit travail que je lui ai confié. Il a sa place aussi dans nos *Chroniques* 2007.

Nous commençons par une présentation générale, le survol d'une histoire.

## BRÈVE HISTOIRE DE 7 SIÈCLES ET DEMI

Depuis 1270 et jusqu'à 1791 le château et la ville de Monistrol ont appartenu aux évêques du Puy, qui les avaient achetés au seigneur de St-Didier leur voisin. Le château était alors un bâtiment sommaire, situé plus bas, dans les gorges de Bilhard, juste au dessus du confluent. Il n'en reste que le site prodigieux et un roc aplani.

Monistrol fait partie de la douzaine de seigneuries que les évêques ont acquises à la même époque. Ils pacifient de grands territoires. Ils les protègent des guerres et de l'instabilité féodales. Inutiles en tant que lieux de défense ou de résidence, ces châteaux-forts épiscopaux tombent en ruines. Mais Monistrol échappe à ce sort. La beauté du site, les revenus de la seigneurie, l'étape entre le Puy et Lyon, le plaisir de résider loin des ennuis de sa capitale, toutes ces raisons se combinent pour que les évêques aient fait de Monistrol ce que nous voyons – et même davantage...

Les évêques du 14<sup>ème</sup> siècle ne tardèrent pas à se rapprocher du bourg, en construisant un « château-neuf », qui s'est développé au fil des temps.

Au milieu du 15<sup>ème</sup> siècle le centre du château se déplace vers la Grosse Tour, qui combine la fonction militaire et l'agrément d'une demeure.

Avec la fin des guerres de religions, nouvelle translation. La Grosse Tour est presque abandonnée. Le château devient une « maison de plaisance », constamment embellie, ouvrant sur les jardins et le parc.

En effet, après cinq siècles, en 1791, le château et son parc sont vendus aux enchères comme bien d'église. L'acquéreur, Bonet de Chabanolle, n'en jouit pas longtemps. Élu à la Convention mais bientôt suspect de modérantisme, il se cache. Le château est saisi comme bien d'émigré. Son parc est immédiatement vendu par morceaux. Mais le château lui-même est invendable.

Avec l'apaisement, le propriétaire sort de l'ombre et retrouve son château, sans le parc. Il cherche à s'en débarrasser et réussit à le vendre à l'Etat, en 1811, pour y installer un « dépôt de mendicité », où l'on mettrait au travail les mendians tirés de tout le département, voire même du Puy-de-Dôme. Faute d'argent ce projet pharaonique ne verra pas le jour. Louis XVIII y met un terme en 1817 et ordonne la vente aux enchères du bâtiment. Pendant 7 ans encore les choses traînent. De 1821 à 1824 le nouveau collège trouve dans le château un abri précaire. La vente aux enchères a finalement lieu en 1824. M. de Monteyrimard, officier de cavalerie, achète le tout. Dix ans après, en 1834, il passe la main. Pour mieux vendre, il divise le château en deux lots : côté sud une école des Frères, et côté jardins, un particulier. Cette seconde moitié, qui a

connu plusieurs propriétaires, devient l'hospice, de 1911 à 1989. Quant à l'école privée, en 2006, après un siècle et demi d'activité, elle quitte sa tour et son aile pour de nouveaux locaux.

La commune est désormais propriétaire et responsable de la totalité du château. L'association des Amis du château veille à la promotion et à l'animation de la partie visitable. L'Office du tourisme accueille et renseigne les visiteurs.

## D'UN LIEU L'AUTRE

### LA FAÇADE ET SON FER À CHEVAL

L'accès au château se fait par un escalier remarquable, en fer à cheval, qui enserre une fontaine au décor de larmes. Plus petite, la tour de droite, en léger retrait, ouvre à l'extérieur un peu plus d'espace. Il était utilisé pour loger une rampe plane que peut emprunter une chaise à porteurs ou même une légère voiture à cheval, pour le confort de Monseigneur.

La façade joue du contraste entre le centre de style classique (portail daté 1785) et les deux tours médiévales.

A gauche, la Grosse Tour. Ses deux époques bien distinctes se lisent sur les ouvertures. Celles d'aujourd'hui sont du 18<sup>ème</sup> siècle. Les baies d'origine, contemporaines de la construction vers 1450, étaient beaucoup plus hautes, avec un grand meneau à deux traverses : comme on le voit, la partie supérieure a été bouchée, mais les pierres d'encadrement sont restées en place.

D'autre part la Grosse Tour a été abaissée d'au moins un étage à l'époque classique, pour sacrifier à la symétrie : plus grosse oui, plus haute non. Il n'est pas utile d'invoquer Richelieu. Il se méfie des nobles, pas des évêques puisque le roi les nomme.

Noter la meurtrièrre-canonnière qui commande l'accès (à l'origine un pont-levis sec) – on en reparlera en visitant la cave ; s'ajoutent à cet appareil militaire les deux meurtrières qui semblent encadrer et défendre la poterne (vers la basse-cour, vaut le détour).

A droite, la « petite » tour a dû précéder la Grosse Tour, et avoir eu à l'origine un caractère défensif plus marqué. Ses baies sont du 18<sup>ème</sup> siècle (le cintre surbaissé), mais leurs dimensions primitives

devaient être très réduites, et du coup elles n'ont pas laissé de traces lors de l'élargissement.

### DANS LA GROSSE TOUR DE MONISTROL

Monseigneur Jean de Bourbon, personnage princier, fit construire vers 1450 la Grosse Tour, affirmation politique plus qu'outil défensif. Il fallait être un Bourbon, même bâtard, pour oser cette entreprise.

Les Grosses Tours, souvent royales, sont des bâtiments hors des proportions ordinaires. On ne dit pas la grosse tour du château, en la comparant aux autres. Ce n'est pas la plus grosse des tours de l'édifice. C'est la Grosse Tour tout court, ou encore la Grosse Tour de Monistrol.

Elle se compare avec celle de Polignac. Les Polignac avaient la leur depuis un siècle, rectangulaire (16 mètres sur 13). Jean de Bourbon relève le défi, - la sienne est ronde. Elle mesure 15 m. de diamètre et ses murs font 3 m. d'épaisseur.

Un escalier en vis, bâti dans l'épaisseur du mur, distribue les quatre niveaux.

Il prend dans le Vestibule, tout près du bureau de l'Office du tourisme. On l'emprunte à gauche en entrant. Attention aux marches.

### LA CAVE OU SALLE BASSE

Quelques marches de pierre mènent à la cave. Elle est assise sur le point le plus haut de Monistrol, laissé symboliquement visible sur un quart de la surface.

La cave est légèrement voûtée, en coupole. Le mortier de 1450 est intact, marqué de l'empreinte du planchage monté pour la construction de la voûte. Jean de Bourbon n'eut pas de mal à faire venir des chaufourniers d'Espaly les quantités suffisantes de chaux vive – denrée rare en notre pays de granite.

La poterne est remarquablement défendue par une porte (vantail enlevé) renforcée de deux poutres coulissantes, ménagées à l'intérieur de la maçonnerie.

Les éléments militaires que nous avons vus de l'extérieur disparaissent : la canonnière du pont-levis est presque impossible à servir ; et les deux meurtrières de la poterne n'existent pas à l'intérieur, ce sont des faux ! La cave est donc plutôt une salle basse, une salle de service. Au 18<sup>ème</sup> siècle en tout cas, l'évêque y tient son vin.

Un inventaire de 1720 appelle cette tour « la tour de barbe » (et non la tour Barbe). Tombé en désuétude, ce nom a été repris par des historiens locaux. C'est comme un sobriquet qui rappelait quelque chose aux monistroliens de cette époque. Le chef de la Ligue à Monistrol, Champetières de Paulin, s'était-il procuré quelques barils de poudre peu rassurants ? Quand, la paix revenue, l'évêque retrouvera son château, Henri IV lui demandera de détruire les ouvrages de fortification que Champetières avait construits. La tour de barbe rappelle-t-elle cette triste époque ?

### LA GRAND SALLE

Avec ses neuf mètres de diamètre et ses cinq mètres et demi de hauteur, le volume est impressionnant. Ses murs sont épais de trois mètres ; aussi les embrasures ont-elles une profondeur inhabituelle. Elle est ronde, comme l'aspect extérieur.

*Epoque médiévale* : c'est la « grand salle », *aula magna*, le centre de la vie de la Tour, et donc le centre de la vie politique de Monistrol. L'évêque et ses officiers y traitent des affaires publiques, se font rendre les comptes, rendent justice. On peut aussi y dresser des tables pour un grand dîner.

*Epoque classique* : la grand salle perd son usage politique et son prestige. Elle devient la cuisine du château, tournant autour de l'âtre (qui a disparu depuis).

*Epoque des Frères* (des écoles chrétiennes), depuis le milieu du 19<sup>ème</sup>. Ils y aménagent une grande chapelle de style classique.

*Ce qu'on peut y voir.* La chasse de saint Marcellin, début 17<sup>ème</sup> en bois doré (les reliques sont à l'église). Trois tableaux venant de l'ancien hospice (sainte Barbe, saint Vincent de Paul) et de l'église (une grande copie de la Sainte Famille de Murillo).

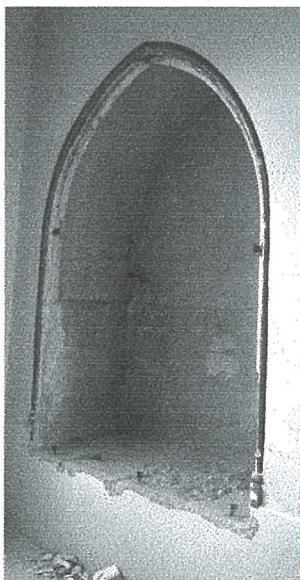
## LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR

Cette salle est la plus intacte du château. On la découvre à peu près comme on la voyait à la fin de la Renaissance. La salle ne connut ensuite que des utilisations légères (dortoir de domestiques, salle d'études), qui l'ont protégée.

Au dessous, dans la grande salle, on pouvait traiter d'affaires hors de la présence de l'évêque. Dans la chambre de monseigneur, rien ne se fait sans sa présence.

La chambre est remarquable par son volume et surtout par son plan carré. Avant d'accéder à cette salle, tout était rond : l'extérieur, la cave, la grande salle, l'escalier en vis. Dans la chambre de monseigneur tout est carré, et en plus régulier : chaque côté de neuf mètres est divisé en trois segments égaux. Le segment central est un élément fort : la cheminée et les deux embrasures. Le plafond est fait de neuf carrés.

Dans l'embrasure nord se trouve une niche ogivale bâtie en bel appareil. Cette élégante structure appartient au 15<sup>ème</sup> siècle. Elle est contemporaine de la construction de la Tour, vers 1450. A une époque postérieure, pour servir de placard fermant, l'on a modifié la partie inférieure, en arasant le degré en bois ou en pierre qui s'y trouvait (les traces de ce changement sont bien visibles). Cette niche pouvait accueillir une statue.



Est-ce l'oratoire de Monseigneur ?

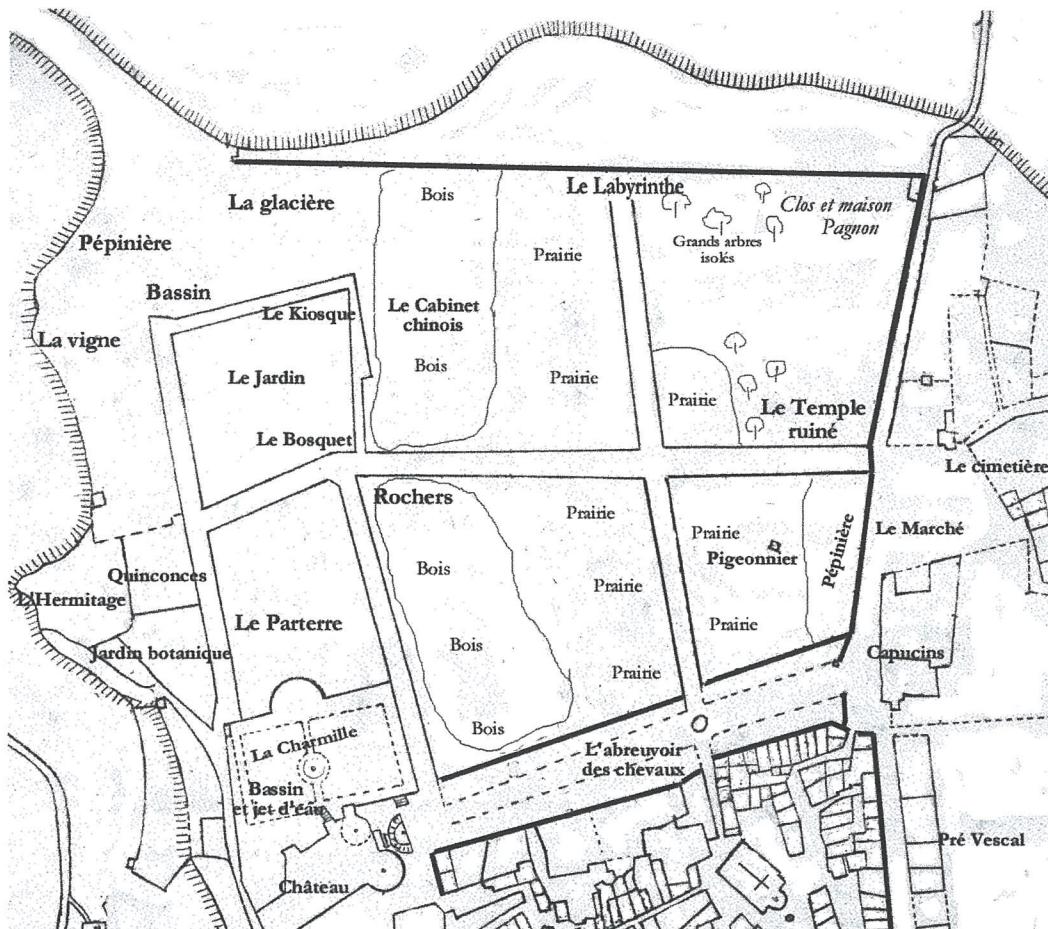
La cheminée monumentale est composite : les montants sont d'origine, 1450, mais pour une raison inconnue l'évêque Senecterre a remplacé le manteau initial par un autre, à ses armes, et daté 1578.

Peut-être 1578 est-il aussi la date du superbe plafond. Des études récentes ont établi qu'à la Renaissance s'est diffusé dans la région lyonnaise le type du plafond « à la fougère » : un plafond à la française dont les solives sont posées en diagonale.



Une influence italienne a enrichi cette formule en y introduisant les caissons. En inversant le sens des diagonales d'un caisson à l'autre, on obtient un jeu géométrique inattendu. Le plafond de Monistrol est peut-être le plus achevé dans ce style.

Des fenêtres on a des vues intéressantes. Au nord une impression de ce que pouvait être le parc.



Au sud, un aperçu de la basse-cour, qui s'étendait jusqu'aux bâtiments actuels du collège privé. On y trouvait bûcher, boulangerie, remises, écuries, etc.

En redescendant, noter la porte ancienne avec son décor de clous.

## L'OBSERVATOIRE

Le niveau supérieur ne se visite pas. Avant l'arasement il présentait un plan carré, prolongeant celui de la chambre de Monseigneur. Le seul nom que nous lui connaissons est celui des

inventaires révolutionnaires : l'*Observatoire*, ce qui correspond à la curiosité savante de Mgr de Galard, dernier seigneur-évêque.

### LE VESTIBULE ET LE GRAND ESCALIER

On revient au vestibule, de belles proportions, éclairé par la cour intérieure. Remarquer l'arc monumental qui sépare le vestibule et la cage d'escalier.

Le grand escalier à la volée (sans noyau central) avec son garde-corps en fer forgé (Miramand vers 1780) date du 18<sup>ème</sup> siècle. Il donne accès aux trois niveaux de la petite tour et aux grandes chambres du premier étage.

On ne visite pas les salles arrière du rez-de-chaussée : deux anciennes salles à manger ont été réunies en une grande salle, d'été (avec porte-fenêtre) et d'hiver (sans) séparées par un massif adossant deux âtres, qui a disparu ; le salon de compagnie au coin du bâtiment, le billard (dans la partie des Frères, en chantier). De nombreuses réunions ont lieu dans cette partie dite municipale.

### LA CHAPELLE DES SŒURS

Le grand carré du Vestibule, suivi du grand carré de l'escalier, fait oublier le rond de la petite tour. Noter aussi que le mur donnant sur les jardins est très en avant de l'ancienne courtine, laquelle a complètement disparue.

Du 17 au 19<sup>ème</sup> siècle, cette salle servit d'office. Puis elle devint la chapelle de l'hospice tenu par les sœurs de St-Josph. A remarquer :

\* Le Christ, Pierre et Jacques au Jardin des Oliviers (manque Jean), groupe sculpté de grandeur naturelle, daté de 1519, représentation unique de ce thème dans la France de l'époque. Il est le résultat d'une commande privée, pour être placé dans un jardin hors les murs. Il a beaucoup souffert de quatre siècles et demi d'intempéries.

\* Objets des Pénitents blancs de Monistrol.

\* Le crucifix de la Justice de paix. Quand les crucifix furent interdits dans les lieux de justice, le maire le décrocha de la salle de la Justice de paix et le suspendit aussitôt dans la pièce à côté, son bureau.

\* On note le chemin de croix de l'orphelinat du Bon Edouard apporté ici lors de sa démolition, des vêtements liturgiques, etc.

### UNE CHAMBRE D'HOSPICE

De nombreux objets venu de l'hôpital ont été réunis dans cette petite salle.

### GRANDE SALLE D'EXPOSITION

Au premier étage, - tout l'espace entre les deux tours. C'était la chambre de l'évêque – celui du 17<sup>ème</sup> ou 18<sup>ème</sup> siècle, et des propriétaires qui vinrent après.

Elle était cloisonnée par des galandages. Une galerie, longeant la cour intérieure, permettait la circulation (on en voit l'encadrement. La chambre elle-même n'utilisait que deux fenêtres sur les trois donnant sur la ville. Entre la galerie et la chambre les galandages multipliaient cabinets de toutes sortes, et même une couchette pour un domestique.

C'est aujourd'hui la grande salle d'exposition. La cheminée Louis XV vient de la maison de l'ancien relais de poste ; un conduit retrouvé a permis de la localiser précisément.

### PETITE SALLE D'EXPOSITION

Sur le même palier. Ce fut une chambre au 18<sup>ème</sup> siècle. La période de l'hospice est rappelée par les portraits des bienfaiteurs, l'enseigne de la pharmacie de l'hôpital, et les cinq placards du dortoir. La salle est disponible pour des animations diverses (bistro pendant les Gastrôleries). La pendule de l'usine Martouret est arrêtée à l'heure du début de sa démolition.

On ne visite pas la partie arrière, où se situaient plusieurs chambres donnant sur le parc.

### SALLE DU MÉTIER A TISSER

C'est la plus haute salle de la petite tour. Elle abrite un grand métier de passementier, de fabrication Sahuc (Sainte-Sigolène) qui y a été remonté il y a quelques années. En état de fonctionner, il

peut être visité sous la conduite et avec les démonstrations d'un ancien passementier (sur rendez-vous, voir avec l'Office).

### COUR INTÉRIEURE

Vue du vestibule, la cour intérieure présente quelques éléments intéressants. L'organisation des salles donnant sur cette cour et sur le jardin doit dater de la première moitié du 17<sup>ème</sup> siècle.

A droite, un médaillon aux armes de Jacques de Serres (1596-1621) surmonte la porte qui faisait passer de la salle à manger d'été à cette cour. A gauche, un second médaillon, aux armes de son neveu Just de Serres (1621-1641), surmonte la porte qui menait à la chapelle de l'évêque. De celle-ci il ne reste rien.

Au fond, une citerne devait recueillir les eaux de pluie.

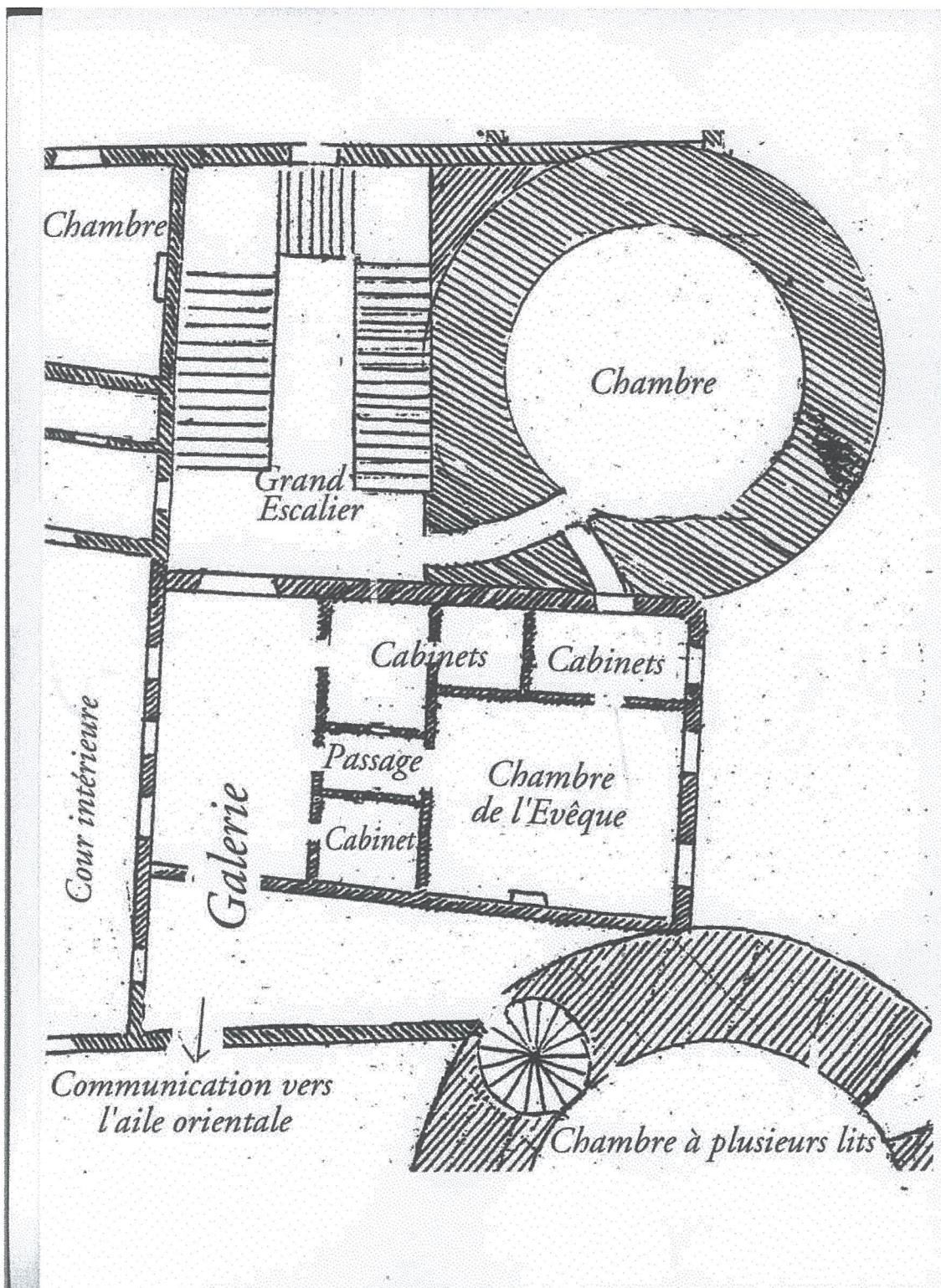
### AUTOUR DU CHÂTEAU

La longue façade côté parc et les deux pavillons qui l'encadrent (celui de droite altéré par une extension des années 1930) mènent à une terrasse. De son extrémité on voit ce qui reste des premières constructions (14<sup>ème</sup> siècle) : l'arcade d'un pont-levis avec son logement pour la herse et une tourelle.

Un violent incendie (1909) a fait reconstruire l'angle du pavillon.

La promenade peut se poursuivre en contournant la maison de retraite, jusqu'aux grandes terrasses qui sont l'œuvre propre de Mgr de Béthune. On revient en ville, soit en passant par le château, soit en prenant le chemin de l'Hermitage, soit en descendant l'allée Vitalis Royer, évoquant la grande allée du parc, chef-d'œuvre des évêques de Béthune à Galard.

Philippe Moret



*La chambre de l'évêque dans l'espace du premier étage, entre les deux tours*